

# LE SAPEUR POMPIER DE L'ISÈRE



**UNION DES CORPS DE SAPEURS-POMPIERS  
DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE**

Revue éditée au profit de ses Œuvres Sociales

# 1 MILLION DE M2 D'EXPERIENCE



Location  
Accession  
Réhabilitation  
Aménagement

"**P**our la SDH, la qualité est un préalable à toute réussite."



SOCIETE DAUPHINOISE  
POUR L'HABITAT

Le partenaire de votre projet

32, rue Jean Moulin - 38130 Echirolles - 76 68 39 39



# LE SAPEUR-POMPIER de l'Isère

**LA SEULE REVUE  
OFFICIELLE  
TECHNIQUE  
ET D'INFORMATION**

éditée par  
**L'UNION DEPARTEMENTALE  
DES SAPEURS-POMPIERS  
DE L'ISÈRE**

**AU PROFIT DE  
SES ŒUVRES SOCIALES**

Adresser toute la correspondance  
concernant l'Union au  
**Lieutenant Pierre CROIZAT**  
Secrétaire Général  
de l'Union Départementale  
6, avenue Victor Hugo  
38170 Seyssinet-Pariset  
**Tél. : 76.48.28.00**

Réalisation, Photocomposition :



Agence de Presse  
Société Française de Diffusion  
E.P.U.R.E.  
73, rue Lafayette  
75009 PARIS  
Tél. : (1) 42.85.17.07 +

## **UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE L'ISERE**

Affiliée à la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français  
Siège social :  
6, avenue Victor-Hugo - 38170 Seyssinet-Pariset

### **COMITÉ D'HONNEUR**

Commandant Jean ANDRÉ  
43, rue des Jardins - 38220 VIZILLE

Commandant André CHAIZE  
38620 SAINT-GEOIRE-EN-VALDAINE

Commandant Henri DANTIN  
Gameux-Chatte - 38160 SAINT-MARCELLIN

Commandant André FÉLIX  
Rue Banave - 38400 SAINT-MARTIN-D'HERES

Commandant André GUILLERMINET  
38300 BOURGOIN-JALLIEU

Commandant Maurice JACQUIER  
Chabrillan - 26400 CREST

Commandant Joseph REVOUY  
Rue des Mourines - 38500 LE PÉAGE-DE-ROUSSILLON

Capitaine François ARBARETAZ  
Mairie - 38490 CHIMILIN

Capitaine Stéphane BERTHOLOZ  
78, rue Charles-Michel - 38600 FONTAINE

Capitaine Louis BESANÇON  
36, rue du Drac - 38120 SAINT-ÉGRÈVE

Capitaine Maurice BUISSON  
Grande-Rue - 38940 ROYBON

Capitaine Jean GAUTHIER  
121, rue d'Italie - 38110 LA TOUR-DU-PIN

Capitaine Jacques GIVORD  
4, rue Jules-Guesde - 38790 SAINT-MAURICE-L'EXIL

Capitaine André JEYMOND  
38410 VAULNAVEYS-LE-BAS

Capitaine Jean MEDALIN  
33, rue Garillaud - 38550 LE PÉAGE-DE-ROUSSILLON

Capitaine Félicien MOUCHET  
Villa Ward-Ouest Chemin Jacquemoud - 38580 ALLEVARD

Capitaine Gaston PALIN  
Place Louis Montagnat - 38440 SAINT-JEAN-DE-BOURNAY

Capitaine Louis PLANCHAT  
26, rue de la Paix - 38290 LA VERPILLIÈRE

Capitaine Paul PROST  
11, chemin du Clos - 38150 ROUSSILLON

Capitaine Louis RAY  
34, rue du Colombier - 38540 HEYRIEUX

Lieutenant Georges CARTIER-MILLON  
Chemin Meary - 38190 VILLARD-BONNOT

Lieutenant Joseph CHEVALLIER  
38540 HEYRIEUX

Lieutenant Pierre FAVET  
Chemin Violet - 38690 LE GRAND-LEMPES

Lieutenant Robert MAURINAUX  
"La Roche" - 28, rue de la République - 38420 DOMENE

**COMITÉ EXÉCUTIF**

Président : Lieutenant Jackie JEYMOND  
38410 VAULNAVEYS-LE-BAS

Vice-Président : Lieutenant-Colonel René PAILLOT  
19, av. V. Hugo - 38170 SEYSSINET-PARISSET

Vice-Président Sud Isère : Capitaine Gérard BRUNEL  
3, les Penattes 38760 VARCES-ALLIERES et RISSET

Vice-Président Nord Isère : Lieutenant Michel DUC  
4bis, rue Ferrachet - 38440 ST-JEAN-DE-BOURNAY

Trésorier Général : Lieutenant Jacques PERRIN  
38510 MORESTEL

Trésorier Général Adjoint : Lieutenant Max FERRAND  
38110 LA TOUR-DU-PIN

Secrétaire Général : Lieutenant Pierre CROIZAT  
"La Contamine" - 38470 VINAY

Secrétaire Général Adjoint : Lieutenant Armand BERNARD  
38400 SAINT-MARTIN-D'HERES

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Lieutenant-Colonel Eugène BLANC :  
Les Jardins de Saint-Benoît - 38200 VIENNE

Lieutenant-Colonel René PAILLOT C.S.P.  
Grenoble - 38170 SEYSSINET

Commandant André GUILLERMINET C.S.P.  
38300 BOURGOIN-JALLIEU

Capitaine Georges AUDIBERT C.S.P.  
38140 RIVES

Capitaine Gérard BRUNEL  
38400 SAINT-MARTIN-D'HERES

Capitaine Pierre LANGLAIS C.S.P.  
38200 VIENNE

Capitaine MARION C.S.P.  
38300 BOURGOIN-JALLIEU

Capitaine Claude MATHIEU  
38500 VOIRON

Lieutenant Gabriel ALLIBE  
38800 PONT-DE-CLAIX

Lieutenant Jean ARGENTIER  
38000 BOURG D'OISANS

Lieutenant Henri ARGOUD  
38490 SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ

Lieutenant Armand BERNARD  
38400 SAINT-MARTIN-D'HERES

Lieutenant Louis BEYLE  
38160 SAINT-ROMANS

Lieutenant Marcel BLANC  
38690 BIZONNES

Lieutenant Gilbert BONIN  
38320 BRIE-ET-ANGONNES

Lieutenant André BOYER  
38790 SAINT-GEORGES-DESPÉRANCHE

Lieutenant Jean CLAPISSON  
38460 CREMIEU

Lieutenant André CLEYET-MERLE  
38620 SAINT-GEOIRE-EN-VALDAINE

Lieutenant Joseph COTTAZ  
38110 DOLOMIEU

Lieutenant Pierre CROIZAT  
Service Départemental d'Incendie

38170 SEYSSINET

Lieutenant Michel DUC  
38440 SAINT-JEAN-DE-BOURNAY

Lieutenant André ESCALLON  
38350 LA MURE

Lieutenant Max FERRAND  
38110 LA TOUR-DU-PIN

Lieutenant Gérard GIROUTRU  
38240 MEYLAN

Lieutenant Jackie JEYMOND  
38410 VAULNAVEYS-LE-BAS

Lieutenant Roger MONDANGE  
38550 LE PÉAGE-DE-ROUSSILLON

Lieutenant Gérard MOUNIER-VEHIER  
38940 ROYBON

Lieutenant Jacques PERRIN  
38510 MORESTEL

Lieutenant Raymond PICOT  
38140 BEAUCROISSANT

Lieutenant Yves PONCET  
38600 FONTAINE

Lieutenant Claude SPERONE  
38660 LE TOUVET

Adjudant-Chef Roger MANDRAN  
38150 LA CHAPELLE-DE-SURIEU

Adjudant Paul FELIX  
38690 LE GRAND-LEMPES

**CONSEILLER TECHNIQUE**

Colonel Georges POURCEAU  
Directeur Départemental  
des Services d'Incendie et de Secours,  
Conseiller Technique  
38170 SEYSSINET

**RESPONSABLE DES  
JEUNES SAPEURS-POMPIERS**

Sergent-Chef GAUTHIER  
38300 SAINT-SAVIN

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

1/4 renouvelable	Grenoble	Rives	Bourgoin	Vienne
1988	2 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.P.I.
1989	2 C.S.	2 C.S.	1 C.S. + 1 C.P.I.	2 C.S.
1990	2 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.S. + 1 C.P.I.	1 C.S.
1991	1 C.S. + 2 C.P.I.	1 C.S. + 1 C.P.I.	2 C.S.	1 C.P.I.

**RENOUVELABLES EN 1991**

Lieutenant BONIN - Lieutenant ALLIBE -  
 Lieutenant JEYMOND.....GRENOBLE  
 Lieutenant-Colonel BLANC -  
 Adjudant FÉLIX .....RIVES  
 Lieutenant CLEYET-MERLE -  
 Lieutenant BLANC.....BOURGOIN  
 Lieutenant BOYET .....VIENNE

**RENOUVELABLES EN 1992**

Lieutenant GIROUTRU -  
 Lieutenant ESCALLON .....GRENOBLE

Capitaine AUDIBERT - Lieutenant BEYLE....RIVES  
 Lieutenant FERRAND -  
 Lieutenant PERRIN .....BOURGOIN  
 Adjudant-Chef MANDRAN .....VIENNE  
 Lieutenant ARGENTIER .....GRENOBLE

**RENOUVELABLES EN 1993**

Lieutenant BERNARD -  
 Lieutenant SPERONE.....GRENOBLE  
 Capitaine MATHIEU -  
 Lieutenant MOUNIER .....RIVES  
 Lieutenant CLAPISSON -  
 Lieutenant COTTAZ.....BOURGOIN  
 Capitaine LANGLAIS - Lieutenant DUC ....VIENNE

**DERNIERE MINUTE**

PREFECTURE DE L'ISERE  
 Direction Départementale  
 de la Jeunesse et des Sports de l'Isère

Grenoble, le 8 janvier 1990

Objet : Médaille de la Jeunesse et des Sports

Le Directeur Départemental  
 à Monsieur le Président  
 de l'Union Départementale  
 des Sapeurs-Pompiers  
 de l'Isère  
 38200 VIENNE

Monsieur le Président,  
 J'ai le plaisir de vous informer que par arrêté n° 89-5814 du 26 décembre 1989, Monsieur le Préfet de l'Isère a attribué au titre de la promotion du 1er janvier 1990, la Médaille de Bronze de la Jeunesse et des Sports à Monsieur LANGLAIS Pierre.  
 Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Départemental  
 Yves PHAM VAN

## COMPOSITION DES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

### COMMISSION DES SPORTS ET MANIFESTATIONS

**Animateur :** Capitaine BRUNEL

**Membres :** Le Président de l'U.D., Lieutenant NAVILLE, Lieutenant ALLIBE, Lieutenant FERRAND, Sapeur-Pompier RABATEL, Capitaine MATHIEU, Officier de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, Capitaine LANGLAIS.

### COMMISSION CONSULTATIVE FORMATION

**Animateur :** Lieutenant CROIZAT.

**Membres :** Le Président de l'U.D., Lieutenant COQUET, Lieutenant GIROUTRU, Lieutenant BONNET, Sous-Lieutenant GILLET, Lieutenant PERRIN, Sous-Lieutenant G. COTTAZ, Lieutenant DURAND, Sous-Lieutenant FRANTZ, Lieutenant NAVILLE, Sous-Lieutenant CHENAL.

### COMMISSION PROTECTION SOCIALE

**Animateur :** Capitaine BRUNEL.

**Membres :** Le Président de l'U.D., Lieutenant-Colonel PAILLOT, Lieutenant CROIZAT, Lieutenant DUC, Lieutenant ESCALLON, Lieutenant BEYLE, Lieutenant J. COTTAZ, Lieutenant PONCET, Adjudant-Chef MANDRAND.

### COMMISSION DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

**Animateurs :** Capitaine MATHIEU et Sergent-Chef GAUTHIER.

**Membres :** Le Président de l'U.D., Capitaine LANGLAIS, Lieutenant ESCALLON, Lieutenant BOYER, Sapeur THERMOZ, Adjudant FELIX, Sapeur MARTINELLO, Caporal-Chef MARKARIAN, Caporal CAVE, Sapeur MARECHAL, Caporal ROCHE, Caporal LANDRY.

### COMMISSION DES ANCIENS SAPEURS-POMPIERS

**Animateur :** Commandant ANDRE.

**Membres :** Le Président de l'U.D., Lieutenant-Colonel BLANC, Commandant CHAIZE, Capitaine MOUCHET, Capitaine A. JEYMOND, Capitaine RAY, Lieutenant CHEVALLIER, Lieutenant DUC, Lieutenant ALLIBE.

### COMMISSION DU JOURNAL

**Animateurs :** Lieutenant-Colonel PAILLOT et Lieutenant CROIZAT.

**Membres :** Le Président de l'U.D., Capitaine BRUNEL, Lieutenant DUC, Commandant GUILLERMINET, Capitaine LANGLAIS, Capitaine MATHIEU, Lieutenant BERNARD, Lieutenant FERRAND, Lieutenant MOUNIER-VEYIER.

### COMMISSION JURIDIQUE

**Animateur :** Lieutenant JEYMOND, Président de l'U.D.

**Membres :** Capitaine LANGLAIS, Capitaine AUDIBERT, Lieutenant BONIN, Lieutenant BEYLE, Lieutenant SPERONE, Lieutenant CLAPISSON, Lieutenant CLEYET-MERLE, Lieutenant MONDANGE, Lieutenant PICOT, Lieutenant BLANC.

### GRUPE DE TRAVAIL CONCOURS DE MANŒUVRES

**Animateur :** Lieutenant DURET.

**Membres :** Le Président de l'U.D., Centre de Secours Principal de Grenoble, Centre de Secours Principal de Rives, Centre de Secours de Saint-Marcellin, Centre de Secours de Montalieu, Centre de Secours de Moirans, Centre de Secours de Péage-de-Roussillon, Centre de Secours de Saint-Laurent du Pont, Centre de Première Intervention Les Avenières, Centre de Première Intervention de Dolomieu, Centre de Première Intervention de Vaulnaveys-le-Bas.

### PETITE ANNONCE :

**Le Centre de Secours Principal de Grenoble vend 4 ARI, état neuf, marque "MATISEC" + 4 bouteilles, dans 4 caisses de transport S'adresser : 19, avenue Victor Hugo - 38170 SEYSSINET-PARISSET**

# Sommaire

## Union Départementale

Editorial du Comité Exécutif .....	7
Elections du 24 mars 1990 .....	13
Transfert du siège de l'U.D. ....	13
Le Colonel JANVIER, Président de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français en visite dans notre département .....	15
Réunion des Chefs de Corps du secteur de Bourgoin-Jallieu .....	29
Don à l'Œuvre des Pupilles .....	31
La Commission des Anciens Sapeurs-Pompiers s'est réunie à Voiron le 17 février 1990 .....	35

## Préfecture de l'Isère

Le Préfet de l'Isère.....	9
René VIAL, nouveau Préfet de l'Isère .....	11

## Œuvre des Pupilles des Sapeurs-Pompiers Français

Allocations - Subventions 1990 .....	33
--------------------------------------	----

## Jeunes Sapeurs-Pompiers

Informations :	
Rappel des catégories d'âge .....	39
Date des manifestations pour 1990 .....	39

## Grimp 38

Quelques notions sur les avalanches.....	41
--	----

## Secourisme

Réforme de l'enseignement du Monitorat de Secourisme et de son recyclage.....	43
---	----

## Sports

Le parcours sportif du Sapeur-Pompier : dispositions administratives .....	59
30e Championnat de France de Cross-country .....	71

## Interventions

Le feu aux portes de Vizille .....	77
A Meylan, un Sapeur-Pompier blessé alors qu'il participait à des secours sur un autre accident .....	79

## Tourisme

Le Pays de Chambaran "tout naturellement" .....	81
--	----

## Vie des Corps

Le C.S. de Roybon.....	83
Le C.S. de La Tour-du-Pin .....	85
Le C.S. de St-Geoire-en-Valdaine .....	87
Le C.P.I. d'Albenc:	
- le mot du Maire.....	91
- la Compagnie aujourd'hui .....	94
Dolomieu : portrait du Chef de Corps, Joseph COTTAZ.....	95
C.P.I. Vignieu .....	96

## Carnet

Nos peines .....	97
------------------	----

## Assurances

Les assurances des Sapeurs-Pompiers de l'Isère .....	98
---	----



Les Sapeurs-Pompiers de l'Isère  
remercient toutes les Entreprises et Etablissements commerciaux  
qui par leur soutien publicitaire  
permettent une meilleure information sur leur corporation.

**JE COMMUNIQUE!**



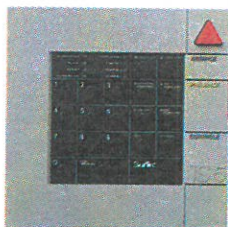
**" COMMUNIQUEZ FORT, EFFICACE ET GAGNANT "**

Au service de tous les systèmes de communication et réseaux d'entreprise, GST Alcatel Balain-Poulat se conjugue au pluriel :

Balain-Poulat, votre partenaire depuis 1954, c'est aussi :

180 collaborateurs, 3 agences près de chez vous, plus de 100 véhicules d'assistance et un délai moyen d'intervention, tous produits confondus inférieur à 4 heures.

Micro-informatique et réseaux locaux, câblage ( Ethernet, Token Ring, Coaxial et fibre optique ), serveur vocal, distribution de l'image et du son, contrôle d'accès et télésurveillance, téléphones de voiture et portables, recherche de personnes, radio, télécopie et télex partagés, transport de la voix et des données à travers les autocommutateurs et le RNIS ...



VOL



INCENDIE



VIDEO SURVEILLANCE

**GST ALCATEL DAUPHINE**

**BALAIN-POULAT**  
76.23.07.27



## Editorial

**U**n nouveau Président vient d'être élu au sein de l'Union Départementale. Un nouveau Bureau et un nouveau Comité Exécutif vont prendre en charge les destinées de notre Association.

La succession est difficile eu égard aux énormes qualités de celui qui vient de passer la main. En effet, le Lieutenant-Colonel BLANC qui avait lui-même succédé à un grand Président, le Commandant Léon PLANTIER, a été le rénovateur de l'Union Départementale pour l'amener à aborder le 21ème siècle avec des structures administratives et techniques avancées. N'est-ce pas le département de l'Isère qui a une des meilleures protection sociale des Sapeurs-Pompiers toutes catégories ?

Certes son action ne s'est pas limitée à cela, mais nous aurons l'occasion de retracer la carrière de ce Président exceptionnel.

La succession est assurée par une équipe qui a œuvré dans son sillage depuis déjà de nombreuses années, et une politique bien définie sera appliquée.

Donc pas de révolution mais bien une évolution qui ne différera que par la personnalité de ceux qui l'appliqueront.

Afin que la nouvelle équipe dirigeante prenne en main les destinées de l'Union Départementale dans de bonnes conditions, le Lieutenant-Colonel BLANC continuera d'administrer jusqu'au prochain Congrès de Péage-de-Roussillon. Ce sera donc le moment de remercier celui qui fut un grand Président. Cette période de transition permettra à tout un chacun de s'habituer à ce changement. La nouvelle équipe et son Président vous demandent par avance votre indulgence et votre soutien pour aborder les problèmes qui se présentent. Le mot UNION a un sens, il faut plus que jamais d'ailleurs qu'il en ait un au moment où des unions se font, des fusions se réalisent, mais aussi des actions de destabilisation naissent. Notre amitié déjà forte doit se confirmer chaque jour qui passe.

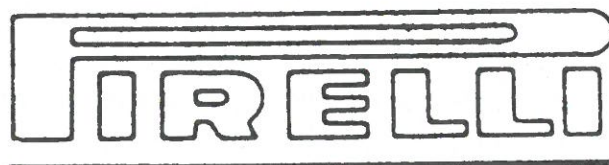
Nos statuts ne prévoient-ils pas en leur article 2 "de resserrer les liens d'amitié qui unissent tous les membres des Corps de Sapeurs-Pompiers et de rechercher les moyens propres à améliorer leur sort, d'accorder des secours immédiats en cas de maladie ou d'accident aux Sapeurs-Pompiers".

Il faut plus que jamais, et ce sera l'action de la nouvelle équipe, que ces principes soient comme ils l'ont déjà été par le passé, une réalité et pas seulement le préambule d'un statut associatif.

COMMUNICATION - VIGILANCE - COMPETENCE sont pour nous synonymes d'EVOLUTION et d'EXISTENCE.

Nous comptons sur vous tous pour que l'Union Départementale évolue dans ce sens et par avance vous en remercions. ■

Le Comité Exécutif



**CABLES PIRELLI S.A.** produit tous types de câbles pour transporter l'énergie et la communication.

**POUR VOS INSTALLATIONS NOUVELLES**

il est préférable d'utiliser dès la conception des câbles conçus pour :

- soit ne pas propager la flamme
- soit ne pas propager l'incendie
- soit résister au feu
- soit ne pas créer de nuisance en cas de combustion.

**CONSULTEZ LES SPÉCIALISTES**

DE CABLES PIRELLI S.A.

- pour les câbles d'énergie : (1) 43.97.55.00
- pour les câbles de télécommunications : 72.02.52.00
- pour les câbles spéciaux : (1) 34.23.60.00

**ILS TROUVERONT LA BONNE SOLUTION.**

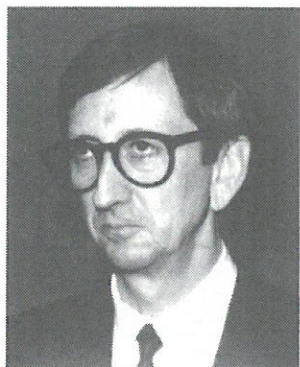
Celle-ci peut s'appeler "**ACOTOX**"<sup>®</sup> marque déposée de CABLES PIRELLI S.A. pour les câbles **SANS HALOGENES.**

---

**GROUPE TÉLÉCOM**

Usine de Chavanoz - B.P. 72  
38230 Pont-de-Cheruy

## Le Préfet de l'Isère



**L'**occasion m'est ainsi offerte de souligner le rôle essentiel des Sapeurs-Pompiers pour un déroulement le plus harmonieux et paisible de notre vie quotidienne.

En 1989 ils ont, dans le département de l'Isère, répondu avec rapidité et efficacité à plus de 50 000 appels.

Plus de la moitié de leurs missions sont aujourd'hui consacrées au secours des personnes en collaboration avec les autres Services Spécialisés.

La recherche de réponses opérationnelles toujours plus efficaces et plus rapides aux problèmes qui leur sont posés s'accompagne pour eux d'une activité de plus en plus complexe et soutenue en faveur de la prévention des risques de toutes sortes.

L'amélioration des moyens de lutte contre la multiplicité des risques nouveaux engendrés par l'évolution de notre société impose aux Sapeurs-Pompiers, qu'ils soient Volontaires ou Professionnels, des efforts de formation continue, soutenus et exigeants.

Nous savons tous combien aux vertus de courage, de disponibilité et de dévouement les Sapeurs-Pompiers ont su ajouter la compétence technique et les réflexes que réclame tout dispositif moderne de secours.

Je les remercie sincèrement de leur fidélité aux principes qui sont le fondement des Services de lutte contre l'Incendie et de Secours et je leur dis ma confiance en leur aptitude à améliorer toujours le service de nos concitoyens. ■

René VIAL,  
Préfet de l'Isère.



**BRICOLAGE DECORATION JARDIN**

**CHEZ CASTO,  
IL Y A TOUT CE QU'IL FAUT.  
castorama**

**ZAC CHAMP ROMAN  
38400 SAINT MARTIN D'HERES  
Tél. : 76.42.22.18**

# René VIAL, nouveau Préfet

## de l'Isère

**“Si peu qu'on dise, c'est encore trop”**

**L**e nouveau Préfet aime les gens, les pierres, les cailloux “même les plus moches quand on les polit ça s'arrange !”

“J'ai servi trois Préfets qui ont été en camps de concentration. Face à certains problèmes et à certaines misères, ils savaient toujours privilégier le fait d'être vivant sur cette planète. A partir de là, tous les espoirs et toutes les entreprises étaient possibles.”

René VIAL aurait voulu être jockey “j'aime la discipline, la rigueur de l'équitation, avec un penchant pour l'école anglaise”.

A la question est-ce la charge qui change l'homme ou l'homme qui change la charge ? René VIAL répond sans détours “Les deux. On ne fait pas d'efforts sans changer de caractère quels que soient le métier ou les responsabilités”

Né en 1936 à Mende, René VIAL était Préfet Commissaire de la République du département de l'Aisne, depuis 1987.

Marié, père de quatre enfants, le nouveau Préfet a retenu de ses origines auvergnates cette formule plus révélatrice encore, qu'un institutionnel droit de réserve... “Si peu qu'on dit c'est encore trop”.

(Extrait de Presse)

**DERNIERE MINUTE**

*Le Colonel Georges POURCEAU, Directeur Départemental des Services d'incendie et de Secours de l'Isère est fait Chevalier de la Légion d'Honneur.*

*Le Lieutenant Jean-Jacques GUERCHET du Centre de Secours Principal de Grenoble est promu au grade de Capitaine.*

*Le Conseil d'Administration de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère adresse aux deux récipiendaires ses plus vives félicitations.*

# BRONZAGE D'ENFER



**Merci à tous ceux  
qui risquent leur vie  
pour sauver la vie**

# Elections

## du 24 mars 1990

**L**e Lieutenant Jacky JEYMOND a été élu à l'unanimité Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère lors du Conseil d'Administration du samedi 24 mars 1990 à La Côte-Saint-André.

Le Bureau a été élu au cours du même Conseil d'Administration; il est composé de la manière suivante :

- 1er Vice-Président : Lieutenant-Colonel PAILLOT - 28
- Vice-Président Nord Isère : Lieutenant DUC - 28

- Vice-Président Sud Isère : Capitaine BRUNEL - 28
- Secrétaire Général : Lieutenant CROIZAT - 28
- Trésorier Général : Lieutenant PERRIN - 28
- Secrétaire Général Adjoint : Lieutenant BERNARD - 28
- Trésorier Général Adjoint : Lieutenant FERRAND - 28

- Non élus :
- Lieutenant PONCET - 3
  - Lieutenant COTTAZ - 1



## Transfert du siège de l'U.D.

**P**ar décision du Conseil d'Administration du 14 octobre 1989, le Siège Social et Administratif de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Isère a été transféré au : 6, avenue Victor-Hugo, 38170 Seyssinet-Pariset à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990.

Situés face à la Caserne des Sapeurs-Pompiers de Grenoble, au 2<sup>ème</sup> étage de l'immeuble et de l'Hôtel

Bel Alpes, des bureaux accueillants et fonctionnels (les vôtres) sont ouverts du lundi au vendredi de 14 h 30 à 18 h 30.

Des renseignements vous sont nécessaires ? Un problème vous préoccupe ?

Madame Liliane SCHMITT, Secrétaire de l'Union Départementale est à votre disposition.

# 2 hotel **mercure** GRENOBLE

*Bonne nuit chez nous*

L'Hôtel Mercure Grenoble Alpexpo  
Grand'Place

## DEUX PRIORITÉS : NOTRE SOURIRE - VOTRE ACCUEIL

**100 chambres climatisées de grand confort,**  
vastes et spacieuses

**Un Restaurant "Le Belledonne"**

Le plaisir du goût marié au plaisir des yeux  
Vue sur les Alpes dans un cadre chaleureux

**Un Bar "L'Infernet"**

Un décor, une ambiance, la convivialité...

**Un espace convention modulable**  
s'adapte à vos moindres désirs  
pour vos réceptions, réunions et séminaires...

**Du loisir et du divertissement**

Au programme  
Détente à l'espace Terrasse Piscine  
Billard, ping-pong, boules

**Une situation stratégique**

proche du Centre Ville  
du Centre Commercial Grand'Place  
du Palais des Congrès "Alpes Congrès"  
du centre des expositions "Alpexpo"  
de la salle de spectacles "Le Summum"

**Des facilités d'accès**

A deux pas du terminal tramway  
Accès direct par la Rocade Sud  
Un parking privé et un garage fermé

**POUR LE PLAISIR DE VOUS RECEVOIR...**

L'Hôtel Mercure Grenoble Alpexpo  
Grand'Place

1, avenue d'Innsbruck  
38100 Grenoble  
Tél. 76 33 02 02 - Téléx 980 470 F  
Télécopie 76 33 34 44  
Télétext 933 - 76 33 34 44

hotel **mercure**

L'Hôtel Mercure Grenoble Alpotel  
Centre

## DEUX PRIORITÉS : NOTRE SOURIRE - VOTRE ACCUEIL

**88 chambres climatisées de bon confort,**  
Garage fermé

**Un Restaurant "Le Magnolia"**

Où l'on apprécie les spécialités  
simples mais de qualité

**Un Bar "Le Saint-James"**

**Un espace convention modulable**  
s'adapte à vos moindres désirs  
pour vos réceptions, réunions et séminaires...

**Du loisir et du divertissement**

Au programme  
Détente à l'espace Terrasse Patio

**Une situation stratégique**

proche du Centre Ville  
de la Chambre de Commerce  
du Palais des Sports  
de l'Hôtel de Ville  
de la Préfecture

**Des facilités d'accès**

Accès par A 480 sortie N°3  
Direction boulevard Joseph Vallier  
Accès par A 43 sortie Centre  
Boulevard Jean Pain

**POUR LE PLAISIR DE VOUS RECEVOIR...**

L'Hôtel Mercure Grenoble Alpotel  
Centre

12, boulevard Maréchal Joffre  
38000 Grenoble  
Tél. 76 87 88 41 - Téléx 320 884  
Télécopie 76 47 58 52

hotel **mercure**



D'après  
R

**BERNARD AVEC NUS!**

MAIS NON  
JANVIER!

BERNARD Qui...  
TAPIE ?

**GRENOBLE ?**

**38**

**38**

# Automonin

Depuis 1899 - Fondateur J. Vial

# RENAULT

Véhicules Industriels

## Concessionnaire à GRENOBLE

2, rue Pierre Courtade - B.P. 146

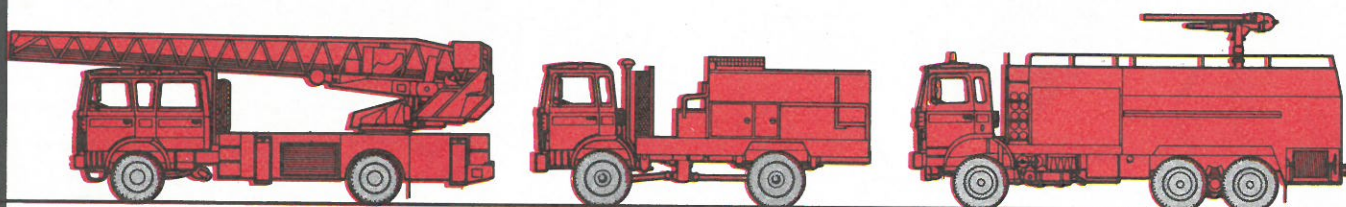
38603 Fontaine - CEDEX

Tél. : 76 26 81 11

Télex : 320 829



*EN ROUTE*  
...  
*ENSEMBLE*



# Le Colonel Bernard JANVIER

## Président de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français en visite dans notre département

**A** l'initiative du Comité Exécutif de l'Union Départementale présidé par le Lieutenant-Colonel Eugène BLANC, invitation a été faite au Colonel Bernard JANVIER de rencontrer les Sapeurs-Pompiers et aux élus de l'Isère.

Exceptionnel, c'est ce que nous pouvons écrire aujourd'hui après quelques temps de recul sur ce voyage des 21 et 22 mars où la météo fut des plus clémentes.

C'est en effet par une très belle journée ensoleillée de printemps que le colonel Bernard JANVIER, nouvellement élu Président de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français, nous faisait l'honneur de sa première visite officielle dans notre département.

### 8 heures : arrivée à Lyon-Satolas

Les membres du Conseil d'Administration de l'Union Départementale au grand complet accueillent le Colonel JANVIER.

**9 heures :** le Capitaine MARION, commandant le Centre de Secours Principal de Bourgoin-Jallieu, présente au Colonel Bernard JANVIER le Corps de Sapeurs-Pompiers Nord Isère.

De nombreux invités parmi lesquels M. ROY, Maire de Bourgoin-Jallieu, M. GRATALOU, Président de l'Association des Maires de l'Isère, ont tenu par leur présence, à mar-



Sourires aux lèvres au C.S.P. de Bourgoin-Jallieu.



de gauche à droite, MM. GRATALOU, ROY, Colonel JANVIER, Lieutenant-Colonel BLANC.

(Photos Marc AYACHE)



Avant le petit déjeuner, Mr ROY, Maire de Bourgoin-Jallieu, le Colonel Janvier, le Pdt de l'U.D. et le Vice-Pdt entourés des I.A.D. posent pour notre reporter photographe Marc AYACHE.



Sourire aux lèvres...



Lors du petit-déjeuner à Bourgoin-Jallieu, Mr ROY, Maire, remercie le Colonel JANVIER de sa visite.



Présentation de l'effectif du Corps à Bourgoin.



Le Lieutenant DUC reçoit le Colonel à St-Jean-de-Bournay.

(Photos Marc AYACHE)

quer l'intérêt qu'ils portent aux Sapeurs-Pompiers.

**10 heures** : départ pour Vienne.

**10 heures 30** : Saint-Jean-de-Bournay.

Le Lieutenant DUC, Chef de Corps accueille notre invité, en présence de M. JAILLET, Maire de la Commune, et M. COLOMBIER, Député de l'Isère, Vice-Président du Conseil Général.

**11 heures 30** : Réception au Centre de Secours Principal de Vienne.

Le Capitaine LANGLAIS, Chef de Corps, accompagné de Mme MOULIN, Adjointe, représentant M. MERMAZ, empêché, et de M. ODET, également Adjoint au Maire accueillent le Président de la Fédération.

**15 heures 30** : Préfecture de Grenoble, ville phare du département.

En compagnie du Lieutenant-Colonel BLANC, le Président Bernard JANVIER est reçu par M. le Préfet, René VIAL.

**17 heures 30** : Centre de Secours Principal de Rives. Le Capitaine AUDIBERT, Chef de Corps salue le Colonel JANVIER en présence de M. RETTEMEYER, Maire de la Commune.

Le Capitaine MATHIEU (Inspecteur Adjoint Départemental) adresse des souhaits de bienvenue à l'illustre visiteur devant un auditoire attentif.

L'horaire doit être respecté. Attendue au Conseil Général, la délégation quitte cette ambiance accueillante pour rejoindre l'Hôtel du Département.

**18 heures 15** : Conseil Général : le Lieutenant-Colonel E. BLANC présente le Colonel B.

JANVIER aux personnalités.

M. CHAIZE, Vice-Président du Conseil Général, Président de la Commission Administrative des Services d'Incendie et de Secours, ne manque pas lui aussi de saluer le Président de la F.N.S.P.F. en présence de nombreux Conseillers Généraux.

Nous avons remarqué la présence de M. PENEAU, Directeur des Services du Conseil Général,  
- le Colonel MOSCA, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Rhône, également Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers;

- le Commandant ROUSSEAU, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Ain.

**19 heures 45** : Une nombreuse assistance se retrouve au nouveau siège de l'Union Départementale que le Colonel Bernard JANVIER inaugure officiellement.

Au cours de cette cérémonie plusieurs plaques souvenirs ou de baptême pour les salles de nos locaux sont dévoilées (salle Lieutenant-Colonel BLANC).

La Médaille du Mérite Départemental (nouvellement créée) est décernée au Premier Représentant des Sapeurs-Pompiers Français.

Journée bien chargée pour notre hôte, qui, le lendemain matin, rend visite au C. S. P. Grenoble.

**8 heures 30** : Centre de Secours Principal Grenoble.

Rencontre avec les Officiers du Corps. Le Lieutenant-Colonel PAILLOT, Chef de Corps, accompagné de M. GASCON, Premier Adjoint, représentant M. CARIGNON, Maire de Grenoble, accueillent le Président Bernard JANVIER.

Un échange d'idées s'établit, des réponses claires sont apportées sur tout ce qui se rapporte aux problèmes des Sapeurs-Pompiers.

**9 heures 15** : C.P.I. Meylan : le Lieutenant GIROUTRU, Chef de Corps, reçoit à son tour le Président de la F.N.S.P.F. en présence de M. GAILLARD, Premier Adjoint, représentant le Sénateur-Maire M. CABANEL.

En cette circonstance, c'est le Lieutenant-Colonel PAILLOT qui prononcera l'allocution démontrant la vitalité de la circonscription du Sud-Isère ainsi que de l'ensemble des Sapeurs-Pompier du département.

Au cours des différentes visites, de nombreux cadeaux (la liste serait bien trop longue à énumérer) ont été offerts au Président qui n'a pas manqué de marquer son passage par la signature des livres d'or.

De l'avis unanime, les Sapeurs-Pompiers de l'Isère auront apprécié la communication directe, simple et franche qu'ils ont eue avec le Colonel Bernard JANVIER.

Sans nul doute, peu oublieront ces quelques mots que le Président JANVIER emprunta à CAMUS à l'adresse du Lieutenant-Colonel Eugène BLANC :

*"Il y a deux sortes d'efficacité : l'efficacité de la tornade et celle de la sève".*

Cette franche et cordiale communication aura permis sans nul doute au Colonel JANVIER, d'apprécier son séjour dans le département de l'Isère.

**Vouloir le faire,  
savoir le faire savoir,  
le faire savoir.**

Doctrines Fédérales chères au Président Bernard JANVIER.



De gauche à droite : Le Lieutenant DUC, le Capitaine LANGLET, le Lieutenant-Colonel BLANC, le Colonel JANVIER, Mr JAILLET, Maire de la commune, Mr COLOMBIER, Député de l'Isère.



Visage souriant du Président de la FNSPF pour la signature du Livre d'Or.



Le Colonel JANVIER reçoit la Médaille de la Ville des mains de Mr le Maire.



La photo souvenir du passage à St-Jean-de-Bournay.

(Photos Marc AYACHE)

## Les allocutions

### Accueil au C.S.P. de Bourgoin-Jallieu par le Capitaine MARION, Chef de Corps

Monsieur le Président,  
Les Sapeurs-Pompiers du Nord-Isère sont très honorés de vous accueillir aujourd'hui au C.S.P. de Bourgoin-Jallieu et heureux que votre périple dans le département de l'Isère commence par leur secteur.

Lors de votre prise de fonctions à la tête de notre Fédération, vous vous êtes engagé à privilégier une politique de communication, et c'est avec plaisir que nous constatons que vous passez des paroles aux actes : en effet, le plus simple moyen de communiquer n'est-il pas de se rencontrer ?

Le secteur géographique du Centre de Secours Principal de Bourgoin-Jallieu est compris dans les limites administratives de l'arrondissement de la Tour-du-Pin auquel est adjoint le canton de Pont-de-Cheruy.

Ce secteur comprend 137 communes totalisant 150 000 habitants.

Les risques y sont très divers.

L'industrialisation est importante et diversifiée :

- produits chimiques,
- laboratoires pharmaceutiques,
- technologie de pointe,
- minoteries,
- impression sur étoffes,
- cartonneries... etc,

ainsi que : grands magasins d'entreposage, dépôt d'hydrocarbures.

Quant à l'urbanisation, elle est

sans cesse croissante dans nos communes traditionnelles, sans oublier la réalisation de la Ville Nouvelle de l'Isle-d'Abeau qui s'enrichit de 500 logements par an. Cette croissance entraîne la multiplication des centres commerciaux et autres infrastructures.

Dans nos campagnes, bien que leur nombre diminue, les exploitations agricoles sont toujours très présentes.

Nous avons aussi le Rhône qui longe notre secteur durant une soixantaine de kilomètres et ses crues sont soudaines et impitoyables. Nous nous souviendrons longtemps de celle de février dernier qui a mobilisé tous les Sapeurs-Pompiers de l'Isère, et pendant laquelle nous avons dû évacuer 200 personnes et sauver 400 têtes de bétail de la noyade.

Le réseau routier est important : 2 autoroutes, 3 routes nationales et de nombreuses routes départementales sillonnent notre périmètre d'intervention.

Bref, cette évocation, bien que succincte, nous révèle que notre région est très active et que les risques y sont en effet divers et nombreux.

L'organisation des secours dans notre secteur est constituée par le C.S.P. de Bourgoin-Jallieu et 9 Centres de Secours renforcés par 45 C.P.I.

L'effectif total de ces Corps représente 1 080 Sapeurs-Pompiers dont 37 Professionnels basés à Bourgoin-Jallieu.

Le volume moyen annuel des interventions pour le secteur est de 11 000 sorties.

Voici, Monsieur le Président, brossée en quelques mots, l'image opérationnelle du secteur qui vous accueille aujourd'hui.

Mais ce secteur, vous le connaissez peut-être puisque vous avez œuvré pendant 7 ans à la Courly en qualité d'Officier.

C'est à cette époque que j'ai fait votre connaissance ; souvenez-vous, un certain jeudi 22 janvier 1970, à la caserne de la Duchère, où vous dispensiez des cours d'hydraulique. J'étais alors Caporal-Chef et je préparais le Brevet d'Aptitude au grade de Sergent. Mais vous n'étiez pas seul pour assumer cette tâche, il y avait aussi un tout jeune Lieutenant qui se nommait René PAILLOT.

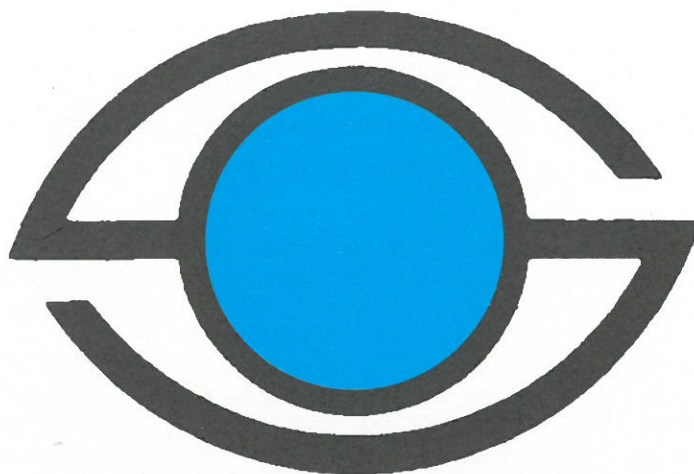
Monsieur le Président, sachant que le programme de votre journée est chargé et minuté, je termine ici mon allocution en vous exprimant mes remerciements pour votre visite ainsi que ceux de tous les Sapeurs-Pompiers du secteur de Bourgoin-Jallieu et en vous souhaitant un excellent séjour dans le département de l'Isère.

## Les souhaits de bienvenue du Capitaine LANGLAIS, commandant le C.S.P. de Vienne

Je tiens tout d'abord à vous présenter les regrets de M. L. MERMAZ de ne pouvoir être présent. Il m'a demandé de vous

adresser sa très vive considération pour notre corporation que vous représentez et qu'il affectionne particulièrement. Il m'a

chargé également de vous dire l'intérêt particulier qu'il porte aux problèmes des Sapeurs-Pompiers Volontaires et Professionnels.



# **SOCOTEC**

## **ENVIRONNEMENT**

**Contrôle de la construction - Contrôles réglementaires  
Hygiène et Sécurité - Contrôles de fonctionnement  
Entretien - Maintenance - Environnement .**

**AGENCE DE GRENOBLE :**

Z.A. du Rondeau  
1, rue Docteur Pascal  
B.P. 289  
38434 ECHIROLLES CEDEX  
Tél. : 76.22.34.45  
Télécopie : 76.09.09.50

**BUREAU DE BOURGOIN :**

Le Delta  
14, place Saint-Michel  
38300 BOURGOIN-JALLIEU  
Tél. : 74.93.11.93

**AGENCE DE LYON :**

Immeuble P.D.G. La Part-Dieu  
4, bd Eugène-Deruelle  
69427 LYON CEDEX 03  
Tél. : 78.62.65.11  
Télécopie : 78.60.56.05



Il est représenté par ses adjoints Mme MOULIN et M. ODET que je salue et remercie de leur présence.

M. le Président je me permets d'évoquer un souvenir d'il y a 35 ans où j'étais alors Jeune Sapeur-Pompier Volontaire au Corps de Vienne. Le Colonel COLLINET, accompagné du Lieutenant BARNIER étaient accueillis par le Capitaine GOUBET ; ce fut un événement qui n'aura d'égal que la visite que vous nous rendez aujourd'hui.

C'est en effet avec beaucoup de fierté que nous vous recevons et vous disons merci d'avoir pensé à nous, en espérant que les Jeunes ici présents garderont comme mes collègues et moi-même, Anciens du Corps, un souvenir du passage à Vienne de celui que nous considérons comme notre véritable représen-

tant de l'ensemble des Sapeurs-Pompiers Français.

Pour vous accueillir, Monsieur le Président, je me devais d'inviter :

- l'ensemble des Officiers du Corps de Vienne ;

- les Membres du Conseil d'Administration du Corps et notre Société Amicale dont notre Président le Sous-Lieutenant BELLUTE ;

- les Médecins-Capitaines du Corps, MM. BIDAUD et BEC ;

- le Personnel Professionnel de service ;

- M. le Secrétaire Général du district de Vienne, M. MARANDIN ;

- ainsi que tous mes amis Chefs de Corps des Centres de Secours et Centres de Première Intervention du secteur qui mal-

heureusement n'ont pas pu tous être présents, retenus par leurs obligations professionnelles.

J'ai demandé également au Sergent-Chef Christophe MARKARIAN, responsable de notre Section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Vienne qui est la fierté du Corps dont nous sommes tous issus depuis 1947, accompagné d'un petit noyau de Jeunes, d'être présent pour cette grande occasion.

M. le Président, je souhaite que l'honneur qui m'est dévolu de vous accueillir au nom de l'ensemble des Sapeurs-Pompiers du plus petit secteur du département, vous permettra de garder un excellent souvenir de votre passage parmi nous ; je puis vous assurer que vous êtes ici chez vous, où nous souhaitons vous recevoir le plus souvent possible.

## **Au Centre de Secours Principal de Rives, c'est le Capitaine MATHIEU, I.A.D., qui s'adresse au Président de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers**

Les Chefs de Corps, Officiers, Sous-Officiers, Caporaux et Sapeurs-Pompiers sont aujourd'hui sensibles et fiers de l'honneur que vous leur faites en choisissant le Centre de Secours Principal de Rives, comme ville étape, au cours de votre périple dans notre département.

Nous sommes heureux de vous souhaiter la bienvenue et d'avoir ainsi privilégié l'un de vos premiers contacts, depuis votre accession à la présidence de la Fédération Nationale, à rendre visite aux Sapeurs-Pompiers de notre 2<sup>e</sup> Circonscription.

Le Lieutenant-Colonel BLANC, lors de ma prise de fonctions en 1985, me laissa je l'avoue, un secteur sain, riche en enseignement et plein de promesses.

Défendu par près de 1 100 Sapeurs-Pompiers Volontaires et Permanents, le secteur de Rives, bordé à l'est par le Massif de la Chartreuse et au sud par la Chaîne du Vercors, recense une population de 130 000 habitants répartis dans une centaine de communes, en majorité à vocation rurale. Dix Centres de Secours et 43 Centres de Première Intervention en assurent la couverture.

L'accroissement du nombre des interventions, près de 6 000 l'an dernier, ne va pas sans poser des problèmes de disponibilités, notamment dans les villes de moyenne importance.

La plupart de ces interventions sont liées à un réseau routier et autoroutier en plein développement, à des zones indus-

trielles en pleine expansion et à une urbanisation sans cesse croissante.

Des risques non négligeables tels que l'aéroport Grenoble-St-Geoirs, et des activités touristiques de moyenne montagne font partie de nos soucis quotidiens.

La formation tient également une place prépondérante et nous ressentons comme partout ailleurs un désir constant de mieux s'informer et de mieux se former.

Lors de votre prise de fonctions à la Baule en septembre 89, vous avez déclaré je cite :

"Quant au Volontaire nous ferons tout pour l'associer dans le service public à part entière,



L'accueil au C.S.P. de Vienne.



Présentation des J.S.P. au Colonel JANVIER.



Ci-dessus : Retrouvailles.

Ci-dessus, à gauche : Entretien détendu avec les Officiers du C.S.P. Vienne.



Cérémonie protocolaire au C.S.P. de Vienne.

Le Capitaine LANGLAIS pendant son allocution avec à sa droite Mr MARANDIN, Secrétaire Général du District de Vienne et à sa gauche Mme MOULIN, Adjointe au Maire de Vienne.



Signature du Livre d'Or du Corps.

de manière à ce qu'il ne soit pas considéré comme appartenant à une œuvre de bienfaisance, aussi sympathique soit-elle".

Et cette réflexion nous conforte dans les idées et l'esprit qui habitent chaque Sapeur-Pompier : dévouement, responsabilité et solidarité.

Monsieur le Président, vous

avez accepté une grande et belle responsabilité et nous sommes persuadés qu'aucun dossier ne vous laissera indifférent et que vous aurez à cœur l'aboutissement des actions largement engagées sur le plan national, et notamment apporter des solutions ou des compromis spécifiques aux Sapeurs-Pompiers Volontaires et Permanents.

J'ai donc aujourd'hui l'heureux privilège de vous accueillir au Centre de Secours Principal de Rives placé sous l'autorité du Capitaine Georges AUDIBERT et je vous souhaite un agréable séjour parmi nous. Votre visite est bien le symbole des liens qui unissent la Fédération et les Sapeurs-Pompiers, soyez-en chaleureusement remercié.

## au Conseil Général Le discours du Lieutenant-Colonel BLANC

Monsieur le Préfet,  
Monsieur le Sous-Préfet  
Secrétaire Général du Département,

Monsieur le représentant du  
Président du Conseil Général,  
Messieurs les Parlementaires,  
Messieurs les Conseillers  
Généraux,

Monsieur le Directeur Général  
des Services du Département,  
Messieurs les Directeurs,

Mesdames et Messieurs, Mes  
Chers Amis Sapeurs-Pompiers,  
Mon Cher Président de la  
Fédération Nationale des  
Sapeurs-Pompiers Français.

L'Union Départementale des  
Sapeurs-Pompiers de l'Isère,  
honorée par la visite du Président  
de notre Fédération, avait  
souhaité qu'une réception amicale  
soit organisée dans cet Hôtel  
du Département où les Sapeurs-  
Pompiers sont toujours accueillis  
avec sympathie et où il faut le  
dire, leurs demandes sont toujours  
étudiées avec générosité.

Qu'il me soit permis de  
remercier toutes les personnalités  
qui nous entourent  
aujourd'hui et en particulier :

\*  
\* \*  
\* \* \*

Leur présence est une évidente  
preuve de l'intérêt qu'ils nous  
portent et de l'estime qu'ils ont

pour le Président d'une Grande  
Fédération.

Je voudrais tout particulièrement,  
et vous le comprendrez sans doute,  
m'adresser au Président Bernard  
JANVIER, essentiellement pour le  
remercier d'être aujourd'hui parmi nous.

Une de vos premières visites dans  
la France profonde est pour les  
Sapeurs-Pompiers de l'Isère, ce  
groupe solide, efficace où se  
rassemblent dans une cohésion  
parfaite 4 500 Volontaires et  
300 Professionnels.

Ils en sont fiers. Mais, Mon  
Cher Colonel, permettez au vieux  
Président que je suis de manquer  
de modestie. Je crois que notre  
Union Départementale répond assez  
bien aux analyses que vous avez  
pu faire au moment de votre  
candidature dans votre lettre...  
aux Sapeurs-Pompiers Français et  
à La Baule dans votre allocution  
devant Monsieur le Premier  
Ministre.

### LA COHESION

Tous les Sapeurs-Pompiers de  
l'Isère sont rassemblés au sein  
de notre Union et aucune catégorie  
n'est exclue de nos instances  
dirigeantes.

### LA RIGUEUR ET LA CONCERTATION

Nous avons toujours tenu à

avoir des positions claires reflétant  
la position de tous nos  
adhérents.

### LA NEUTRALITE

Nous avons le respect des convictions  
de chacun d'entre nous et nous  
nous refusons à toute polémique  
politique, religieuse ou philosophique.

### LA DEFENSE DU VOLONTARIAT

C'est pour nous aussi une  
priorité. Les Sapeurs-Pompiers  
ont une particularité. C'est le  
seul service public qui fonctionne  
avec cet apport humain et généreux  
que représentent les Volontaires.

Ce sont des gens passionnés  
qui sacrifient parfois trop souvent  
leur temps, leur vie familiale et  
leur emploi. Ils ont droit à la  
considération et surtout à l'amitié  
de leurs camarades Professionnels.  
On a dit, Mon Cher Colonel,  
que vous alliez être le Président  
des Professionnels; je n'en crois  
rien; bon sang ne saurait mentir.  
N'êtes-vous pas le fils d'un  
Officier de Sapeur-Pompier  
Volontaire qui a marqué son  
département, le Président  
ROUSSEAU ici présent ne me  
contredira pas, en se consacrant  
aux autres Sapeurs-Pompiers  
Volontaires par son action efficace  
et persévérante à la tête de la  
Mutualité des Sapeurs-Pompiers



Réception à la Préfecture : à gauche Mr VIAL, Préfet, le Colonel JANVIER, Mr le Directeur de Cabinet, Mr GELIN et le Lt-Colonel BLANC.



Rives, les Sapeurs-Pompiers sont attentifs aux propos du Président de la FNSPF.



Le Capitaine MATHIEU, le Capitaine AUDIBERT et le Colonel JANVIER au C.S.P. de Rives après la revue du matériel.



Le Capitaine MATHIEU prononce l'allocation de bienvenue, au centre Mr RETTMEYER, Maire de Rives.

(Photos Marc AYACHE)

de l'Ain, mutualité que chacun admire et envie.

### LA FORMATION

L'Isère est département précurseur.

Depuis de nombreuses années, le Conseil Général, dans un consensus total, facilite les stages départementaux par l'indemnisation, pour les Volontaires, des heures perdues. L'application de cette mesure éminemment sociale a été confiée elle aussi à notre Union. Soyons-en fiers et efforçons-nous d'en être dignes.

Vous voyez, Mon Cher Président, que de tout temps notre

Union a mis en application votre doctrine et qu'il était souhaitable que vous veniez sur le terrain pour en voir les résultats. Mais redevenons sérieux.

Je voudrais surtout vous exprimer, Mon Cher Colonel, l'assurance de notre dévouement, de notre fidélité et de notre amitié.

Je suis personnellement, à quelques mois de mon départ, extrêmement touché par votre visite. Laissez-moi vous souhaiter une réussite complète dans votre mission. Je suis persuadé que la Fédération est en bonnes mains.

Sachez maintenir l'unité indis-

pensable.

Sachez encourager l'esprit du Volontariat, celui qui génère l'envie de se dévouer pour les autres en excluant tout égoïsme.

Rassemblez Volontaires et Professionnels, et je suis certain que vous réussirez.

Les Sapeurs-Pompiers de l'Isère vous remercient encore d'être venu, comme ils remercient également les Présidents Alain CARIGNON et André CHAIZE, sans oublier Monsieur Xavier PENEAU, Directeur Général des Services, qui nous ont permis ce rassemblement amical.

## L'allocution de Monsieur CHAIZE, Président de la CASIS

Permettez-moi de vous dire, mon Colonel (ancien Sapeur-Pompier Volontaire, Responsable d'un Centre de Secours), Président de la Commission Administrative des Services d'Incendie et de Secours, que j'ai accepté avec beaucoup de plaisir la mission qu'a bien voulu me confier le Président du Conseil Général de l'Isère, Alain CARIGNON, de vous accueillir en cet Hôtel du département.

Le Président CARIGNON empêché n'a pu être ici ce soir, aussi m'a-t-il chargé de vous transmettre ses regrets et vous dire combien nous sommes sensibles ainsi que nos collègues du Conseil Général au choix qui vous a conduit à réserver votre première visite aux Associations Départementales, aux Sapeurs-Pompiers du département de l'Isère.

Mon Colonel, je tiens à vous adresser au nom de tous, nos plus vives félicitations, à la suite de votre brillante élection le 23 septembre dernier, à la tête de La Fédération, lors du Congrès de la Baule. Egalement notre fierté

puisque étant originaire de Rhône-Alpes, vous succédez au grand Président que fut le Colonel SIBUE, lui aussi enfant de Rhône-Alpes, étant né en Savoie.

Ce département de l'Isère totalise un nombre très important de Sapeurs-Pompiers Volontaires, 4 500, auxquels s'ajoutent 300 Sapeurs-Pompiers Professionnels.

Je tiens à vous affirmer également l'attachement de tous les Élus isérois, au maintien du volontariat, ainsi qu'au maintien des Corps Communaux. Les Sapeurs-Pompiers ne sont-ils pas les plus proches et les plus dévoués auxiliaires des Maires.

Certes, les Élus départementaux consentent des efforts particuliers aussi bien en faveur du Service, que pour l'Union Départementale. Je souhaite vivement que ces efforts se poursuivent en progressant même, afin de permettre la réalisation de ce projet à l'étude actuellement, qui doit être soumis à l'Assemblée Départementale,

comprenant 2 axes particuliers, à savoir :

- le renouvellement et le complément du parc de gros matériel.
- la centralisation de l'alerte.

Mais je tiens à ajouter qu'à l'effort du Conseil Général, s'ajoutent ceux des Sapeurs-Pompiers eux-mêmes.

Avec leur foi, leur générosité, malgré les contraintes professionnelles des nécessités de la vie familiale, ils continuent non seulement à répondre chaque jour, chaque nuit, présents à tous les appels, mais encore ils acceptent de compléter leur formation, pour être plus performants.

Cette formation est aussi une particularité du département de l'Isère, puisqu'elle associe, à la satisfaction de tous, je puis l'affirmer, le Conseil Général, la Direction et l'Union Départementale.

En conclusion, permettez-moi mon Colonel, de souhaiter que sous votre présidence, la Fédération Nationale s'emploie pour :



Au Conseil Général : Mr CHAIZE, le Lt-Col BLANC et le Colonel JANVIER



Un auditoire attentif (au centre, Mr PENEAU, Directeur des Services Généraux du Conseil Général).



Le nouveau siège de l'U.D. est officiellement inauguré.



Une vue de l'assistance au Conseil Général. Au centre on reconnaît le Cdt. Jean ROUSSEAU, Pdt. de l'U.D. de l'Ain venu en ami, et le Lt.Col. PAILLOT.



Le Colonel JANVIER reçoit la Médaille du Mérite Départemental des mains du Lt-Col BLANC.

Le Colonel JANVIER est attentif aux explications du Lt-Colonel PAILLOT lors de la visite du C.S.P. de Grenoble.



Le Colonel MOSCA, DDSIS du Rhône, Pdt. de l'U.D. du Rhône et le Cdt. ROUSSEAU s'étaient joints à leurs amis de l'Isère.



(Photos Marc AYACHE)

- que la place des Sapeurs-Pompiers et en particulier des Volontaires soit maintenue ;

- que les Sapeurs-Pompiers soient respectés ;

- que les différentes actions fédérales puissent leurs sources à la base dans les départements ;

- enfin, comme dans l'Isère, que les relations entre Volon-

taires et Professionnels soient toujours empreintes de franchise, de cordialité, qu'elles tiennent compte à tous les moments de la complémentarité indispensable des deux catégories.

## Inauguration du siège de l'Union Départementale Accueil du Président de l'U.D., le Lieutenant-Colonel BLANC

Mon cher Président,

Vous avez bien voulu, profitant de votre visite en Isère, inaugurer - le mot est peut-être un peu trop fort - le Bureau de notre Union Départementale.

Après avoir bénéficié, pendant plus d'une décennie, de l'hospitalité du Corps de Rives, il nous a paru logique de nous organiser à proximité des Services du Département et surtout de la Direction Départementale.

Au moment où je vais quitter la Présidence de cette Union, à laquelle j'ai consacré le meilleur de moi-même, j'ai voulu que tous les Sapeurs-Pompiers de l'Isère puissent, à chaque visite

au chef-lieu, se sentir chez eux, dans leur maison.

Vous n'ignorez pas le rôle important, sur le plan associatif, de notre Union. Je n'y reviendrai pas, mais laissez-moi formuler le souhait que l'équipe qui va me succéder - parce qu'ils sont sages ils ont décidé de travailler en équipe - continue à faire vivre et prospérer cette Union en parfaite collaboration avec la Direction et pour le plus grand bien de tous les Sapeurs-Pompiers de l'Isère.

Cette maison, si elle se veut le point de rencontre de tous nos adhérents, est aussi le lieu où l'on travaille pour eux et en liaison avec notre grande Fédération.

Madame Liliane SCHMITT, notre collaboratrice, a déjà noué des contacts fructueux avec vos services et en particulier avec Madame JONDET, et je suis persuadé que grâce à cela les liens qui nous unissent à la Fédération seront de plus en plus étroits, nous permettant une efficacité de plus en plus grande.

Nous venons, Monsieur le Président, dans ce département, sur proposition il faut le dire de mes collaborateurs immédiats, Jacky JEYMOND et René PAILLOT, de créer le Mérite de l'Union Départementale. Cette distinction est réservée aux Sapeurs-Pompiers adhérents à l'Union Départementale de l'Isère.

## au C.P.I. Meylan Allocution du Lieutenant-Colonel PAILLOT.

Monsieur le Maire Adjoint représentant Monsieur le Sénateur Maire de MEYLAN,

Mesdames Messieurs les Elus,  
Monsieur le Maire Adjoint de Grenoble,

Chers Collègues Sapeurs-Pompiers.

C'est bien sûr le Président de la F.N.S.P. que j'accueille au nom de tous les Sapeurs-Pompiers de cette circonscription, mais c'est aussi l'ami personnel, condisciple des années d'apprentissage à Lyon où, l'un

et l'autre, nous avons appris à aimer ce métier.

Les leçons reçues dans ce grand Corps nous ont été profitables et ta brillante carrière en témoigne largement s'il le fallait.

Le programme chargé que l'Union Départementale a préparé pour ta visite t'a permis de faire connaissance avec ce grand département, et en visitant 3 C.S.P. tu as pu te rendre compte de l'active présence des Sapeurs-Pompiers de l'Isère sur

le terrain.

Pour ce qui concerne mon secteur, j'ai pensé qu'il serait bon de ne pas aller dans un C.S.P., serait-ce le mien, mais de voir ceux qui, dans une agglomération de près de 400 000 habitants, sont les acteurs permanents du secours public.

Il fallait voir un C.P.I. ; celui de Meylan a été retenu comme aurait pu l'être chacun des autres C.P.I. et même C.S. de ce secteur. Géographiquement bien



Le nom de la salle découvert par le Colonel JANVIER, provoque une grande surprise...



(Photos Marc AYACHE)





Au centre de la photo Mr GASCON, Premier Adjoint au Maire de Grenoble, Conseiller Général de l'Isère.



Meylan - Mr GAILLARD, Premier Adjoint prononce quelques mots de bienvenue. A sa gauche le Lt-Col. PAILLOT, le Lt. GIROUTRU, Chef de Corps et le Col. JANVIER.



Conversation à bâtons rompus au C.P.I. de Meylan.

situé, le C.P.I. de Meylan pouvant recevoir un grand nombre d'invités, c'est sans hésiter que le Lieutenant GIROUTRU, son Chef de Corps, a dit être très heureux de t'accueillir. En votre nom à tous, je le remercie très amicalement. Il répond d'ailleurs toujours très spontanément aux sollicitations qui lui sont faites.

Bien évidemment, tous les Sapeurs-Pompiers de ce secteur ont été très sensibles à l'honneur qui leur est fait par la visite du Président de la F.N.S.P. Que l'on vienne jusqu'à eux témoigne de l'intérêt qu'on leur porte, eux qui sont si souvent dans l'ombre. La Fédération est une grande maison qu'ils connaissent par le journal, trait d'union qu'ils reçoivent chaque mois.

En recevoir l'autorité, celui qui les représente dans les plus hautes instances leur va droit au cœur. Je me fais leur interprète pour te remercier et t'assurer, en leur nom à tous, de leur fidèle attachement.

Nous te souhaitons tout le courage et l'engagement nécessaires pour accomplir ta mission mais, connaissant ta détermination, nous sommes sûrs que tu porteras toujours aussi haut les valeurs représentées par notre Fédération.

Je suis certain, au-delà de l'amitié que tu nous portes que tu sauras faire connaître à Paris qu'en terre dauphinoise on est aussi d'ardents défenseurs de la sécurité publique et que la confiance qu'on peut nous témoigner n'est pas mal placée.

Un grand merci encore pour cette visite qui restera, j'en suis persuadé, marquée dans les annales de notre Union Départementale.

(Photos Marc AYACHE)

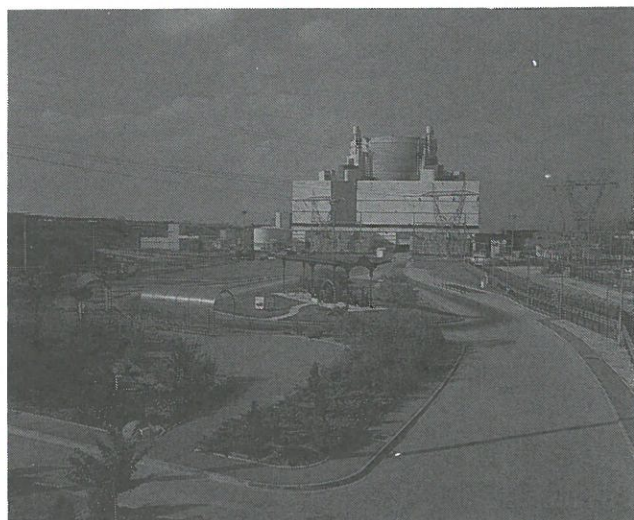
**Chefs de Corps,  
Responsables de sections,  
lors de toutes vos réunions et manifestations,  
pensez aux enfants de nos camarades décédés.**

**L'Œuvre des Pupilles des Sapeurs-Pompiers Français  
ainsi que tous les enfants que nous aidons  
vous remercient.**

## **"Notre vocation : l'entreprise"**



CHAMBRE DE COMMERCE & D'INDUSTRIE DE GRENOBLE



**VENEZ VISITER LA  
CENTRALE DE  
CREYS-MALVILLE**

**TEL. : 74.80.27.30**

# Réunion des Chefs de Corps

## Compte-rendu de la réunion du secteur de Bourgoin-Jallieu du 2 mars 1990

**L**a réunion des Chefs de Corps du Secteur de Bourgoin-Jallieu avait lieu ce vendredi 2 mars à 18 h au C.S.P.

Cette réunion placée sous la Présidence du Lieutenant-Colonel BLANC, Président de l'Union Départementale, qui avait à ses côtés M. CHAIZE, Président de la Commission Administrative des Services d'Incendie et de Secours, le Lieutenant Max FERRAND du Comité Exécutif de l'Union, le Commandant André GUILLERMINET, du Comité d'Honneur, et du Capitaine Raymond MARION, Chef de Corps du C.S.P. et I.D.A. également à la tribune M. ROY, Maire de Bourgoin.

Le Capitaine MARION après avoir souhaité la bienvenue aux participants, passe la parole au Commandant GUILLERMINET qui fait procéder à l'élection des Membres du Conseil d'Administration de l'Union Départementale. Le Commandant GUILLERMINET arrivant en fin de mandat est renouvelable, mais il annonça qu'il était démissionnaire; le seul candidat ayant posé candidature pour les C.S. étant le Capitaine MARION, celui-ci est élu à mains levées et à l'unanimité.

Le Lieutenant Henri ARGOUD, renouvelable pour les C.P.I. étant seul candidat est réélu à l'unanimité.

Le Maire de Bourgoin prend la parole, et remercie le Capitaine MARION pour son invitation ; il dit combien les problèmes des Sapeurs-Pompiers font partie de ses soucis majeurs, qu'il est très heureux

d'accueillir les Sapeurs-Pompiers du Nord-Isère dans sa ville.

Le Président BLANC qui lui succède va nous parler de l'Union : du passé, mais surtout de l'avenir ; il souhaite à son successeur qui sera élu prochainement pleine réussite dans la tâche qui lui sera confiée. Il parle ensuite de la Formation, des Assurances, de la Vétérance : 1 850 Vétérans en 1989, de la retraite (C.I.P.R.A.), des sports, des Jeunes Sapeurs-Pompiers, du journal des Sapeurs-Pompiers de l'Isère, du bureau de l'Union et de la nouvelle secrétaire que l'on peut joindre par téléphone au n° 76.48.28.00 au 6, avenue Victor-Hugo à Seyssinet-Pariset.

Le Président demande s'il y a des questions :

1) Possibilité d'avertir les Corps au moment du versement de l'allocation de vétérance.

2) 50 vacances en subvention représentent une somme insuffisante pour l'organisation des manifestations ou de concours, surtout au niveau des Jeunes Sapeurs-Pompiers.

3) Absence de calendriers des manifestations sportives, et courrier trop tardif.

4) Rappel que les retraités doivent obligatoirement faire parvenir un certificat de vie pour la retraite.

5) Demande de gratuité pour le courrier des Sapeurs-Pompiers ; réponses négatives, par le Président, le Maire de Bourgoin-Jallieu, et le Président de la C.A.D.I.S.

6) Rappel dans le journal des

formalités à accomplir en cas d'accident en Service Commandé.

7) Formation : les Corps demandent à être prévenus rapidement si les candidats sont pris ou non dans les stages départementaux.

8) Pas de stages sauvetage-déblaiement pour 1990 ; seuls des Chefs d'équipes seront formés cette année.

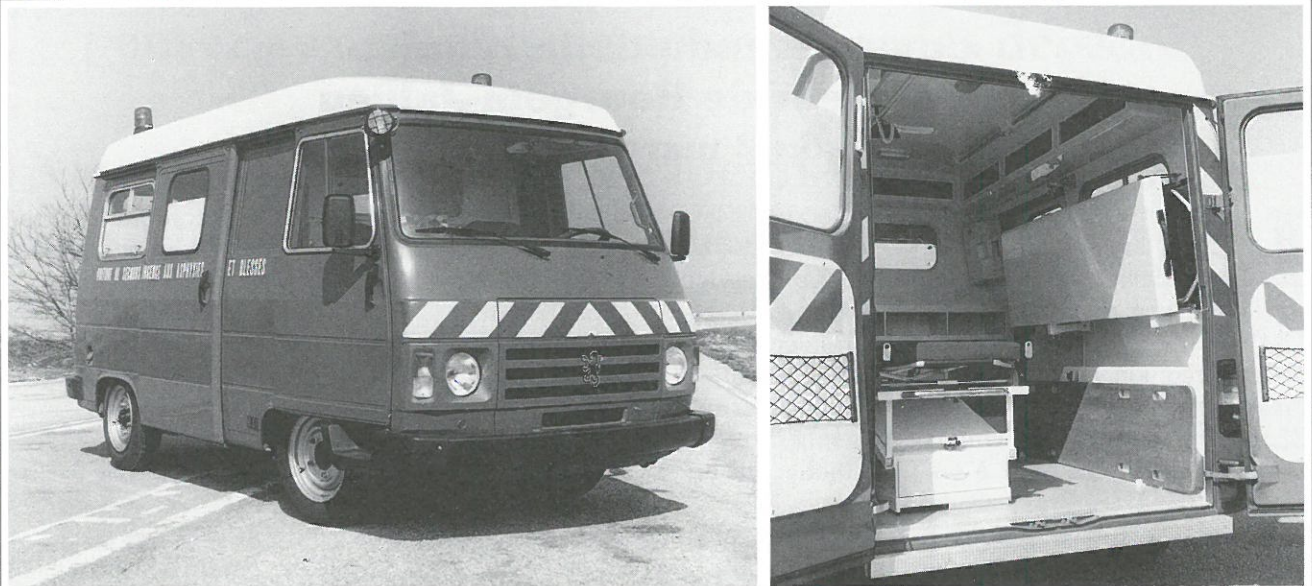
9) Faire paraître si possible l'organigramme de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours de l'Isère dans le journal des Sapeurs-Pompiers.

Le Colonel BLANC termine en souhaitant à tous les Sapeurs-Pompiers présents de conserver cette amitié et en espérant les revoir souvent, le Président très applaudi laisse la parole à M. CHAIZE.

M. CHAIZE remercie le Président BLANC pour l'excellent travail de recherche qu'il a accompli en tant que Conseiller Technique, poste qui lui fut confié par le Président CARIGNON et, comme le rappela M. CHAIZE, ce travail est effectué bénévolement par le Président BLANC. M. CHAIZE parle ensuite du budget, des matériels subventionnés, de l'équipement radio, de la mise en place des C.T.A., des taxes de capitation, d'une mini départementalisation du matériel roulant.

La soirée se termine autour d'une bonne table au Restaurant l'Auberge à Liens où l'apéritif est offert par le Lieutenant GUICHARD, Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers Bourgoin-Jallieu aux 80 Pompiers présents. ■

# SANICAR



V.S.A.B. PEUGEOT J9 (Norme N.F.S. 64 021)



V.S.A.B. "NOUVELLE NORME" PrS 61530 RENAULT MASTER



## SOCIETE SANICAR

Zone Industrielle de Colombe  
38690 Le Grand Lemps (France)  
Tél.: 76.55.87.22  
Fax : 76.55.98.57  
Télex : 308 435



**SANICAR**  
Ambulances

## Don à l'Œuvre des Pupilles

Seyssinet, le 6 février 1990  
N/Réf : EB/LS/0001290

Monsieur André CHAIZE  
Conseiller Général  
38620 Saint-Geoire-en-Valdaine

Objet : Œuvre des Pupilles

Mon Cher Président,

Vous avez bien voulu me rappeler que notre Secrétariat n'avait pas accusé réception des dons du Groupement de la Tour du Pin au profit de l'Œuvre des Pupilles.

Je vous demande de m'en excuser. Je suis persuadé qu'à l'avenir après le remplacement de Madame DURET par Madame SCHMITT et le transfert de notre siège de Rives au 6, avenue Victor-Hugo à Seyssinet-Pariset, ces retards ne se produiront plus.

Vous voudrez bien assurer à tous les Corps de votre Groupement mes remerciements très chaleureux pour leurs versements.

En 1989 de 10 315,00 F (dons 1988).

En 1990 de 10 268,20 F (dons 1989).

Je demande au Lieutenant-Colonel PAILLOT qui anime la Commission du journal de faire paraître en informations dans le n° 3 du journal "Le Sapeur-Pompier" de l'Isère.

En vous renouvelant mes regrets pour cette erreur, je vous prie de croire, Mon Cher Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,  
Lieutenant-Colonel BLANC

## VOTRE ENTREPRISE EN MATHEYSINE ?

### DES AVANTAGES EXCEPTIONNELS

Près de 1000 emplois industriels ont été créés en Matheysine au cours de ces dernières années.

Banlieue alpine de Grenoble, la région de la Mure ou Matheysine offre des avantages exceptionnels aux investisseurs industriels :

- un immobilier d'accueil adapté à vos besoins spécifiques par la mise à disposition rapide d'ateliers-relais;

- des aides financières importantes pour faciliter votre démarrage

\* préfinancement intégral sur 15 ans de l'acquisition de votre terrain, de la construction et de l'aménagement de votre usine à des prix défilant toute concurrence grâce aux subventions du Fonds d'Industrialisation de Charbonnages de France

\* prêts personnels aux créateurs d'entreprise : jusqu'à 300 000 F à un taux voisin de 5%

\* exonération de la taxe professionnelle pendant 5 ans

\* participations minoritaires et temporaires au capital souscrites par SOFIREM, filiale de CdF, confortées par des prêts à moyen et long terme sans garantie

- l'assistance gratuite de spécialistes pour la mise au point de votre projet

- une main d'œuvre jeune, stable, de tradition industrielle

### A QUI S'ADRESSER ?

**Jean-Marc LANEYRIE et Jean-Pierre BLACHIER** vous accueilleront  
et vous assisteront dans vos démarches

**Téléphone 76 83 34 04 ou 76 83 34 08**

**Délégation à l'industrialisation  
HOULLERES DE BASSIN DU CENTRE ET DU MIDI  
Susville  
B.P. 9  
38350 LA MURE**

**GROUPE CHARBONNAGES DE FRANCE**



# Œuvre des Pupilles

## des Sapeurs-Pompiers Français

### A) Montant des allocations versées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990

Catégorie des bénéficiaires et nature des allocations	Taux trimestriels 1990	Taux trimestriels 1989	Taux trimestriels 1988
• Allocations d'ENTRETIEN pour les enfants âgés de 0 à 5 ans	2 400 F	2 000 F	1 940 F
• Allocations d'ETUDES PRIMAIRES du CP au CM2	3 000 F	2 500 F	2 200 F
• Allocations d'ETUDES SECONDAIRES de la 6 <sup>ème</sup> à la Terminale ou apprentissage	3 700 F	3 100 F	2 700 F
Ces trois catégories bénéficient d'une allocation annuelle :			
Etrennes .....	500 F	500 F	500 F
Vacances .....	500 F	500 F	500 F
Sur présentation du certificat de scolarité			
• Allocations d'ETUDES SUPERIEURES ou formation professionnelle après le BAC (3 trimestres) (Maximum 24 ans) Certificat d'inscription en Faculté et tous les 3 mois, certificat d'assiduité aux cours.	4 200 F	3 500 F	3 150 F
SERVICE NATIONAL - Certificat de Présence aux Corps	1 700 F	1 500 F	1 500 F

### B) Prime unique d'établissement - Fiche d'État Civil

Catégorie des bénéficiaires et nature des allocations	Taux trimestriels 1990	Taux trimestriels 1989	Taux trimestriels 1988
PRIME D'ÉTABLISSEMENT Catégorie des bénéficiaires - Versement à l'âge de 24 ans, - ou à la date du Mariage, - en situation de mère ou de père célibataire.	30 000 F	21 000 F	20 000 F

Nota : Les sommes versées pour les Etudes Supérieures ou la formation professionnelle  
sont déduites de la prime d'établissement.

### C) Secours immédiat lors du décès du Sapeur-Pompier

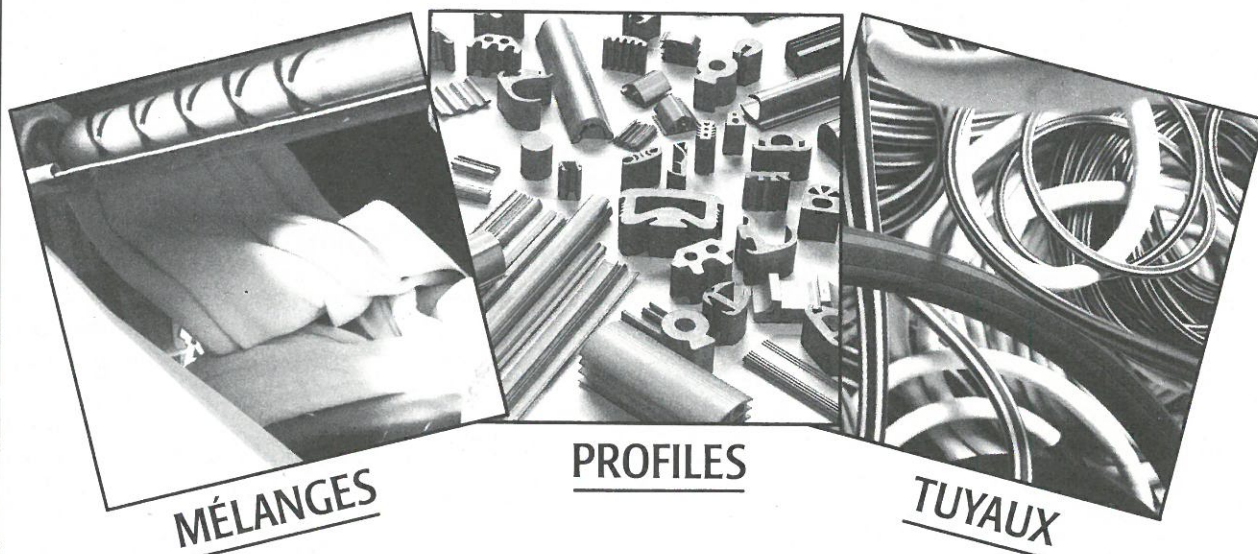
Catégorie des bénéficiaires et nature des allocations	Taux trimestriels 1990	Taux trimestriels 1989	Taux trimestriels 1988
- Secours unique à la veuve	8 000 F	7 000 F	7 000 F
- Secours unique à chaque orphelin	1 000 F	750 F	750 F

### D) Secours exceptionnels aux jeunes en fin de scolarité et sans emploi (sur fiche d'inscription à l'A.N.P.E. tous les 3 mois)

Par trimestre (Avant Service National) : 2 000 F - la 1<sup>ère</sup> année (2 trimestres)  
: 1 750 F - la 2<sup>e</sup> année (4 trimestres)  
: 1 500 F - la 3<sup>e</sup> année (4 trimestres)  
(Après Service National) : 1 000 F

Suppression en cas d'insertion dans la vie professionnelle.

# Dans l'industrie, tous les mots qui s'écrivent en caoutchouc se conjuguent en PHOENIX...



Apparemment, il est aussi difficile d'écrire en caoutchouc que de conjuguer des noms communs. Certes, tout le monde peut hésiter lorsqu'il faut décrire un mélange élastomère, un tuyau de refroidissement de moteur turbo ou un joint antisismique de pont autoroutier.

Pourtant, les Techniciens & Collaborateurs de PHOENIX n'hésitent pas. Ils écrivent par exemple "Calfèvement en caoutchouc" et ils conjuguent bel et bien leurs efforts, leurs compétences, leur expérience et leur savoir-faire pour donner vie à un mélange de formulation complexe, à un tuyau de caractéristiques élevées ou à un joint profilé indispensable à la sécurité de chacun.

En somme, les Industriels nous posent leur problème : Mélange, Tuyaux, Profilés, et, en PHOENIX, nous conjugons et leur donnons satisfaction.

Le monde d'aujourd'hui vit dans un environnement, consomme des produits ou utilise des matériels à l'élaboration desquels PHOENIX participe quotidiennement. Que personne ne porte attention à ces articles caoutchouc, telle est notre récompense permanente depuis des décennies parce que, pour nous, cela signifie R.A.S. Bien reçu, nous continuons!



# PHOENIX

PHOENIX S.A. - 38230 CHARVIEU - PONT-DE-CHÉRU

Tél. 78 32 08 25 - Télex 340 645 Phoenix F

Télécopieur 72 02 32 42



# La Commission des Anciens

## Sapeurs-Pompiers s'est réunie à Voiron le 17 février 1990

**L**a Commission des Anciens Sapeurs-Pompiers s'est réunie au Centre de Secours de Voiron le 17 février 1990, sous la présidence du Commandant Jean ANDRE, animateur de cette commission.

Etaients présents :

- le Lieutenant-Colonel E. BLANC, Président de notre Union Départementale,
- le Commandant A. GUILLERMINET,
- le Capitaine F. MOUCHET,
- le Capitaine L. RAY,
- le Lieutenant J. JEYMOND,
- le Lieutenant J. CHEVALIER,

Etait excusé :

- le Lieutenant G. ALLIBE.

Quelques discussions s'engagent sur les points suivants :

### Information et vie associative des Sapeurs-Pompiers retraités :

L'envoi du journal des

Sapeurs-Pompiers de l'Isère est désormais adressé personnellement, et à leur domicile, à tous les anciens Chefs de Corps. Cette disposition ne peut (pour des raisons purement financières) être adoptée pour l'ensemble des retraités. Cependant, l'attention des intéressés est attirée sur le fait qu'ils peuvent consulter le journal soit auprès de leur ancien Chef de Corps, soit au niveau de leur ancien Corps. Des directives leur seront adressées afin de faciliter cette consultation.

Un large débat s'engage sur l'avenir des retraités afin qu'ils ne soient pas brutalement et totalement isolés. L'Union Départementale de l'Isère compte actuellement 1 850 retraités.

### Allocation de Vétérance

Il est précisé que l'Allocation de Vétérance versée par le Conseil Général du département de l'Isère ainsi que la retraite C.I.P.R.A. sont versées directement au compte postal ou ban-

caire de chaque intéressé. Plusieurs réclamations injustifiées étant parvenues au bureau de l'Union à propos du versement de ces primes, il est recommandé à chaque retraité de bien vouloir vérifier son relevé de compte avant de formuler une réclamation. Cela évite de fastidieuses recherches et beaucoup de temps perdu.

### Fonctionnement et composition de la Commission des Sapeurs-Pompiers retraités.

D'une manière générale, il est demandé que les différentes questions puissent être débattues dans cette Commission et soient portées à la connaissance des membres sur l'avis de convocation.

Par ailleurs, plusieurs présents de cette Commission souhaitent une plus grande représentation. Chacun doit y réfléchir et se prononcera au cours d'une prochaine réunion. ■

# PAPETERIE RONSEAU

**FINI LA COURSE  
AUX FOURNITURES...!  
ALLO RONSEAU ?**

**76.96.96.18**



ENTREPRISES, COMMERÇANTS  
ARTISANS, ADMINISTRATIONS

**LIVRAISONS RAPIDES  
PRIX COMPETITIFS**

10, av. G1 de Gaulle  
SEYSSINET

H Y P E R M A R C H É

# CONTINENT

 *L'achat gagnant*

**CENTRE COMMERCIAL 18 MAGASINS**

**CAFÉTÉRIA ÉRIS**

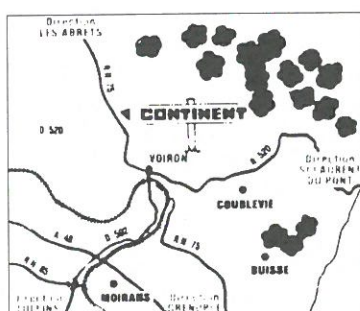
**AUTO CENTER FEU VERT**

**M. BRICOLAGE**

**AUX MEUBLES CONFORT**



24 h / 24 h



Z.I. Les Blanchisseries - 38500

## VOIRON

du lundi au samedi de 9 h à 21 h, le vendredi de 9 h à 21 h 30

# orlac

**ORGANISATION REGIONALE LAITIERE  
AGRICOLE ET COOPERATIVE**



YAOURT - DESSERTS  
FROMAGES BLANCS  
CREME FRAICHE



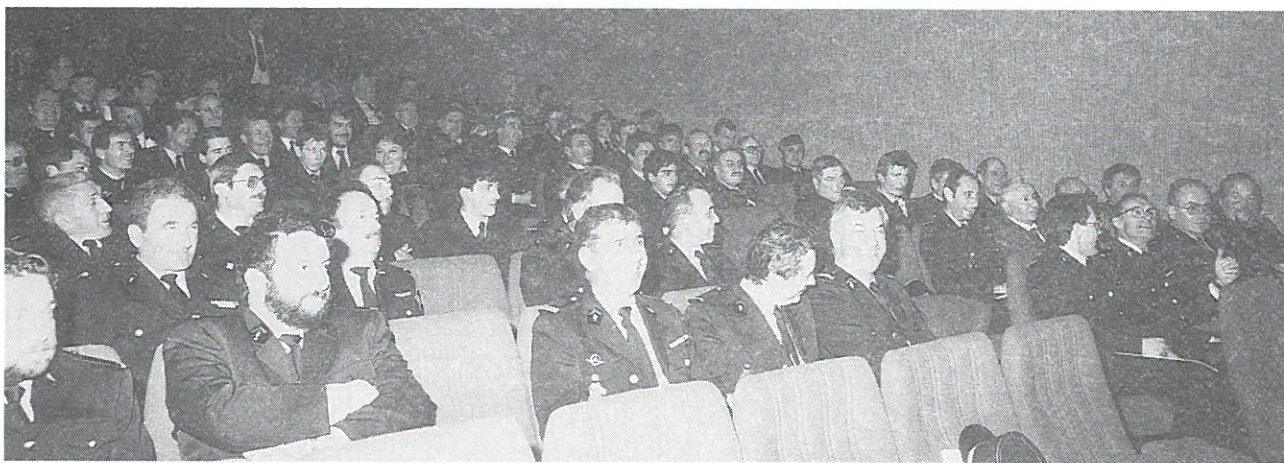
LAIT FRAIS PASTEURISE  
LAIT STERILISE U.H.T.  
VIVA, SILHOUETTE  
BEURRE

Siège social : ORLAC, rue de la Convention 38200 VIENNE ESTRESSIN

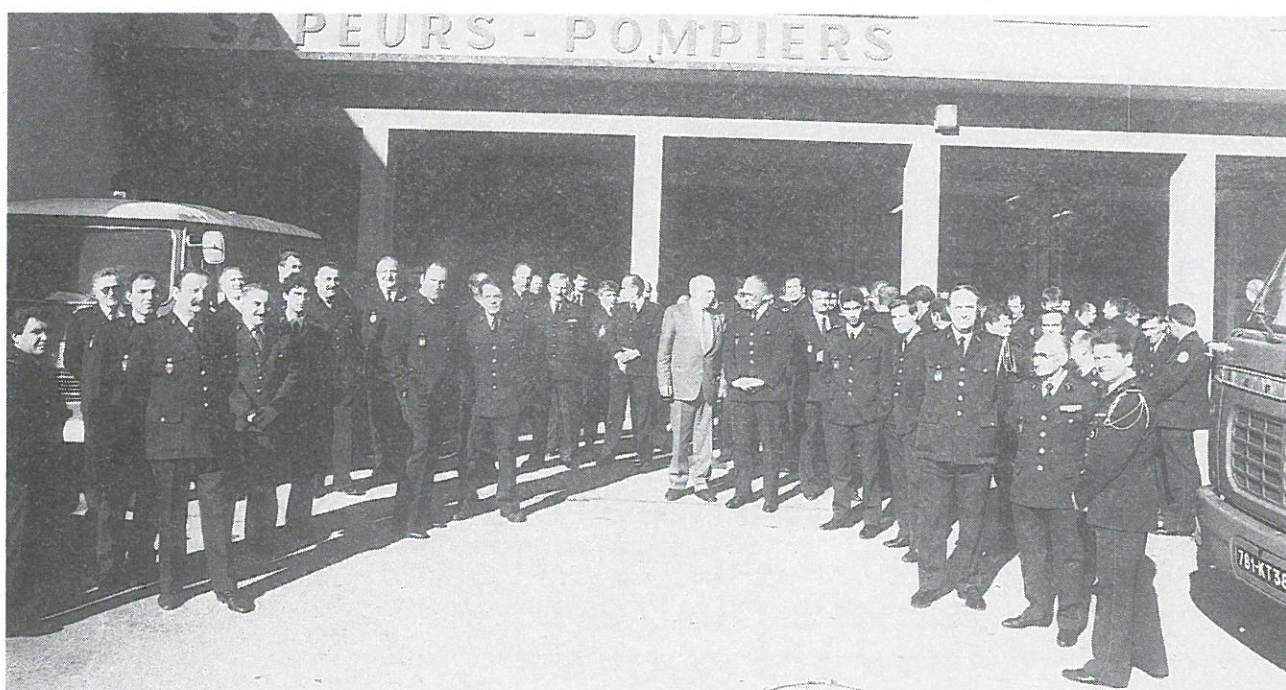
## ANCIENS SAPEURS-POMPIERS



La Tribune et les Officiels



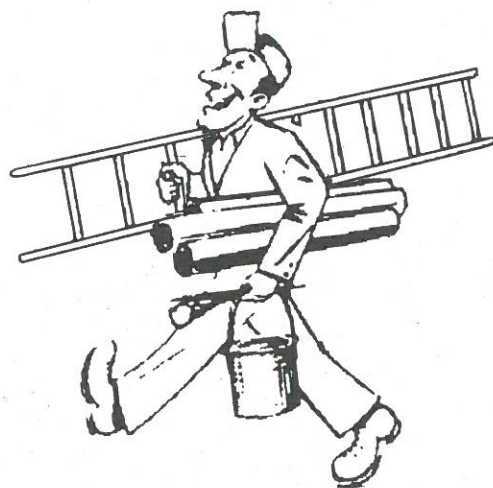
La très nombreuse assistance se montre vivement intéressée



La pause dans la cour du C.S.

# **T** CROLLES TRAVAUX

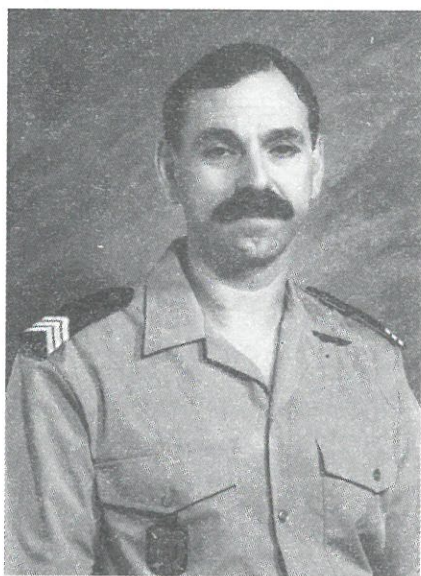
**Michel ASARISI**  
Impasse Pasteur-Crolles  
Cidex 131 - 38190 BRIGNOUD  
**Tél. 76 08 06 26**



Bâtiment  
Tous travaux de peinture  
Papiers peints  
Revêtements muraux  
Isolation  
Travaux de plâtrerie  
Cloisons sèches  
Revêtements de sols

# Informations

## Jeunes Sapeurs-Pompiers



Le Sergent Chef Lucien GAUTHIER, du Centre de Première Intervention de St-Savin, Responsable des Jeunes Sapeurs-Pompiers de l'Isère - Animateur de la Commission des Jeunes Sapeurs-Pompiers.

### Rappel Catégorie d'âge pour l'année 1989/90

- 79/80 : Poussins, Poussines.
- 77/78 : Benjamins, Benjamines.
- 75/76 : Minimes (filles et garçons).
- 73/74 : Cadets, Cadettes.

Gestes élémentaires de survie :  
12 ans révolus.

Brevet de Cadet :  
15 ans révolus jusqu'à 18 ans.

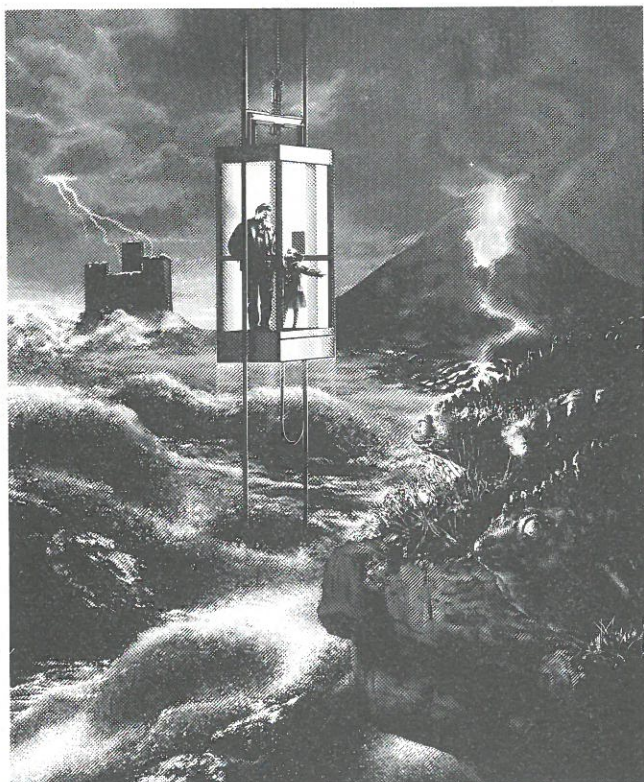
Incorporation :  
un Jeune Sapeur-Pompier peut être incorporé dans un Corps de Sapeurs-Pompiers à l'âge de 16 ans.

## Dates des manifestations pour l'année 1990

- Samedi 10 février : Cross entraînement J.S.P., Vienne (38).
- Samedi 3 mars : Cross Sélection Départementale J.S.P. et Adultes, Voiron (38).
- Samedi 10 mars : Réunion d'information aux Moniteurs J.S.P., Moirans (38).
- Samedi 17 mars : Cross Sélection Régionale Cadets et Adultes, Lamastre (07).
- Samedi 17 mars : Cross entraînement J.S.P. et Adultes, Chirens (38).
- Dimanche 1er avril : Cross National Cadets et Adultes, Epinal (88).
- Samedi 7 avril : Réunion Régionale de printemps J.S.P., Voiron (38).
- Samedi 21 avril et dimanche 22 avril : Brevet de Cadets J.S.P., La Mure (38).
- Samedi 12 mai : Athlétisme J.S.P. et Adultes,

- Voiron (38).
- Samedi 26 mai : Sélection Régionale Athlétisme et P.S., J.S.P., Le Teil (07).
- Samedi 9 juin : Rassemblement Départemental J.S.P., Vienne (38).
- Dimanche 17 juin : Congrès Départemental, Péage-de-Roussillon (38).
- Vendredi 29 juin, samedi 30 juin, dimanche 1er juillet : Finale Nationale Athlétisme, P.S. et Manœuvres J.S.P., Blois (41).
- Du 22 au 29 juillet : Stage Administratif, Nainville (91).
- Du 10 au 14 septembre : Stage Sport, Nainville (91).

L'Animateur



*Otis, des ascenseurs  
qui arrivent quoi qu'il arrive.*

"RÉGION DAUPHINÉ SAVOIE"

24, rue Lamartine  
38320 EYBENS  
Tél. : 76.25.58.52



# Butaclor<sup>®</sup> Caoutchouc, polychloroprène de Distugil.



**DISTUGIL**



"Les Miroirs" - LA DEFENSE 3  
92400 Courbevoie  
FRANCE

Téléphone (1) 47 68 15 18

# Les avalanches

## Quelques notions sur les avalanches par le Lieutenant Frank MICHEL Responsable du GRIMP Grenoble

**L**orsque la neige arrive dans nos régions, elle nous apporte de grandes satisfactions. Nous pouvons enfin pratiquer le ski et profiter de toutes les sensations qu'il procure. Malheureusement, la neige nous cause aussi de grands soucis. Avec elle, vient un phénomène tristement célèbre : les avalanches.

La neige est un matériau aux qualités et aux propriétés changeantes. Elle va passer par différents états et subir ainsi des métamorphoses. La stabilité du manteau neigeux va donc être modifiée. C'est toutes ces modifications qui vont générer un risque d'avalanche.

Il existe différents types d'avalanches, leur caractère étant donné par la qualité de la neige qui les a formées. On pourrait résumer en considérant qu'il existe deux grands types d'avalanches : les avalanches de neige récente et les avalanches de neige lourde. Les avalanches de neige récente seront rapides et particulièrement destructrices, créant une onde de choc devant elles. Composées d'un aérosol, mélange de neige légère et d'air, elle asphyxient et noient leurs victimes.

Les avalanches de neige lourde se produisent généralement au printemps. Elles sont constituées par de la neige fondue et forment de gros torrents de neige souvent accom-

pagnés de troncs d'arbre, boue, cailloux... Ce sont des quantités énormes de neige qui sont mises en jeu, ces avalanches écrasent tout sur leur passage.

Une échelle des risques d'avalanche a été créée, elle comporte 8 niveaux. Ils prennent en compte de nombreux facteurs dont la température, les prévisions météorologiques, le vent...

### ECHELLE DE RISQUES D'AVALANCHES

1. Risque minimum :  
Risque minimum très faible, voire nul. Il ne faut pourtant pas oublier les règles élémentaires de sécurité car en montagne le risque zéro n'existe pas.
2. Risque faible :  
Manteau neigeux généralement bien stabilisé. Risque faible et localisé de déclenchements naturels et/ou accidentels dus à de faibles instabilités locales, et/ou temporaires.
3. Risque accidentel localisé :  
Le risque d'avalanches naturelles est faible, cependant le risque de ruptures accidentelles est assez marqué mais localisé.
4. Risque accidentel généralisé :  
Le risque d'avalanches naturelles reste faible. Le risque de ruptures accidentelles est fort par suite d'une instabilité latente généralisée.
5. Risque naturel modéré :  
Des déclenchements naturels limités sont probables. A fortiori, le risque de déclenchements accidentels est marqué.
6. Risque naturel fort :  
Manteau neigeux instable. Des déclenchements naturels sont certains.
7. Situation avalancheuse :  
Forte instabilité du manteau neigeux. Grosses accumulations locales. Avalanches nombreuses et parfois importantes.
8. Situation avalancheuse exceptionnelle :  
Avalanches nombreuses et en raison des énormes accumulations, forte probabilité de très grosses avalanches à caractère exceptionnel.

Nota : On qualifie de "accidentelle" - par opposition à "naturelle" - une avalanche dont le déclenchement est dû à une intervention humaine (ex. : passage d'un skieur).

Que faire lorsque l'on est victime d'une avalanche ?

Tout d'abord, faire en sorte de ne pas les provoquer en évitant des pentes de neige douteuses, mal exposées. Avoir une

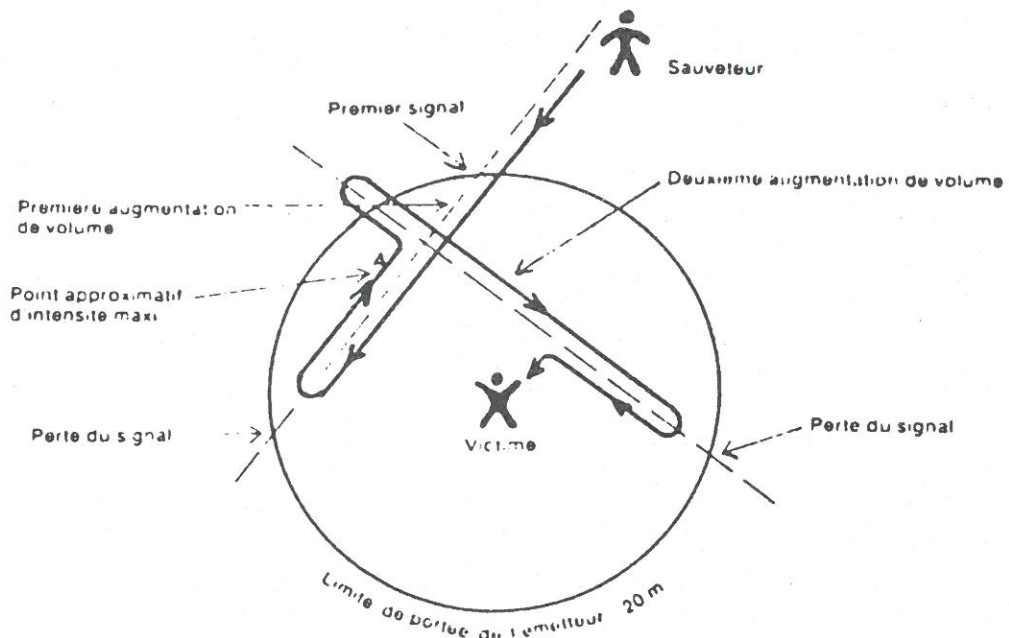
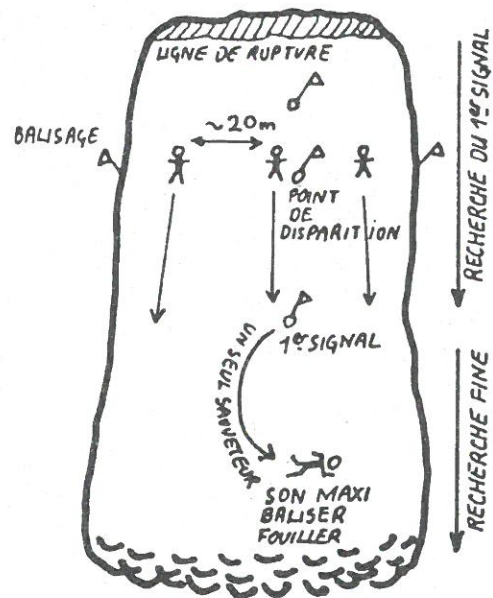
connaissance minimum de la neige pour éviter des erreurs de débutant.

Ensuite, se prémunir contre elles. Il existe des appareils A.R.V.A. (Appareil de Recherche aux Victimes d'Avalanches). Ces appareils facilitent considérablement la recherche des victimes. On estime que 80 % des personnes prises dans

une avalanche sont encore vivantes après leur ensevelissement. Plus les victimes seront retrouvées rapidement, plus elles auront des chances de survie. Des principes de recherche méthodique sont donc nécessaires pour augmenter les chances de retrouver les victimes.

Ces méthodes sont décrites sous forme de schéma ci-après :

**Principe de recherche**



Technique de localisation fine par approche à angles droits successifs.



# Réforme de l'enseignement

## du Monitorat de secourisme et de son recyclage

République Française

Ministère de l'Intérieur  
Direction de la Sécurité Civile  
Sous-Direction de l'Administration Générale  
et de la Formation  
Bureau de la Formation des Sapeurs-Pompiers  
et des personnels spécialisés.

Paris, le 9 août 1989

Le Ministre de l'Intérieur  
à  
Madame et Messieurs les Préfets  
Métropole et Départements d'Outre-Mer  
(sauf 75 - 92 - 93 - 94)  
Messieurs les Hauts Commissaires  
des Territoires d'Outre-Mer  
Cabinet Service Interministériel de Défense  
et de Protection Civile  
Direction Départementale des Services  
d'Incendie et de Secours

CIRCULAIRE N° NOR/INT/E/89/00252/C

OBJET : Enseignement du Secourisme.  
P.J. : 1 dossier.

La Commission Nationale du Secourisme a mis en place en 1985, une sous-commission qui avait pour mandat de faire des propositions en ce qui concerne, d'une part le programme de l'enseignement du secourisme, et d'autre part la réforme du cadre administratif de ce même enseignement.

Ces propositions de réforme ont été approuvées à l'unanimité par la Commission Nationale du Secourisme réunie en séance plénière le 19 octobre 1988.

C'est ainsi que mes services, avec le concours de la sous-commission chargée de l'actualisation des textes réglementaires régissant le secourisme, ont franchi la première étape de ces travaux, à savoir l'élaboration du projet de décret, modifiant le décret 77.17 du 4 janvier 1977 et de la plus grande partie des fiches pédagogiques, concernant le nouvel enseignement de base des premiers secours.

Ce projet de décret, ainsi que le nouveau programme de formation de base, font actuellement l'objet d'une concertation avec les autres Ministères concernés.

Mais, dans l'attente de la mise en œuvre effective de cette réforme, il me paraît nécessaire d'adapter les dispositions de l'arrêté du 14 octobre 1980, pris en application du décret 77.17 du 4 janvier 1977, relatif à l'enseignement et à la pratique du secourisme, sans le modifier, afin que les moniteurs reçus à l'examen du Brevet National de Moniteur de Secourisme et habilités pour trois ans à l'enseignement, soient informés et préparés à ce que sera, dans un proche avenir, le nouvel enseignement du secourisme.

La présente circulaire a donc pour objet de donner des instructions concernant la préparation à la Formation des Moniteurs, l'examen du Brevet National des Moniteurs de Secourisme et le recyclage des moniteurs.

### I - LA PRÉPARATION A LA FORMATION DES MONITEURS

L'alinéa 3 de l'article 2 de l'arrêté du 14 octobre 1980 dispose que toute session de préparation à l'examen du Brevet National de Moniteur de Secourisme, doit avoir donné lieu à un minimum de 48 heures de cours.

Jusqu'à présent, aucun texte n'en précise le contenu, seules les épreuves d'examen le déterminent.

Il convient donc d'inclure dans les 48 h de cours déjà prévues par les textes, mais qui peuvent dans la pratique être prolongés de quelques heures, une information sur les points suivants :

- la future Attestation de Formation aux Premiers Secours (A.F.P.S.) et le futur Brevet National de Premiers Secours (B.N.P.S.).

Vous trouverez dans le dossier ci-joint les éléments nécessaires pouvant être portés à la connaissance des moniteurs et notamment :

- un commentaire sur les modules de l'enseignement de base et la formation en équipes, annexé à la présente circulaire, avec, du point de vue pédagogique, un plan type adapté pour les fiches pédagogiques et techniques qu'utiliseront par la suite les moniteurs;

- une sensibilisation aux études de cas par la mise en place de cas concrets, simples, significatifs, reproductibles, pratiques et appréciables;

- une information sur les critères docimologiques à utiliser pour le contrôle des connaissances ou l'appréciation globale d'une étude de cas.

## II - L'EXAMEN DU BREVET NATIONAL DE MONITEUR DE SECOURISME

L'article 5 de l'arrêté précité fixe les conditions du déroulement des quatre épreuves de l'examen.

Deux de ces quatre épreuves doivent permettre à la fois de respecter les textes actuels et de préparer au mieux la future mission des moniteurs.

La première épreuve, écrite, anonyme, d'une durée de 2 h, ne doit plus désormais concerner qu'un cas concret, portant sur une partie du programme du B.N.S. (ce qui est prévu par le 2<sup>e</sup> alinéa dudit article).

Il appartient donc au Président du jury de préparer et de proposer exclusivement des sujets de ce type aux examinateurs réunis avant le début des épreuves et de réfuter tout sujet conduisant à la préparation d'un cours complet de secourisme (ancienne formule).

La quatrième épreuve, "destinée à apprécier l'aptitude pédagogique du candidat au plan pratique", consiste en une "démonstration commentée sur un sujet tiré au sort parmi les questions inscrites au programme de l'examen"; il est recommandé que

cette épreuve prenne la forme d'un cas concret permettant d'en apprécier la crédibilité et les phases d'intervention (protection, examen, alerte et gestes effectués).

## III - RECYCLAGE DES MONITEURS

Le temps disponible se doit d'être consacré là encore à une information sur la future attestation de formation au premiers secours et le futur brevet national de premiers secours, ainsi que sur les modules, puis à la réalisation successive, par différents moniteurs ou en travaux de groupes, de cas concrets avec objectif, matériel, et appréciation du comportement.

Il s'agit d'une approche d'un problème important concernant la préparation et le recyclage des moniteurs de secourisme, mais qui à terme conditionnera le succès de l'actualisation en cours, tant dans son esprit que dans ses modalités pratiques.

Je vous serais obligé de diffuser cette circulaire à toutes les associations et organismes de secourisme agréés dans votre département et de me faire connaître les difficultés que vous rencontreriez dans l'application de ces instructions.

Pour le Ministre et par délégation  
le Directeur  
de la Sécurité Civile  
Hubert FOURNIER

Le dossier annexé à la circulaire comprend les documents suivants :

- 1<sup>o</sup>) deux articles sur la réforme du secourisme;
- 2<sup>o</sup>) le projet du nouveau programme d'enseignement :
  - a) modules de formation de base,
  - b) modules de formation en équipe;
- 3<sup>o</sup>) définition et exemples de cas concrets;
- 4<sup>o</sup>) rappel de quelques notions de pédagogie et de docimologie.

**CATERPILLAR FRANCE s.a.**  
*a participé à l'élaboration  
de cette revue.*

## Vers une réforme de l'enseignement du secourisme

Mandatée par la Commission Nationale de Secourisme pour proposer une réforme de l'enseignement dans ce domaine, la sous-commission, chargée de l'actualisation de la réglementation, a abordé la phase finale de ses travaux.

Ceux-ci se fondent sur un double constat : la nécessité d'améliorer l'enseignement élémentaire dispensé aux futurs secouristes en insistant sur son caractère essentiellement gestuel et celle de tenir compte du développement des professions et des fonctions de sécurité.

Un des principaux objectifs du projet est de sensibiliser le grand public aux techniques du secourisme en orientant la formation vers l'acquisition d'un savoir-faire directement utilisable dans les situations d'urgence de plus en plus fréquentes et diverses que connaît la société moderne.

Si la réforme envisagée écarte d'emblée toute discrimination qualitative entre secouristes pro-

fessionnels et secouristes de base, elle réfute aussi une pédagogie hasardeuse qui, par ses prétentions para-médicales, serait contraire aux objectifs recherchés.

Le projet en discussion, très largement approuvé par les membres de la sous-commission, repose sur la distinction des deux demandes de formation évoquées plus haut et s'inscrit également dans la perspective de l'unification européenne de 1992 en ce qui concerne notamment l'harmonisation des programmes.

C'est ainsi que la Commission animée par la Direction de la Sécurité Civile a orienté ses réflexions dans deux axes :

- la modernisation des programmes d'enseignement;
- la révision des conditions de sanction de la qualification des secouristes.

La nouvelle formation se veut, en effet, modulaire, progressive et intégrée :

- modulaire, car la pédagogie

dispensée reposera sur des "unités de valeur" cohérentes, correspondant à des situations d'urgence ou des gestes sauveteurs particuliers;

- progressive, parce que la validation du cycle de formation complet supposera l'acquisition successive des différents modules;

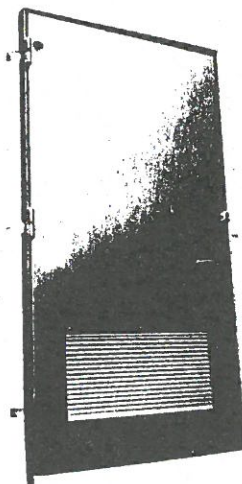
- intégrée, car le nouvel enseignement, réalisant une interpénétration de la pratique et de la théorie, sera soulagé du poids d'une pédagogie trop souvent statique et descriptive.

Deux catégories principales de modules seront créées : des modules de base, plus avancés et affinés que l'actuelle initiation aux gestes élémentaires de survie et que toute personne devra posséder pour se prévaloir de la qualification de secouriste, et des modules opérationnels correspondant à des fonctions de secours spécialisées.

La sous-commission a ainsi adopté le principe de deux niveaux de contrôle :

## PORTES GRILLES DE VENTILATION

pour postes de transformation MT/BT



# T.C.S.

B.P. 19  
38170 SEYSSINET  
Tél. : 76.96.41.54

- un niveau associatif où la délivrance de "l'Attestation de Premiers Secours" incombera aux associations agréées sur la base d'un programme officiel;

dans ce contexte, le principe d'un agrément temporaire des organismes formateurs a été retenu, agrément dont la reconduction par l'Administration serait subordonnée à l'examen préalable du bilan de formation des Associations;

- un autre niveau correspondant à un Brevet National de Secourisme rénové, dont l'appellation pourrait être revue et qui serait un diplôme d'État décerné après validation des modules identiques à ceux qui conduiront à l'attestation associative évoquée ci-dessus.

Les candidats secouristes seront désormais jugés en fonction de leur aptitude à pratiquer les gestes d'urgence face à une situation donnée, ce qui devrait entraîner l'abandon du système de notation actuel au profit d'une déclaration d'aptitude ou d'inaptitude du candidat.

La possession du nouveau Brevet National serait exigée des candidats aux professions de sécurité (agents d'hygiène et de sécurité des entreprises, moni-

teurs de sport, éducateurs...) et des secouristes intégrés dans les équipes d'urgence, de prompt secours et, d'une manière générale, dans les opérations publiques de secours.

La révision des conditions de sanction de la qualification devrait aussi toucher le fonctionnement des jurys.

La composition de ces derniers sera réaménagée dans le sens d'un allègement de leur effectif et d'une diversification des compétences requises pour en faire partie. C'est ainsi que la sous-commission a approuvé le principe d'une liste d'aptitude départementale aux fonctions de membre du jury, fixée par chaque Préfet, mais tenant compte d'une composition-type prévue par arrêté ministériel et comprenant un "noyau dur" constitué au minimum d'un Médecin qualifié en secourisme et d'un Moniteur de secourisme.

La sous-commission étudiera par ailleurs une révision du dispositif de formation des moniteurs sur lesquels reposera, en grande partie, la concrétisation et l'efficacité du nouveau système pédagogique.

Telles sont les grandes lignes du projet examiné par la sous-

commission chargée de l'actualisation de la réglementation du secourisme.

Le contenu de la réforme et les projets de textes auxquels elle donnera lieu seront soumis à l'examen de la Commission Nationale de Secourisme réunie en séance plénière.

La Direction de la Sécurité Civile du Ministère de l'Intérieur, qui est responsable de la définition de la politique de formation des secouristes, sait qu'elle peut compter sur le concours actif de tous ceux qui ont conscience de la nécessité de moderniser cet enseignement pour le mettre à la hauteur des demandes de nos concitoyens, de plus en plus sensibles aux exigences de la sécurité.

Extrait de "Protection Civile et Industrielle" n° 388 - septembre 1988. ■

L'Administrateur Civil,  
Chef du Bureau  
de la Formation  
des Sapeurs-Pompiers  
et des Personnels Spécialisés  
de la Direction  
de la Sécurité Civile.

Alain HORRUT

## La réforme de l'enseignement du secourisme

par M. Joël FIDALY

**Chef de la Section "Secourisme et Sauvetage Spécialisé"  
au Bureau de la Formation de la Direction de la Sécurité Civile.**

M. Alain HORRUT, Chef du Bureau de la Formation des Sapeurs-Pompiers et des Personnels Spécialisés de la Direction de la Sécurité Civile, avait exposé les principes de la réforme, en cours, du secourisme qui doit intervenir à court terme, dans l'éditorial de Sécurité Civile et Industrielle de septembre dernier.

Nous publions, ci-dessous, l'essentiel de l'intervention faite par M. FIDALY, attaché d'Administration Centrale, Chef de la Section du Secourisme et du Sauvetage Spécialisé au Bureau

de la Formation, devant des Moniteurs Nationaux de Secourisme, à Nice, et qui développe ce que nous avait confié M. HORRUT.

\* \* \*

La réforme de l'enseignement du secourisme a été élaborée par la Direction de la Sécurité Civile, en collaboration avec les Ministères concernés, les responsables des grandes associations nationales et les personnalités qualifiées et a été approuvée à l'unanimité par la Commission Nationale du Secourisme, réunie le 19 octobre 1988. Son entrée en vigueur pré-

vue en principe dans le courant du premier semestre de l'année 1989, aura pour conséquence l'abrogation partielle du décret du 4 janvier 1977 relatif à l'enseignement et à la pratique du secourisme. Bien entendu, avant la publication des nouveaux textes, l'actuelle réglementation continuera à être appliquée.

### La réforme de l'enseignement du secourisme

Cette réforme a pour objet de donner une nouvelle définition de la formation de base qui

entraînera la révision du programme de l'enseignement du secourisme.

Une Attestation de Formation aux Premiers Secours sera créée et délivrée par l'organisme formateur. L'actuel B.N.S. sera remplacé par le Brevet National de Premiers Secours délivré par le Préfet du département organisateur de l'examen sous l'autorité du Ministre de l'Intérieur.

La composition du jury d'examen sera allégée.

### 1 - PROGRAMME DE L'ENSEIGNEMENT DU SECOURISME

#### a) La formation de base.

Il s'agit de différencier la formation de base destinée au grand public et la formation des membres des équipes de secours, qu'ils soient professionnels ou bénévoles.

Elle comportera l'enseignement jugé minimal et nécessaire correspondant aux gestes à effectuer pour préserver au mieux l'intégrité physique des victimes. Le volume horaire de cet enseignement sera estimé entre 12 et 15 heures. De ce fait, l'I.G.E.S. deviendra caduque.

Cette formation présentera trois nouvelles caractéristiques qui ressortent de la pédagogie moderne : elle est modulaire, progressive et intégrée.

#### Modulaire :

10 modules, dont la liste figure en annexe, constituent cet enseignement. Chaque module correspond à une unité d'enseignement qui dispense la connaissance du geste à effectuer (savoir observer, agir, reconnaître, quand et comment...).

Pour chaque module, une grille de contrôle des connaissances sera établie.

#### Progressive :

Cet ensemble de modules est validé, au fur et à mesure de

l'acquisition des connaissances par le candidat. Ex. : pour avoir accès au module n° 2, il faut avoir validé le premier module. Ce contrôle continu des connaissances se poursuivra tout au long de l'enseignement et, en cas de succès du candidat, sera sanctionné par une Attestation de Formation aux Premiers Secours délivrée par l'organisme formateur agréé.

#### Intégrée :

La formation de base consistera à enseigner la reconnaissance des détresses vitales et à faire effectuer les gestes qui s'imposent en attendant l'intervention des secours médicalisés. Dans ce cadre, il faut que la formation soit faite à partir de cas concrets où théorie et pratique sont intégrées.

#### b) Modules complémentaires; formation "équipe"; modules optionnels.

Les modules complémentaires s'adresseront à des publics différents selon leur nature et correspondant à des situations particulières, voire marginales; par exemple, savoir agir devant une intoxication, etc. Ces modules ne seront pas obligatoires mais pourront s'apparenter à une prestation de services de l'organisme formateur, selon les besoins en formation du candidat.

La formation "équipe", comme son nom l'indique, constituera la formation nécessaire et obligatoire des secouristes ayant déjà reçu la formation de base et désirant faire partie d'une équipe. Il y aura des modules obligatoires, validables dans les mêmes conditions que la formation de base (le contrôle continu des connaissances).

Une troisième catégorie dénommée "modules optionnels" correspondra aux mentions ou spécialisations de l'actuel B.N.S.

### 2 - DÉLIVRANCE DES ATTESTATIONS ET DES DIPLÔMES D'ÉTAT

dans le cadre de la formation de base

#### a) L'Attestation de Formation aux Premiers Secours.

Une Attestation de Formation aux Premiers Secours sera délivrée au candidat ayant satisfait à la totalité du contrôle continu des connaissances relatif à la formation de base. Cette attestation sera délivrée par l'organisme formateur agréé par le Ministre de l'Intérieur; tout en garantissant la qualité de la formation, elle n'aura de valeur qu'associative. L'acquisition de cette attestation permettra à leur titulaire d'accomplir les gestes indispensables de Premiers Secours.

#### b) Le Brevet National de Premiers Secours (B.N.P.S.).

Le futur B.N.P.S., diplôme d'État, sanctionnera cette même formation de base. Le candidat devra être titulaire de l'attestation précitée.

Le B.N.P.S. se caractérisera par sa qualité de diplôme d'État délivré par le Préfet du département organisateur de l'examen sous l'autorité du Ministre de l'Intérieur et par la nature de l'examen que tout candidat doit passer devant un jury d'État.

Cet examen comportera une épreuve globale sous forme de cas concret : c'est-à-dire que le candidat sera jugé sur sa réelle capacité d'effectuer le geste.

Le B.N.P.S. s'adressera particulièrement aux candidats désireux de faire partie d'une équipe de secours et à certaines professions ou activités nécessitant un Brevet d'État, alors que l'Attestation de Formation aux Premiers Secours s'inscrira dans une politique plus large de formation et d'intéressement de la population au secourisme.

### 3 - COMPOSITION DU JURY

La composition du jury d'examen sera allégée. Il comprendra un Médecin et un Moniteur titu-

laire du Brevet National de Moniteur de Secourisme à jour de recyclage. Le jury sera présidé par le Préfet ou son représentant.

L'examen du B.N.P.S. diplôme d'État, comportera une seule épreuve globale au lieu et place des cinq ateliers de l'actuel B.N.S.

#### 4 - RECYCLAGE

Le recyclage ne sera pas obligatoire mais incitatif pour les titulaires du B.N.P.S. Cependant, pour les secouristes appelés à participer à des opérations de secours public, ce recyclage sera obligatoire.

#### 5 - ÉQUIVALENCE

Les titulaires du B.N.S. seront considérés comme détenteurs, à la date de publication du nouveau décret, du Brevet National des Premiers Secours par équivalence.

#### 6 - CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET DU RENOUVELLEMENT DE L'AGRÈMENT

L'agrément aux organismes formateurs sera délivré par le Ministre de l'Intérieur au niveau national et par le Préfet au niveau départemental. Cet agrément

sera accordé pour une période déterminée. Les conditions de son renouvellement dépendront du bilan d'activités pédagogiques de l'organisme formateur et de la situation concernant le recyclage de leurs moniteurs.

Le Bureau de la Formation de la Direction de la Sécurité Civile du Ministère de l'Intérieur procédera par étape à la refonte des textes réglementaires régissant le secourisme. La première partie de cette réforme est bien avancée. Il restera à régler les procédures administratives pour qu'elle puisse entrer en application.

Ensuite sera entreprise la révision des diverses spécialisations, et enfin celle du monitorat et de l'instructorat.

La Direction de la Sécurité Civile, avec tous les membres de la Commission et de la sous-commission, a pris en compte l'entrée prochaine dans le cercle européen et Monsieur le Directeur de la Sécurité Civile, lors de la séance plénière de la Commission Nationale de Secourisme tenue le 19 octobre dernier, a demandé qu'un groupe de travail soit constitué pour étudier tout ce qui concerne l'harmonisation de l'enseignement dans les pays de la Communauté européenne et l'équivalence de diplômes.

Ce groupe de travail est déjà créé.

Il comprend les représentants de plusieurs Ministères :

- Ministère de l'Intérieur, Minis-

tere pilote en matière de secourisme;

- Ministère de la Santé qui, dans un certain nombre de cas, est cosignataire avec le Ministère de l'Intérieur en ce qui concerne le programme de l'enseignement;
- Ministère de l'Éducation Nationale;
- Ministère de la Défense;
- Les représentants des grandes associations nationales :
  - Fédération Nationale de la Protection Civile,
  - Croix-Rouge Française et autres,
  - les personnalités qualifiées.

Dès l'an prochain, ce groupe se mettra à l'étude des nombreux points à traiter.

Pour l'instant, nous ignorons encore comment pourra s'organiser l'équivalence des diplômes. Pour les programmes de l'enseignement, certaines Associations, comme la Croix-Rouge Française, ont déjà fait quelques travaux de réflexion.

Naturellement, l'Administration organisera une vaste campagne d'explication pour la mise en application des nouveaux textes et s'efforcera, dans toute la mesure de ses moyens, de venir en aide aux Associations. Il leur appartiendra de solliciter son aide éventuelle si certains problèmes viennent à se poser après la mise en route de la réforme.

## Le projet du nouveau programme

### Formation des modules de base

**B 1 :**  
Savoir protéger du suraccident et transmettre l'alerte aux Services de Sauvetage-secours et de soins adaptés.

**B 2 :**  
Savoir quand et comment déplacer une victime en cas d'urgence.

**B 3 :**  
Savoir observer l'état des grandes fonctions vitales et savoir reconnaître et apprécier les signes d'une détresse vitale.

**B 4 :**  
Savoir agir devant une hémorragie visible.

**B 5 :**  
Conduite à tenir devant une personne inconsciente et qui ventile : libération des voies aériennes à main nue.

**B 6 :**  
Savoir reconnaître une détresse ventilatoire et savoir pratiquer :
 

- la ventilation artificielle sans matériel,
- la méthode de désobstruction dite de Heimlich.

**B 7 :**  
Savoir reconnaître un arrêt cardio-ventilatoire et savoir

pratiquer un massage cardiaque externe associé à une ventilation artificielle efficace.

**B 8 :**

Savoir agir en présence d'une personne consciente présentant un malaise soudain en attendant un avis médical.

**B 9 :**

Savoir agir devant une plaie ou une brûlure.

**B 10 :**

Savoir suspecter une atteinte traumatique des os et des articulations et agir en conséquence.

**B 1****I - INTITULÉ**

Savoir protéger du suraccident et transmettre l'alerte aux Services de Secours et de soins adaptés.

**II - JUSTIFICATION**

La vie de toute personne peut un jour ou l'autre être menacée par un accident ou une maladie brutale.

Dans notre pays les secours et les soins sont organisés; il existe des structures publiques ou privées adaptées à ces détresses, chacune ayant un rôle précis (S.A.M.U., Sapeurs-Pompiers, Police-Gendarmerie, hôpitaux, cliniques, ambulanciers, professions de santé).

Toute personne pouvant être témoin d'une situation de détresse doit :

- savoir protéger au mieux en attendant l'arrivée des secours;
- savoir alerter ces structures;
- pouvoir pratiquer les gestes simples pouvant conserver une vie.

Chacun d'entre nous peut donc être le premier maillon de la chaîne des secours et des soins.

Sans son premier maillon, le témoin qui donne "l'alerte", la chaîne des secours et des soins ne peut se constituer.

**III - OBJECTIF**

Il est double :

- PROTECTION : immédiate et adaptée.

Protéger :

- soi-même,
- le blessé ou le malade,
- les tiers,

des dangers et risques environnants liés à l'événement, notamment le suraccident.

- ALERTE : rapide et précise.

Pour diminuer les délais de la mise en œuvre de la chaîne des secours et des soins.

Tout retard et toute imprécision peuvent concourir à l'aggravation des risques existants et de l'état de chaque victime.

**IV - DÉVELOPPEMENT**

A paraître ultérieurement.

**V - MATÉRIEL DIDACTIQUE**

A paraître ultérieurement.

**VI - DURÉE**

Sera précisée ultérieurement.

**B 2****I - INTITULÉ**

Savoir quand et comment déplacer une victime en cas d'urgence.

**II - JUSTIFICATION**

- Fréquence et danger du suraccident.
- Nécessité de soustraire immédiatement la victime à la cause initiale de sa détresse et au risque de suraccident, qu'elle soit inconsciente ou incapable de se soustraire par elle-même à ce danger.

Les techniques décrites dans ce module sont dangereuses et ne doivent être utilisées que pour soustraire une victime à un danger vital, réel et immédiat.

**III - OBJECTIFS**

1. Savoir reconnaître les situations qui imposent un dégagement ou un déplacement immédiat de la ou des victimes.
2. Savoir le faire avec un risque mesuré pour soi-même ou pour la (ou les) victime(s).

**IV - DÉVELOPPEMENT**

A paraître ultérieurement.

**V - MATÉRIEL DIDACTIQUE**

A paraître ultérieurement.

**VI - DURÉE**

Sera précisée ultérieurement.

**B 3****I - INTITULÉ**

Savoir observer l'état des grandes fonctions vitales et savoir reconnaître et apprécier les signes d'une détresse vitale.

**II - JUSTIFICATION**

L'organisme est fait de cellules pour lesquelles l'apport de sang, donc d'oxygène, est indispensable.

Trois fonctions participent à la distribution de l'oxygène dans l'organisme :

- la fonction nerveuse,
- la fonction ventilatoire,
- la fonction circulatoire.

On appelle détresse vitale la défaillance d'une ou plusieurs de ces trois fonctions pouvant entraîner rapidement la mort.

Il est important de savoir reconnaître rapidement les signes de ces défaillances pour agir efficacement avant qu'il ne soit trop tard.

**III - OBJECTIFS**

1) Après avoir écarté le risque de suraccident, il faut évaluer en quinze secondes environ l'état des trois grandes fonctions vitales :

- la fonction nerveuse,
- la fonction ventilatoire, avec bascule prudente de la tête en arrière,
- la fonction circulatoire, avec prise du pouls carotidien.

2) En attendant les secours :

- surveiller l'évolution de l'état de ces fonctions (que des gestes aient été entrepris ou non),
- recueillir le maximum de renseignements afin de les transmettre avec précision aux secours organisés lors de leur arrivée.

3) Recueillir si possible le maximum de renseignements pendant la surveillance afin de les transmettre

avec précision aux secours organisés lors de leur arrivée.

**IV - DÉVELOPPEMENT**

A paraître ultérieurement.

**V - MATÉRIEL DIDACTIQUE**

A paraître ultérieurement.

**VI - DURÉE**

Sera précisée ultérieurement.

**B 4****I - INTITULÉ**

Savoir agir devant une hémorragie visible.

**II - JUSTIFICATION**

- a) Fréquence et gravité (immédiate ou retardée) des hémorragies visibles, externes ou extériorisées;
- b) Nécessité d'une intervention rapide et efficace.

**III - OBJECTIFS**

a) Savoir reconnaître une hémorragie externe ou extériorisée;

b) Connaître la conduite à tenir et savoir pratiquer les gestes adaptés.

**IV - DÉVELOPPEMENT**

A paraître ultérieurement.

**V - MATÉRIEL DIDACTIQUE**

A paraître ultérieurement.

**VI - DURÉE**

Sera précisée ultérieurement.



## B 5

### Victime inconsciente

#### I - INTITULÉ

Conduite à tenir devant une personne inconsciente et qui ventile : libération des voies aériennes à main nue.

#### II - JUSTIFICATION

Une personne inconsciente est toujours exposée à une détresse ventilatoire qui peut devenir dramatique sans intervention extérieure.

Cette situation évolue toujours vers l'arrêt ventilatoire et circulatoire (asphyxie au sens propre du terme) en l'absence d'intervention, alors qu'elle peut soit ne pas s'aggraver, soit régresser si les gestes de Premiers Secours sont adaptés dans l'attente des secours médicalisés.

Il est donc nécessaire de savoir assurer, en priorité, la libération des voies aériennes.

#### III - OBJECTIFS

1) Connaître les risques courus par une personne inconsciente (chute de la langue en arrière, obstruction des voies aériennes par hémorragie faciale, ou par vomissement, blocage par corps étranger accessible au doigt, etc...).

2) Savoir explorer et dégager les voies aériennes.

3) Savoir, si besoin, mettre la victime en position de sauvegarde : position latérale de sécurité (P.L.S.).

#### IV - DÉVELOPPEMENT

A paraître ultérieurement.

#### V - MATÉRIEL DIDACTIQUE

A paraître ultérieurement.

#### VI - DURÉE

Sera précisée ultérieurement.

## B 6

#### I - INTITULÉ

Savoir reconnaître une détresse ventilatoire et savoir pratiquer :

- la ventilation artificielle sans matériel,
- la méthode de désobstruction.

#### II - JUSTIFICATION

Toute victime présentant des signes de détresse ventilatoire doit être désobstruée et ventilée artificiellement. Ainsi pourra-t-on éviter la mort.

#### III - OBJECTIFS

Savoir reconnaître une détresse ventilatoire. Savoir, en attendant les secours médicalisés :

- désobstruer les voies aériennes supérieures,
- pratiquer efficacement, sans matériel, une ventilation artificielle.

#### IV - DÉVELOPPEMENT

A paraître ultérieurement.

#### V - MATÉRIEL DIDACTIQUE

A paraître ultérieurement.

#### VI - DURÉE

Sera précisée ultérieurement.

## B 7

#### I - INTITULÉ

Savoir reconnaître un arrêt cardio-ventilatoire et savoir pratiquer un massage cardiaque externe associé à une ventilation artificielle efficace.

#### II - JUSTIFICATION

- La ventilation artificielle seule ne suffit pas lorsque le cœur est arrêté ou inefficace,  
- l'action très précoce d'un sauveteur sur une victime en arrêt cardio-ventilatoire conditionne le succès du traitement médical ultérieur.

**III - OBJECTIFS**

- Savoir reconnaître le signe essentiel de cette détresse : l'absence de pouls carotidien.
- Savoir effectuer le massage cardiaque externe (M.C.E.) associé à la ventilation artificielle, sans matériel.
- Savoir ne pas tomber dans les "pièges" :
  - ne pas attendre la dilatation pupillaire,
  - ne pas prendre un "gasp" pour une reprise de la ventilation, etc.

**IV - DÉVELOPPEMENT**

A paraître ultérieurement.

**V - MATÉRIEL DIDACTIQUE**

A paraître ultérieurement.

**VI - DURÉE**

Sera précisée ultérieurement.

**B 8****I - INTITULÉ**

Savoir agir en présence d'une personne consciente présentant un malaise soudain.

**II - JUSTIFICATION**

Le malaise peut être fugace et de cause bénigne ou au contraire durable, grave et avoir des conséquences imprévisibles.

Il doit être reconnu lorsqu'il est grave car il impose d'urgence des soins médicaux.

**III - OBJECTIFS**

- Savoir reconnaître la gravité d'un malaise en fonction des signes et de leur évolution.
- Savoir orienter la conduite à tenir devant un malaise supposé grave en attendant l'arrivée d'un médecin.

**IV - DÉVELOPPEMENT**

A paraître ultérieurement.

**V - MATÉRIEL DIDACTIQUE**

A paraître ultérieurement.

**VI - DURÉE**

Sera précisée ultérieurement.

**B 9****I - INTITULÉ**

Savoir agir devant une plaie ou une brûlure.

**II - JUSTIFICATION**

Les plaies et brûlures, fréquentes dans la vie courante, exposent à des dangers immédiats et à des conséquences parfois graves :

- infection,
- hémorragie,
- détresse circulatoire,
- brûlures des voies respiratoires,
- etc.

Une conduite appropriée permet d'en diminuer la gravité.

**III - OBJECTIFS**

- Connaître la nature des dangers les plus fréquents :
- d'une plaie,
  - d'une brûlure.

**IV - DÉVELOPPEMENT**

A paraître ultérieurement.

**V - MATÉRIEL DIDACTIQUE**

A paraître ultérieurement.

**VI - DURÉE**

Sera précisée ultérieurement.

**B 10****I - INTITULÉ**

Savoir suspecter une atteinte traumatique des os et des articulations et agir en conséquence.

**II - JUSTIFICATION**

Fréquence des traumatismes des membres, de la tête et de la colonne vertébrale.

Dangers des gestes inappropriés, gravité des séquelles.

**III - OBJECTIFS**

- Suspecter l'atteinte probable du squelette.
- Agir en conséquence :
  - pratiquer, si nécessaire, une immobilisation provisoire,
  - éviter les manipulations du blessé,
  - faire alerter, si nécessaire, les secours ou conseiller d'aller consulter un médecin,
  - évaluer les fonctions vitales et surveiller la victime en attendant les secours médicalisés.

**IV - DÉVELOPPEMENT**

A paraître ultérieurement.

**V - MATÉRIEL DIDACTIQUE**

A paraître ultérieurement.

**VI - DURÉE**

Sera précisée ultérieurement.

**Formation des modules en équipe**

Le contenu des modules énumérés ci-après sera diffusé ultérieurement.

**E 1 :**

Savoir apprécier l'état des victimes.

**E 2 :**

Savoir libérer les voies aériennes avec matériel.

**E 3 :**

Savoir pratiquer la ventilation artificielle avec matériel.

**E 4 :**

Savoir administrer l'oxygène en urgence.

**E 5 :**

Savoir utiliser du matériel d'immobilisation pour une atteinte de l'appareil locomoteur.

**E 6 :**

Savoir préparer une victime au transport.

**E 7 :**

Savoir relever une victime.

**E 8 :**

Savoir mettre en condition et en position une victime sur le brancard et savoir brancarder une victime du lieu de l'accident jusqu'au véhicule de transport.

**E 9 :**

Organisation et missions de la Sécurité Civile.

**Définition et exemples de cas concrets****Application aux modules de base et au B.N.P.S.**

Le cas concret constitue la base de l'enseignement, l'ossature de chaque module.

C'est également l'élément fondamental de la formation des moniteurs dans leur rôle de formateur et dans celui d'examineur.

Le rôle de simulation joué par l'enseigné est formateur en lui-même pour l'auditeur et le moniteur. Lors du B.N.P.S., il doit obligatoirement être tenu par un moniteur (ce rôle étant souvent évolutif).

**Étude de cas concrets****DÉFINITION**

Réaliser un cas concret consiste à mettre un audi-

teur en situation d'illustrer un comportement réfléchi et efficace devant une situation la plus proche possible du réel, avec des gestes techniquement satisfaisants.

**OBJECTIF**

Être capable de se conduire devant une situation donnée.

**CONTENU**

- thème,
- réalisation (réel et/ou simulation),
- matériel utilisé,
- lieu à définir,

- jeu de rôle de la victime et/ou utilisation d'un mannequin.

### ÉVALUATION

- comportement général,
- qualité technique des gestes,
- qualité de l'alerte donnée (ou que l'on fait donner).

## Premier exemple de cas concret

### OBJECTIF

Être capable de protéger, de reconnaître la détresse ventilatoire, de pratiquer la ventilation artificielle et de donner ou faire donner l'alerte.

### RÉALISATION

La voisine vous appelle : elle vient de trouver son mari dans l'atelier où il bricolait. Il tient à la main une perceuse électrique avec son cordon. Il est inanimé.

La scène se déroule 48, rue du Moulin à...

Vous intervenez, la voisine est présente.

### MATÉRIEL UTILISÉ

Perceuse neutralisée, prise électrique non alimentée, téléphone, tapis de sol, mannequin, volontaire simulant la victime à laquelle le mannequin sera substitué.

### LIEU DE LA RÉALISATION

Salle de cours, public en arc de cercle.

### RÔLE DE LA VICTIME SIMULÉE

Ne bouge pas, ne parle pas, yeux fermés, retient sa ventilation lors du bilan.

Le moniteur (au cours du module) ou un membre du jury (au cours de l'épreuve du B.N.P.S.) indique le moment de la substitution du mannequin à la victime simulée.

### ÉVALUATION

A assurer selon les trois critères définis.

## Deuxième exemple de cas concret

### OBJECTIF

Être capable de reconnaître un malaise et d'agir efficacement en attendant un avis médical et de savoir donner l'alerte.

### RÉALISATION

La scène se déroule dans un magasin, à proximité d'un téléphone, 2, place des Fêtes à ...

Un client fait appel à ses voisins, dont vous faites partie (cf. rôle de simulation de la victime).

Vous intervenez.

### MATÉRIEL UTILISÉ

Chaise, tapis de sol, pulvérisateur d'eau, volontaire simulant la victime, téléphone, plaquette de comprimés (vide) dans une poche de la veste ou du blouson de la victime.

### LIEU DE LA RÉALISATION

Salle de cours, public en arc de cercle.

### RÔLE DE LA VICTIME SIMULÉE

Visage, cou, mains couverts d'eau pulvérisée simulant la sueur, col fermé avec cravate serrée, veste ou blouson fermé.

La victime, assise, déclare :

- "je suis très fatiguée",
  - "j'ai très mal à la poitrine, ça me serre comme dans un étouffement !"
  - la victime montre sa poche dans laquelle il y a une plaquette de comprimés.
- (La victime sera toujours consciente).

### ÉVALUATION

A assurer selon les trois critères définis.

## Docimologie

Rappel de quelques notions de pédagogie et de docimologie dans le cadre du futur Brevet National de Premiers Secours (B.N.P.S.).

L'acquisition des connaissances prime sur le découpage horaire et la durée moyenne proposés pour chaque module, d'où nécessité de prévoir un

volume horaire variable (susceptible d'être augmenté, parfois jusqu'à 30 %).

Le niveau d'acquisition des connaissances doit être contrôlé par des grilles permettant de cerner soit une faiblesse collective soit une insuffisance individuelle :

- la faiblesse collective doit conduire à l'allongement de la formation;
- certaines insuffisances individuelles, qui ne pourraient pas être rattrapées, entraînent la non-délivrance de l'Attestation de Formation aux Gestes de Premiers Secours (mais avec possibilité pour l'auditeur concerné de suivre une autre formation).

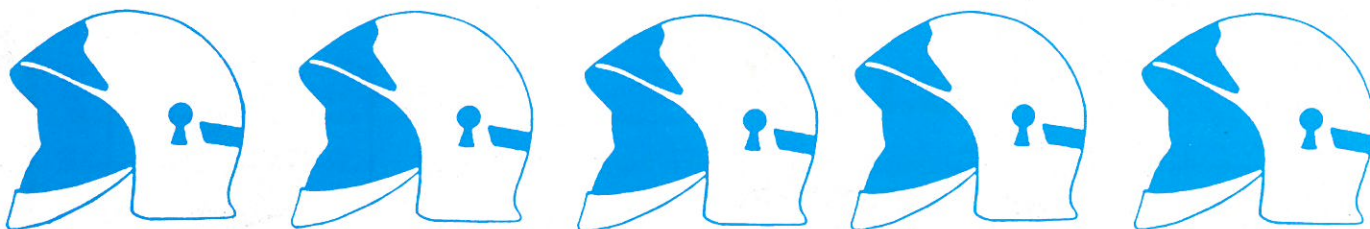
L'évaluation individuelle des candidats pour chaque module comprend :

- l'évaluation du comportement général : comportement logique, de la première approche jusqu'à la surveillance après l'alerte;
- la qualité et l'efficacité de chacun des gestes effectués, et le non-oubli d'un geste vital;
- le constat d'une alerte correctement donnée.

Au niveau du B.N.P.S., un cas concret constitue l'unique épreuve en vue de l'obtention du Brevet :

- le cas concret doit être totalement traité par le candidat;
- les critères d'évaluation sont ceux définis ci-dessus;
- les questions éventuellement posées par les membres examinateurs du jury ne doivent l'être que dans le souci de faire confirmer un comportement ou préciser un geste. ■

Extrait de "Le Sapeur-Pompier des Yvelines" n° 17



# RHÔNE-POULENC CHIMIE

Usine du Pont-de-Claix

**Plus de 2000 emplois.  
Des productions diversifiées tournées  
vers les marchés stratégiques.**

*Investissements, modernité,  
développement de nouveaux procédés,  
formation des hommes,  
sécurité des personnes et des installations,  
protection de l'environnement,  
transparence et clarté en matière d'information  
sont les préoccupations constantes du site.*



Usine du Pont-de-Claix - 38800 LE PONT-DE-CLAIX - Tél. : 76.69.50.00



## SÉCURITÉ INDUSTRIELLE RHONES-ALPES

- L'une des plus anciennes entreprises de surveillance, protection et prévention : FONDÉE en 1921
- L'une des plus importantes entreprises spécialisées : PLUS de 340 AGENTS sur 3 départements (38.73.74)
- Les références les plus sérieuses entre autres : ALSTHOM, PECHINEY, ALUSSUISSE, CGE, CEZUS, COGEMA, GUERIMAND, HEWLETT-PACKARD, MATUSSIÈRE et FOREST, MERLIN-GERIN, RHONE-POULENC, SANOFI, SOMMER-ALLIBERT, THOMSON, UGINE-ACIERS, VALEO etc...

## S.D.S.

- Le département "Télésurveillance - Télégardiennage et ronde" de la **SÉCURITÉ INDUSTRIELLE**.
- Plus de 450 industries du bassin grenoblois raccordées.
- Cinq patrouilles d'intervention en liaison radio permanente avec le centre de réception des alarmes centrales de réception informatisées. PC aux normes.



## I.R.I.S.

### INSTITUT RÉGIONAL D'INITIATION A LA SÉCURITÉ

- Le centre de formation de **SIRA** et **SDS**, 215 agents formés ou recyclés en 1989 : lutte contre le feu, secourisme, accueil physique et téléphonique, rédaction des compte-rendus, compréhension des consignes...



## SÉCURITÉ INDUSTRIELLE RHONES-ALPES

8, RUE COMMANDANT PERREAU  
38100 GRENOBLE  
BP 86 38035 GRENOBLE CEDEX  
TÉL. : 76.54.61.63  
FAX : 76.63.09.73

# Protection - Prévention

(communiqué)

## Pourquoi développer la Sécurité® ?

**L**es entreprises dont la complexité s'accroît sont de plus en plus fragiles et vulnérables.

Pour prévenir tout incident qui peut devenir sinistre, toute catastrophe qui peut entraîner la ruine de l'outil de travail, l'agent de surveillance est le premier élément d'une sécurité bien conçue.

La surveillance évolue et s'adapte aux

techniques et aux moyens modernes de gestion de cette activité.

Les définitions des risques.

Celles-ci se regroupent autour de quelques mots, malheureusement de plus en plus banaux dont nous retiendrons 2 mots-clés de sens opposé pour en assurer et développer la parade : se PROTÉGER contre les risques, pour les PRÉVENIR.

Chaque entreprise est confrontée en permanence à la sauvegarde de son patrimoine et de sa production. Si l'ensemble des composants d'une société doit être partie prenante de ces actions, cela ne doit pas venir grèver inutilement son budget par des actions quelques fois incomplètes alors qu'il s'agit de missions de spécialistes.

## L'Agent de Surveillance : son rôle et ses missions

### Vol et vandalisme :

Par sa seule présence, l'agent de surveillance limite les tentatives de pénétration des intrus. Par sa vigilance, il prévient l'effraction et donne l'alerte.

### Sabotage, espionnage industriel :

La conquête de marché, le maintien d'une position prédominante dépendent souvent de l'exploitation de quelques idées, de brevets etc. Que quelques uns de ces éléments sortent de l'entreprise et une entreprise de pointe se trouve reléguée au dernier rang.

### Détériorations de canalisations :

L'usage de fluides divers est de plus en plus répandu : eau, électricité, fluide caloporteur, gaz comprimés, etc... Toute rupture de canalisation peut entraîner des dégâts considérables. A la découverte de la fuite, l'agent de surveillance limite à un simple accident ce qui serait devenu catastrophe.

### Sécurité du travail :

Les exemples sont multiples où la perspicacité de l'agent permet de prévenir des accidents de personnes.

### L'incendie :

La prévention et la lutte contre ce fléau représentent l'un des aspects les plus importants de la SECURITE INDUSTRIELLE. L'incendie n'est pas un risque comme les autres. Sa brutalité, ses modes de progression et de développement insidieux en font la calamité la plus sournoise que les Sapeurs-Pompiers connaissent bien.

Les statistiques le montrent : l'arme la plus efficace contre le feu est l'existence d'un service de surveillance efficace.

- Les prémices du feu se déclarent. Qui mieux qu'un homme sent, touche, voit, alerte et rend compte ?

- L'incendie se combat. Qui intervient aussi vite et bien qu'une équipe d'agents de surveillance entraînés ?

Un "réseau d'extinction automatique", mais tous les établissements n'en sont pas dotés, et même en ce cas

l'agent, par sa promptitude d'intervention, peut éviter le déclenchement ou limiter les dégâts de l'eau.

De nombreuses tâches annexes peuvent être confiées aux agents qui leur confèrent une "honorabilité" de bon aloi par l'enrichissement de la fonction.

Parmi celles-ci, deux fonctions sont particulièrement intéressantes : l'accueil et le standard téléphonique. En quelques mots expliquons-nous :

#### L'accueil :

Pendant les périodes ouvrées, les agents ont une mission essentielle de contrôle et d'accueil. A la fermeté, l'agent de surveillance doit ajouter la courtoisie et une affabilité distante. Cela implique des qualités naturelles que la formation perfectionne.

#### Le standard téléphonique :

Soit de façon systématique, soit périodiquement, les agents de surveillance "tiennent" le standard. Cette mission est également un accueil. Connaître le fonctionnement du standard est un impératif de sécurité ; savoir s'y comporter, être courtois et précis, cela s'apprend et contribue à la bonne image de l'entreprise.

A la lumière de tout ce que nous venons de voir succinctement nous pouvons mieux comprendre l'intérêt de la sous-traitance de la surveillance

Sous-traiter n'est pas se décharger d'une responsabilité ; c'est l'estimer importante et justifier les compétences de professionnels.

Comme l'industriel fabrique, comme le commerçant vend, LA SECURITE INDUSTRIELLE RHONE-ALPES protège.

La surveillance est un service.

La SECURITE INDUSTRIELLE RHONE-ALPES en est le prestataire. Elle ne pratique pas une illicite vente de main-d'œuvre, elle gère le service qui lui est confié.

Choisir un sous-traitant sur le seul critère de ses prix est la médiocre solution de facilité. L'entreprise utilisatrice doit savoir comment se forment les tarifs de ses prestataires.

La qualité est le facteur prédominant du choix du sous-traitant.

LA SECURITE INDUSTRIELLE RHONE-ALPES est, par ses qualités, prête en permanence à vous assurer le maximum de prestations car elle agit en permanence vers son personnel par :

#### Son recrutement :

Le personnel de la SECURITE INDUSTRIELLE RHONE-ALPES est sélectionné en fonction de certains critères :

- honnêteté,
- sobriété,
- santé,
- sang-froid,
- bon sens,
- résistance au sommeil.

Ces conditions remplies, après formation, il est possible de juger la compétence et le maintien de l'agent à son poste.

#### Sa formation :

Les agents sont instruits sur feux réels. Ils apprennent l'utilisation des appareils de première intervention mobiles ou fixes. Ils sont tous instruits dans l'usage des moyens classiques de liaisons : standard téléphonique, liaisons radio fixes ou portatives, appeleur individuel.

#### Sa stabilité :

La connaissance correcte d'un établissement ne commence qu'après deux mois de fonction. 85 % du personnel de la Sécurité Industrielle Rhône-Alpes a plus de quatre ans d'ancienneté.

#### Son contrôle :

Quelles que soient ses qualités intrinsèques, un ouvrier, un employé a besoin d'être encadré. De même les agents de surveillance doivent être tenus dans un certain état de vigilance qui seul peut éviter l'engourdissement, le laisser-aller, à plus forte raison le sommeil.

A la SIRA une équipe de cinq inspecteurs assure inopinément, et pour chaque poste, un minimum de deux inspections nocturnes hebdomadaires. Leur expérience, leur qualification en font de véritables moniteurs.

**Voici pourquoi la SIRA a cette conception globale de la sécurité et pourquoi de grandes entreprises lui font confiance.**

Usine de Jarrie  
38560 JARRIE (France)  
Tél. 76.39.73.73  
Télex 320709  
Téléfax 76.39.73.70

**ATO**

**ATOCHEM**

elf aquitaine

*UNE CHIMIE POUR LES CREATEURS*

**Carrefour**  
**MEYLAN**



*Avec Carrefour je positive!*





# Le Parcours Sportif du S.P.

## Dispositions administratives

Ministère de l'Intérieur,  
Direction de la Sécurité Civile,  
Sous-Direction de l'Administration  
Générale et de la Formation,  
Bureau de la Formation  
des Sapeurs-Pompiers et des  
Personnels Spécialisés

CIRCULAIRE  
N° NOR/INT/E/89/00294/C

République Française  
Paris, le 21 septembre 1989

Le Ministre de l'Intérieur  
à Madame et Messieurs  
les Préfets des Départements  
Métropole et D.O.M.  
(sauf 75 - 92 - 93 - 94)  
Cabinet  
Direction Départementale des Services  
d'Incendie et de Secours  
Messieurs les Hauts-Commissaires T.O.M.  
Monsieur le Préfet de Police

OBJET : Dispositions administratives du Parcours Sportif du  
Sapeur-Pompier.

P.J. : 3 Annexes.

Pour inciter les Sapeurs-Pompiers à se maintenir en condition physique et pour susciter une certaine émulation, il est organisé une épreuve sportive regroupant le Parcours Sportif du Sapeur-Pompier et des Épreuves Athlétiques.

Cet entraînement annuel aboutit à un Championnat National, organisé à l'issue d'éliminatoires qui se déroulent au niveau des Corps, des départements et des zones.

Conformément à l'arrêté du 26 octobre 1949 modifié, la présente circulaire a pour objet de présenter dans les annexes jointes les nouvelles dispositions qui régissent ces différentes épreuves et en particulier celles intéressant le Parcours Sportif du Sapeur-Pompier ainsi que l'organisation des compétitions officielles. ■

Pour le Ministre et par délégation,  
Pour le Directeur de la Sécurité Civile,  
le Sous-Directeur de l'Administration  
Générale et de la Formation  
Guy MOULIN

**Annexe I****Pratique au niveau des Corps****ORGANISATION**

Chaque Corps est habilité à organiser en son sein, chaque année, à la date jugée la plus propice, le Parcours Sportif du Sapeur-Pompier (pas obligatoirement au printemps).

Le Chef de Corps assume la responsabilité de l'épreuve, sa préparation matérielle et son exécution, sous l'autorité du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours. Le Chef de Corps est assisté d'un Médecin Sapeur-Pompier.

Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours assisté du Médecin-Chef Départemental, est chargé de la publicité concernant cette épreuve, de la coordination des sessions (établissement du calendrier), du contrôle général et médical, des épreuves et de la formation des jurys.

**TENUES**

La tenue des concurrents est la tenue de sport classique sans

chaussures à pointes ou à crampons.

**SURVEILLANCE ET CONTRÔLE**

Un jury est composé de la manière suivante :

- le Chef de Corps organisateur,
- un Instructeur spécialisé d'entraînement physique ou Officier de Sapeurs-Pompiers, désigné par le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- un Médecin Sapeur-Pompier,
- les aides nécessaires (Juges, Chronométrateurs, etc...).

Le jury, dont les décisions sont sans appel, prend toutes les dispositions nécessaires pour juger l'épreuve et en assurer la régularité.

Le parcours est considéré comme valable s'il est effectué en :

- 3 minutes au maximum par les concurrents et concurrentes âgés de moins de 50 ans,
- 4 minutes au maximum par les concurrents et concurrentes âgés de 50 ans et plus.

A la fin de la réunion, le jury proclame les résultats. Ses membres signent le Procès-Verbal comprenant la liste nominative, en double exemplaire, des candidats ayant réussi l'épreuve.

Le Chef de Corps conserve un des contrôles nominatifs (signé par les membres du jury). A l'issue de la réunion, il adresse le second (signé des membres du jury) au Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours. Il y joint un contrôle numérique.

Les diplômes du modèle approuvé par le Ministre de l'Intérieur, revêtus de la signature du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, sont délivrés aux ayants droit, sous la responsabilité de celui-ci.

Il est rappelé qu'aux termes des articles 4 et 8 de l'arrêté du 25 janvier 1964 et de ses annexes, le Parcours Sportif est l'un des éléments du contrôle périodique obligatoire de l'aptitude physique des Sapeurs-Pompiers, qui doit être subi chaque année.

**Annexe II****Règlement des compétitions officielles****I - GÉNÉRALITÉS**

1.1. - Les compétitions officielles donnent lieu à des épreuves annuelles qui ont pour but de favoriser l'entraînement physique et technique du personnel.

Ces compétitions portent sur les épreuves suivantes :

- Parcours Sportif du Sapeur-Pompier,

- Épreuves Athlétiques (saut en hauteur, course de 1 000 mètres plats, lancer du poids, après course de 100 mètres plats, grimper de corde).

La liste des épreuves ci-dessus n'est pas immuable; elle peut être complétée ou modifiée par voie de circulaire.

1.2. - Ces épreuves font l'objet de sélections départementales, zonales et de la Finale Nationale.

1.3. - Seuls peuvent concourir les personnels régulièrement inscrits sur les contrôles d'un Corps de Sapeurs-Pompiers ou d'une direction, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de l'épreuve. Toutefois, les personnels volontaires, souscrivant un contrat dans le prolongement de leur activité de Jeune Sapeur-Pompier, postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier, peuvent concourir normalement.

1.4. - Un certificat du Chef de Corps attestant cette appartenance ainsi que la qualité (Volontaire ou Professionnel) doit être présenté. En outre, chaque concurrent doit être porteur, à toute compétition, d'une pièce d'identité officielle portant en particulier sa date de naissance.

1.5. - Afin d'éviter dans la mesure du possible tout accident organique, il est indispensable d'établir pour chaque concurrent le test morphophysiologique et de le soumettre à un examen médical, six mois au plus avant la compétition.

## II - COMPOSITION DES ÉQUIPES

2.1. - Une équipe se compose de 10 Sapeurs-Pompiers :  
 - 4 effectuent le Parcours Sportif,  
 - 5 les Épreuves Athlétiques,  
 - 1 remplaçant "toutes épreuves".

Les équipes mixtes ne sont pas admises (garçons et filles). Les équipes féminines pouvant être prévues font l'objet d'un concours et d'un classement distincts.

2.2. - Aucune discrimination n'est faite entre Professionnels et Volontaires, ni en fonction de l'âge.

2.3. - L'équipe représentative de la zone est constituée par une sélection de concurrents ayant obtenu les meilleurs résultats à l'épreuve zonale :  
 - les quatre premiers classés au Parcours Sportif,  
 - le premier classé dans chacune des cinq Épreuves Athlétiques,  
 - un remplaçant désigné, sus-

ceptible de pallier au mieux une défection de dernière heure dans une des six épreuves.

## III - PHASES DE LA COMPÉTITION

3.1. - La compétition se déroule en trois temps, les épreuves retenues étant disputées par les équipes représentatives :

- des Corps lors de l'épreuve départementale,
- des départements lors de l'épreuve zonale,
- des zones à l'occasion de la Finale Nationale.

3.2. - Sélection de base départementale.

A l'échelon départemental, l'épreuve est organisée à l'initiative et sous la responsabilité du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, les conditions techniques et matérielles étant celles imposées par le règlement.

A l'issue de ces épreuves, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours forme son équipe. Il s'inscrit, en

temps voulu auprès du Directeur chargé de l'organisation de l'épreuve zonale.

3.3. - Épreuves zonales.

Elles se disputent à l'échelon zonal, en principe alternativement entre les divers départements composant la zone.

Les équipes constituées à la suite des sélections départementales d'une même zone se rencontrent aux lieux et dates retenus au calendrier arrêté par le Directeur de la Sécurité Civile.

Les Directeurs Départementaux des Services d'Incendie et de Secours chargés des épreuves zonales prennent toutes les mesures nécessaires pour l'organisation administrative, matérielle et technique de celles-ci.

Chaque concurrent doit présenter un certificat médical de moins de six mois le reconnaissant apte à la compétition. Tout concurrent reconnu inapte doit être éliminé par le Médecin qui en est chargé. Un concurrent éliminé peut être remplacé par le suppléant désigné.

Dans chaque zone, les départements sont ainsi répartis :

ZONES	DÉPARTEMENTS	ZONES	DÉPARTEMENTS
I Centre	Cher - Eure-et-Loir - Indre Indre-et-Loire - Loir-et-Cher - Loiret Seine-et-Marne - Yvelines - Essonne Val-d'Oise <sup>(10)</sup>	VA Sud-Est Lyon	Ain - Allier - Ardèche - Cantal - Drôme Isère - Loire - Haute-Loire - Puy-de-Dôme Rhône - Savoie - Haute-Savoie <sup>(12)</sup>
II Nord	Aisne - Eure - Nord - Pas-de-Calais Seine-Maritime - Somme <sup>(6)</sup>	VB Sud-Est Méditerranée	Alpes de Haute-Provence - Hautes-Alpes Alpes-Maritimes - Aude - Bouches-du-Rhône Haute-Corse - Corse du Sud - Gard Hérault - Lozère - Var - Vaucluse Pyrénées-Orientales <sup>(13)</sup>
III Ouest	Calvados - Côtes-du-Nord - Finistère Ille-et-Vilaine - Loire-Atlantique Maine-et-Loire - Manche - Mayenne Morbihan - Orne - Sarthe - Vendée <sup>(12)</sup>	VI A Est Metz	Ardennes - Aube - Marne - Haute-Marne Meurthe-et-Moselle - Meuse - Moselle Bas-Rhin - Haut-Rhin - Vosges <sup>(10)</sup>
IV A Sud-Ouest Bordeaux	Charente - Charente-Maritime - Corrèze Creuse - Dordogne - Gironde - Landes Lot-et-Garonne - Pyrénées-Atlantiques Deux-Sèvres - Vienne - Haute-Vienne <sup>(12)</sup>	VI B Est Dijon	Côte-d'Or - Doubs - Jura - Nièvre Haute-Saône - Saône-et-Loire - Yonne Territoire de Belfort <sup>(8)</sup>
IV B Sud-Ouest Toulouse	Ariège - Aveyron - Haute-Garonne - Gers Lot - Hautes-Pyrénées - Tarn Tarn-et-Garonne <sup>(8)</sup>	Antilles Guyane	Guadeloupe-Martinique Guyane

3.4. - Finale Nationale.

La Finale a lieu à l'échelon national, sous l'égide du Ministre

de l'Intérieur, en liaison avec la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers Français.

Elle se dispute, en principe, le

dernier samedi de juin, entre les équipes représentatives des zones.

Le département organisateur est admis, s'il le désire, à présenter

une équipe en surnombre, au même titre que les autres équipes.

L'accompagnateur de l'équipe zonale est de préférence et par principe le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ayant organisé l'épreuve zonale ou son représentant.

### 3.5. - Jury des compétitions.

Le jury, qui a qualité pour régler les cas litigieux et dont les décisions sont sans appel, est composé comme suit par le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours chargé de l'organisation de l'épreuve :

- directeur de la compétition :  
le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours organisateur,
- conseillers techniques :  
un Médecin Sapeur-Pompier et un Instructeur spécialisé d'entraînement physique,
- un Juge-Arbitre connaissant parfaitement tous les règlements des épreuves pour trancher les litiges éventuels,
- un Starter,
- des Juges et Chronométreurs en nombre suffisant pris parmi les membres des Commissions Sportives,
- des Secrétaires et membres techniques (chambre d'appel, compilation, secrétariat),
- des personnels d'assistance pris sur place.

Ces personnels, qui peuvent être polyvalents, sont à choisir parmi les Directeurs Départementaux, les Officiers de Sapeurs-Pompiers en général, les membres des Commissions Sportives départementales, zonales ou nationales en fonction du stade de la compétition. Il est aussi fait appel à d'autres organismes qualifiés (Jeunesse et Sports, Fédération Française d'Athlétisme).

Le jury de la Finale Nationale est en outre placé sous la présidence du Ministre de l'Intérieur et la Vice-Présidence du Président de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers.

### 3.6. - Convocations - Déplacements.

Pour les épreuves départementales et zonales, les convocations des concurrents et des membres du jury sont adressées par le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours organisateur.

Pour la Finale Nationale, les concurrents et membres du jury sont convoqués par l'organisateur après aval de la Direction de la Sécurité Civile.

Les frais de déplacement des équipes sont à la charge des départements, ceux des membres du jury sont pris en compte par les organisateurs (département, direction de la Sécurité Civile).

## IV - DÉTAIL DES ÉPREUVES COMPTANT POUR LE CLASSEMENT

### 4.1. - Parcours Sportif.

Tel qu'il est défini par le règlement.

### 4.2. - Épreuves Athlétiques.

Elles comportent :

- le saut en hauteur avec élan,
- la course de 1 000 mètres plats,
- le lancer du poids de 7,257 kilogrammes pour les hommes et de 4 kg pour les femmes,
- la course de 100 mètres plats,
- le grimper de la corde lisse : 5 mètres départ assis, chronométrés,

et s'exécutent conformément au règlement de la Fédération Française d'Athlétisme sauf pour le grimper de corde qui fait l'objet d'un règlement spécifique.

Chaque concurrent ne peut prendre part qu'à une seule épreuve.

### 4.3. - Classement des équipes. a) - Parcours Sportif.

Addition *des temps* réalisés par les 3 concurrents les mieux classés de chaque équipe. Les équipes sont classées en fonction de ce temps global.

En cas d'exaequo, les équipes sont départagées en prenant en compte la meilleure place du 4<sup>e</sup> concurrent de chacune des équipes classées exaequo.

### b) - Épreuves Athlétiques.

Addition *des places* des cinq concurrents de l'équipe. Celle-ci est classée d'après le total des points obtenus. Au plus petit total de points, correspond le meilleur classement.

En cas d'exaequo entre équipes, la règle du bénéfice de l'âge s'appliquera pour favoriser l'équipe totalisant le plus grand âge de ses 5 concurrents.

### c) - Classement général toutes épreuves.

Addition *des places* des trois meilleurs classés au Parcours Sportif et des places obtenues par chaque concurrent dans l'épreuve athlétique qu'il dispute.

Au plus petit total obtenu, correspond le meilleur classement.

En cas d'exaequo, les équipes sont départagées en prenant en compte la meilleure place au Parcours Sportif du 4<sup>e</sup> concurrent de chacune des équipes classées exaequo.

## V - MEMBRES TECHNIQUES DES JURYS

### 5.1. - Direction et arbitrage :

- 1 Directeur de la compétition,
- 1 Juge-Arbitre.

### 5.2. - Parcours Sportif :

- 1 Starter,
- 1 ou 2 Juges par piste dont 1

Chef des juges,  
 - 2 ou 3 Chronomètres par piste,  
 - 2 aides pour mise en place des agrés,  
 - 1 préposé aux fiches.

Le Chef des juges est responsable de la piste n° 1 de façon à signaler les faux départs éventuels à l'aide d'un fanion. Il supervise en outre la régularité de l'ensemble des pistes.

5.3. - Course de 100 mètres :  
 - 1 Starter,  
 - Juges en fonction du nombre de coureurs,  
 - Chronomètres en fonction du nombre de coureurs.

Pour ces deux dernières catégories, voir le règlement.

5.4. - Course de 1 000 mètres :  
 - idem.

5.5. - Saut en hauteur :  
 - 2 Juges de concours,  
 - 2 aides (montée de la barre).

5.6. - Lancer de poids :  
 - 2 Juges de concours,  
 - 2 aides (mesurage).

5.7. - Grimper de corde :  
 - 2 Juges,  
 - 3 Chronomètres manuels,  
 - 1 Chronomètre électronique.

## VI - RÉCOMPENSES ET TITRES

A l'issue de la Finale Nationale, les récompenses suivantes seront remises :

6.1. - Individuel :

Un trophée (coupe) est remis aux cinq premiers au moins du classement individuel du Parcours Sportif et à chaque premier au moins de chaque classement individuel des Épreuves Athlétiques (10 coupes).

Chaque premier d'un classement individuel dans une des six épreuves est en outre proclamé

champion pour l'année dans sa discipline.

6.2. - Par équipe :

Un trophée est remis à chaque membre de l'équipe qui a obtenu le meilleur classement au Parcours Sportif (4 coupes).

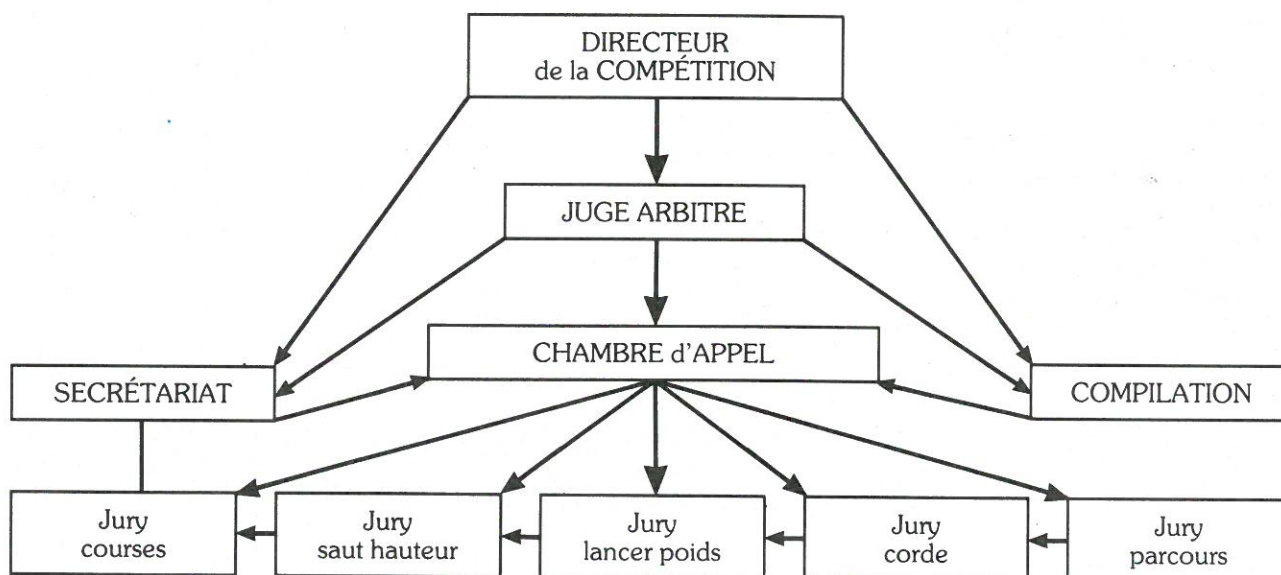
Un trophée est remis à chaque membre de l'équipe qui a obtenu le meilleur classement aux Épreuves Athlétiques (5 coupes).

Un trophée est remis à chaque membre de l'équipe qui a obtenu la meilleure place au classement général toutes épreuves (Parcours Sportif du Sapeur-Pompier et Épreuves Athlétiques) (9 coupes).

6.3. - Challenge BARNIER :

Le Challenge "Lucien BARNIER", du nom du créateur du Parcours Sportif, est un objet d'art offert par la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers à l'équipe zonale classée première au Parcours Sportif. Ce challenge sera attribué définitivement à l'équipe qui l'aura gagné trois fois, consécutivement ou non.

## ORGANISATION D'UNE COMPÉTITION



- 1 Starter,  
 - Chronomètres suivant le nombre de couloirs,  
 - Juges à l'arrivée suivant le nombre de couloirs.

- 2 Juges de concours,  
 - 2 aides (montée de barre).

- 2 Juges de concours,  
 - 2 aides au mesurage.

- 2 Juges,  
 - 3 Chronomètres.

- 2 Juges,  
 - 3 Chronomètres,  
 - 2 aides (mise en place des agrés).

### RÔLE DES DIFFÉRENTES INSTANCES

#### Le Directeur de la compétition :

Chargé de la bonne conduite des épreuves; à ce titre, il est responsable de la bonne exécution du programme. Il veille à la répartition des commissaires, à la discipline sur le terrain et au respect de l'horaire.

#### Le Juge arbitre :

Il doit connaître parfaitement tous les règlements afin de trancher sans ambiguïté les différents litiges pouvant survenir lors de la compétition.

#### La Chambre d'appel :

- Personnel : deux personnes + le Directeur de la compétition.

C'est de cet endroit que les épreuves seront dirigées. Son implantation doit donc être choisie de façon à ce que le personnel y travaillant ait une vue générale sur le stade.

Cette Chambre d'appel doit être dotée d'une sonorisation performante, point également important pour la réussite de la compétition.

#### Rôle :

- établir les feuilles de course et de concours avec le nom et le couloir affecté à l'athlète,  
- faire parvenir au Chef des juges

à l'arrivée ainsi qu'au Starter un exemplaire des feuilles de course,

- au retour des feuilles de course ou concours, transmission vers le secrétariat,

- rappeler les horaires pendant la compétition (5' avant chaque épreuve),

- annoncer les noms des concurrents et les couloirs qui leur sont attribués,

- annoncer les temps ou performances réalisés ainsi que les qualifiés pour éventuelle finale.

#### Compilation :

- Personnel : suivant le volume de travail à effectuer : 4 à 6 personnes seront nécessaires.

## Annexe III

### Règlement applicable au Parcours Sportif du S.P.

Le Parcours Sportif des Sapeurs-Pompiers, créé par arrêté commun du 26 octobre 1949 du Ministre de l'Intérieur et du Ministre de l'Éducation Nationale, modifié, est une épreuve physique adaptée de contrôle et d'aptitude physique des Sapeurs-Pompiers et donnant lieu à l'organisation de compétitions annuelles.

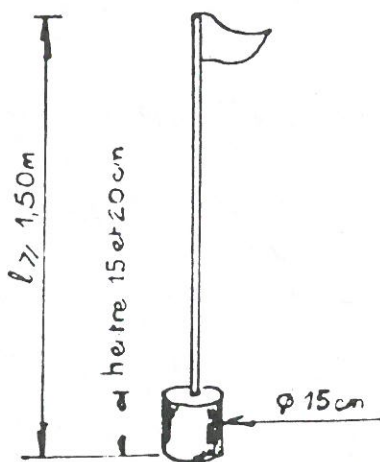
#### Dispositions techniques

Le Parcours Sportif du Sapeur-Pompier peut être organisé sur un sol dur ou sur une aire gazonnée. Le schéma annexé au présent règlement doit être scrupuleusement respecté pour les épreuves disputées au niveau départemental, zonal et national.

Lorsqu'il s'agit d'une épreuve de contrôle d'aptitude physique, le tracé peut subir des modifications pour l'adapter au terrain, sans que cela influe sur les cotes des agrès et l'ordre de succession des exercices.

Le tracé peut être fait avec de la chaux, du plâtre, de la peinture, etc...; il doit être parfaitement net et précis.

La hauteur des jalons utilisés pour baliser la piste ne doit pas être inférieure à 1,50 m.



Les exercices successifs, constituant le "Parcours Sportif", sont réglementés comme suit :

#### I - COURSE DE QUATRE FOIS 25 MÈTRES

Les ordres de départ sont :  
- "A vos marques",  
- Coup de feu.



Deux faux départs causés par un même concurrent entraînent la disqualification de ce dernier.

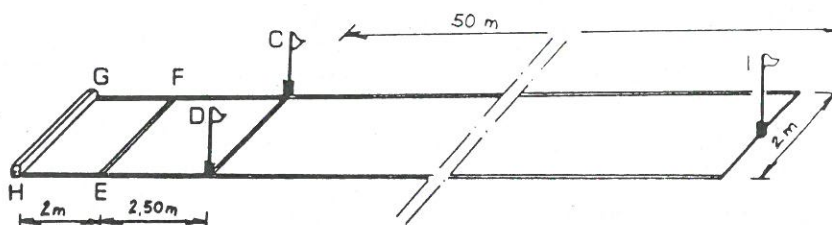
Le départ et la ligne des 25 mètres sont indiqués par un trait de 2 mètres de long. Au milieu de chacun de ces traits est posé un jalon (A et B), autour duquel le coureur doit exécuter son demi-tour. Deux lignes, distantes de 2 mètres et formant un couloir, sont tracées pour guider le concurrent, qui a la latitude d'exécuter ses virages autour des jalons A et B vers la droite ou vers la gauche suivant ses préférences.

Le concurrent qui ne tourne pas derrière un jalon ou qui le renverse est obligé, sur le champ, de recommencer son virage ou de remettre le jalon en place. Mais il ne commet pas de faute s'il sort, délibérément ou involontairement, du couloir car il sanctionne lui-même son erreur en parcourant un chemin plus long.

## 2 - TIRÉ DU DÉVIDOIR

Le poids du dévidoir normalisé armé doit être de 100 kilogrammes. Le dévidoir est placé dans un parc situé hors piste et mesurant 1,50 mètre de long sur 2 mètres de large (CDEF); la ligne délimitant le rectangle fait partie intégrante de celui-ci.

Un jalon est placé à chacun des angles CD du rectangle (voir le schéma). Deux lignes parallèles



Le concurrent terminant la course précédente en va-et-vient ( $4 \times 25$  m), doit contourner le jalon C et arriver ainsi sur le flanc du dévidoir. Il tire l'agrès sur une distance de 100 mètres avec demi-tour à droite ou à gauche à sa convenance, au cinquantième mètre autour du jalon I.

Le coureur qui déplace ou renverse ce repère ne peut poursuivre son parcours qu'après avoir remis le jalon en place. Par contre, il ne commet pas de faute s'il sort volontairement ou non du couloir, cet écart le sanctionnant lui-même.

les distantes de 2 mètres, formant un couloir accolé au précédent, sont tracées pour guider le concurrent.

La ligne des 50 mètres est indiquée et matérialisée en son milieu I par un jalon autour duquel doit s'exécuter le virage.

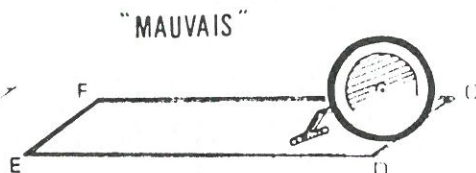
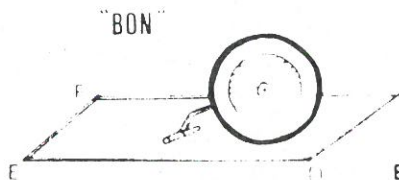
Lorsque les épreuves se déroulent sur 4 parcours, les 4 dévidoirs doivent être identiques tant dans la forme que dans le fonctionnement (prévoir un dévidoir supplémentaire de remplacement).

Au retour à la base de départ, le concurrent doit maîtriser la vitesse du dévidoir et arrêter l'engin de façon qu'il se trouve complètement stoppé dans les limites du parc CDEF. Le concurrent n'est pas tenu de retourner le dévidoir. Par contre, il ne peut poursuivre son parcours qu'après avoir parfaitement immobilisé le dévidoir à l'intérieur de la surface, dans une position quelconque, mais sans qu'aucune de ses parties ne soit à l'extérieur du rectangle. C'est donc l'arrière du bandage de roue qui compte et non l'axe de l'agrès. De même, s'il renverse l'un des jalons CD, il doit, avant de poursuivre, le remettre en place.

dre, représentant une fenêtre d'immeuble à hauteur d'un premier étage, est ainsi matérialisée :  
- un cadre rigide ménageant une ouverture de 1,10 m de largeur sur 1,50 m de hauteur, est fixé verticalement pour que l'ouverture de la baie reste entièrement libre, que sa partie inférieure se trouve à une hauteur de 3,50 m au-dessus du niveau du sol et que le plan de la baie soit perpendiculaire à la direction du lancer; la largeur de la partie du cadre délimitant cette baie doit être d'au moins 30 cm. La distance horizontale entre le plan vertical dans lequel se situe la baie et le butoir de la base du lancer est de 8 mètres pour les hommes et de 5 mètres pour les femmes.

Chaque concurrent a droit à un nombre illimité d'essais, l'épreuve étant réussie quand deux commandes sont "bonnes". Pour qu'une commande soit déclarée bonne, elle doit passer au travers du cadre, ne pas y rester en équilibre et être lancée alternativement.

Le concurrent ne doit pas mordre le butoir, ni aller au-delà avant que la commande lancée n'ait franchi la fenêtre. Si les quatre commandes mises à sa disposition au début de l'épreuve ne suffisent pas au concurrent pour lui permettre de la réussir, il vient lui-même en reprendre une ou plusieurs, à sa convenance, à leur point de chute et poursuit les lancers.



## 3 - LANCER D'ADRESSE DE COMMANDES

Quatre commandes (en nylon de préférence, dans un souci d'équité, lors de conditions atmosphériques défavorables), d'un poids compris entre 1,500

kg et 1,600 kg et lovées réglementairement, sont lancées d'un carré EFGH de 2 m de côté, tracé dans le prolongement de l'aire de stationnement du dévidoir.

Un butoir d'une hauteur de 10 cm est fixé le long de la base GH et à l'extérieur. La cible à attein-



Avant l'épreuve, les quatre commandes mises à la disposition du concurrent peuvent être placées par celui-ci où bon lui semble. Le concurrent a parfaite-

ment le droit de quitter le pas de lancer dès qu'il lâche la deuxième commande qu'il estime être bonne.

#### 4 - PORTER DU TUYAU

**avec franchissements successifs d'une barrière et d'une poutre d'équilibre.**

En K se trouve un jalon derrière lequel le concurrent doit tourner avant de franchir la ligne KL, origine du couloir suivant, de 50 m x 2 m, KLMJ.

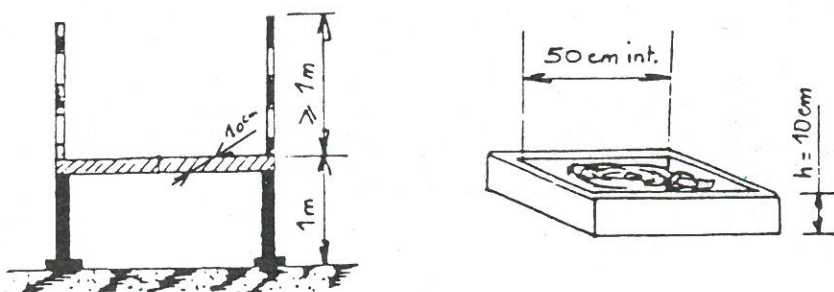
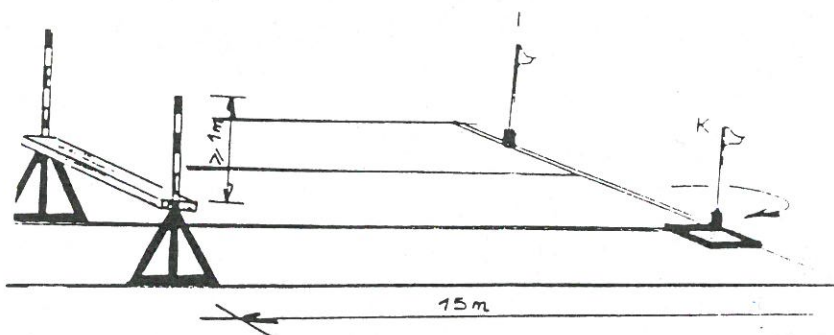
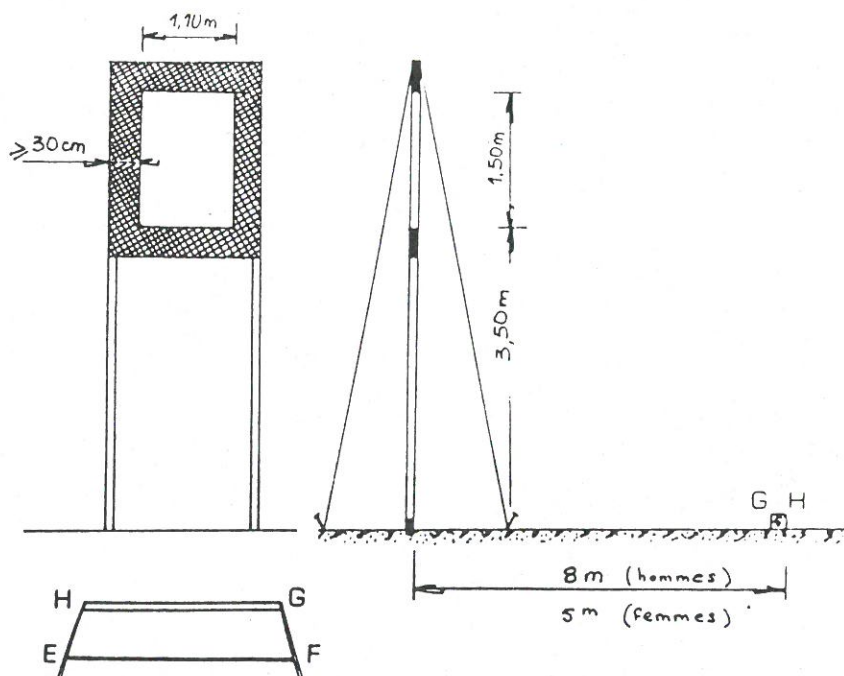
A l'entrée du couloir, en K, il trouve un tuyau de 20 mètres sur 45 mm soigneusement maintenu, roulé en simple, par une courroie ou sangle et posé à plat, raccords compris, à l'intérieur d'un cadre carré de 0,50 m de côté et 0,10 m de profondeur (dimensions intérieures).

Lors de son passage, le concurrent le saisit, va le déposer à l'extrémité du couloir en J à l'intérieur d'un cadre semblable au précédent.

Au quinzième mètre, il doit franchir une barrière solidement fixée au sol. La traverse supérieure de cette barrière sera placée à 1 mètre de hauteur. Elle aura une longueur de 2 mètres et une largeur de 1,10 mètre. Des montants extrêmes dépassant de 1 mètre au moins le niveau supérieur de la traverse obligeront le concurrent à un franchissement correct.

Si le concurrent laisse tomber le tuyau à terre, avant d'avoir lui-même franchi l'obstacle, il doit le reprendre et recommencer le franchissement normal. La barrière est considérée franchie dès que le premier appui au sol au-delà de cette limite est réalisé.

Si le concurrent perd l'équilibre et roule à terre, sans lâcher le tuyau après franchissement, il se relève et continue son parcours. La façon de franchir la barrière





est entièrement libre; le concurrent est autorisé à appuyer le tuyau sur la barrière au cours du franchissement.

Au trentième mètre du même couloir est disposée une poutre d'équilibre barrant la piste en oblique d'un côté à l'autre; cette poutre est constituée par un madrier de 4 mètres de longueur et 0,22 m de largeur, dont la face supérieure doit se trouver à 0,45 m du sol.

Afin d'obliger le coureur à parcourir la poutre dans toute sa longueur, deux "portes" sont aménagées à ses extrémités : la première, du couloir (dans le sens de la course) dans le plan perpendiculaire à l'axe de la poutre et passant par son extrémité; la deuxième, de sortie, est délimitée par deux jalons, distants de 1 m, placés à hauteur de la fin de la poutre, dans le plan perpendiculaire à l'axe de cette dernière, une ligne blanche, matérialisée au sol, joignant les bases des jalons. Le jalon le plus extérieur (à droite dans le sens du franchissement) est posé sur la ligne de séparation des couloirs; l'extrémité de la poutre se trouve donc non pas sur cette ligne mais à l'intérieur du couloir, à 50 cm du jalon de droite.

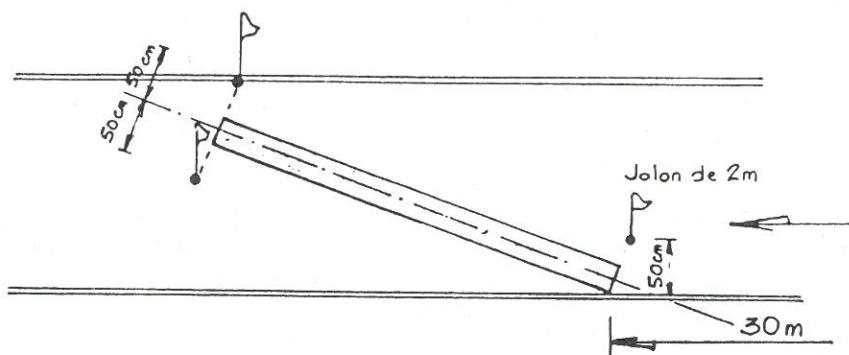
Aucune manière n'est imposée pour franchir la poutre mais le concurrent doit la parcourir entièrement sans perdre l'équilibre, aussi :

- s'il renverse le jalon d'entrée, il doit le remettre en place et recommencer le franchissement correct de la totalité de la poutre.

- s'il renverse les jalons de sortie, il doit les remettre en place avant de poursuivre son parcours.

- si le concurrent pose le pied à terre avant d'avoir franchi la ligne matérialisant la fin de l'obstacle, ou même s'il pose le pied sur cette ligne, il doit recommencer le franchissement total de l'obstacle.

En J, le tuyau doit être déposé à plat dans son intégralité (demi-raccords compris) dans le cadre.



### 5 - COURSE AVEC PASSAGE SOUS OBSTACLE

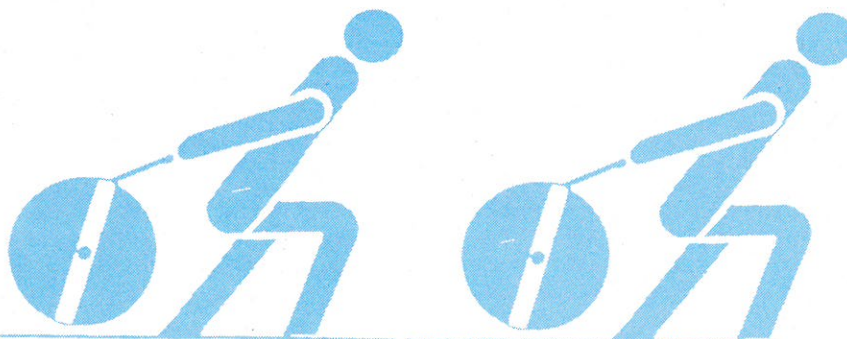
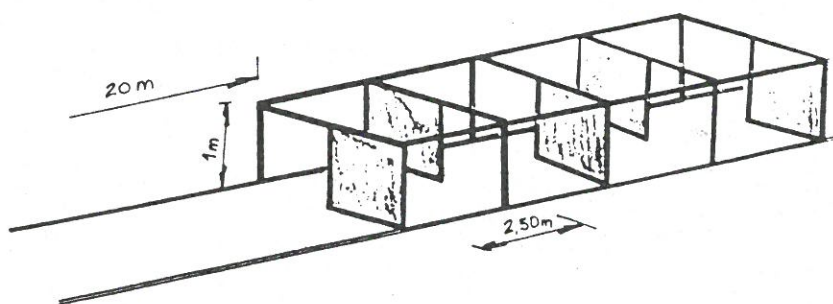
Le concurrent quitte directement la base de lancer et aborde en franchissant les lignes HD et DJ le couloir suivant de 50 mètres sur 2 mètres au milieu duquel se trouve un tunnel; ce dernier a une longueur totale de 10 mètres, une hauteur de 1 mètre et une largeur de 2 mètres. Il est constitué de 5 panneaux de 2 mètres de large sur 1 mètre de hauteur, distants l'un de l'autre de 2,50 m. Chacun de ces pan-

neaux comporte une partie libre de 1 m x 1 m et une partie pleine de 1 m x 1 m. Ces panneaux sont disposés alternativement :

- premier panneau, partie libre côté gauche,

- deuxième panneau, partie libre côté droit de façon à former des chicanes et ainsi de suite.

Le tunnel est solidement fixé au sol pour que le concurrent ne le déplace pas. Son plafond est réalisé de façon à empêcher le coureur de se relever sur son parcours. Enfin, le sol sous le tunnel et les chicanes sont aménagés de façon à éviter toute blessure.



**6 - PORTER DU SAC**

Après avoir déposé le tuyau à l'emplacement prévu en J, le concurrent franchit la ligne DM et aborde le couloir suivant de 50 mètres sur 2 mètres (en contournant le jalon M) accolé au précédent et à l'entrée duquel se trouve à terre un sac de 30 kg (20 kg pour les femmes) posé à plat. La longueur de ce sac, plein de sable ou de gravier, doit être comprise entre 0,60 m et 0,80 m. Le sac est placé dans le sens et l'axe du couloir, à cheval sur la ligne MN origine du couloir. Aucune manière n'est imposée pour porter le sac.

A partir de 10 mètres de la ligne MN, le concurrent doit franchir successivement trois obstacles disposés à 1 m l'un de l'autre d'axe en axe, perpendiculairement au couloir. Ces derniers de 0,50 m de hauteur doivent avoir une largeur de 0,10 m, une longueur de 2 m et être fixés solidement au sol, pour que le concurrent ne puisse pas les renverser. Un liteau reliant les trois barrières à leurs extrémités sera mis en place afin d'éviter toute esquive de l'obstacle.

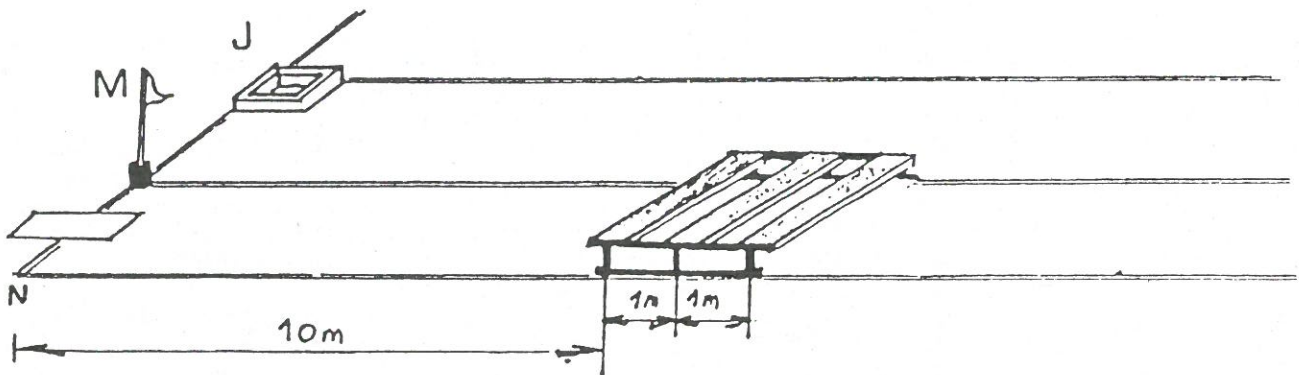
Si le concurrent laisse tomber le sac à terre, soit durant sa course jusqu'à la table P, soit durant le franchissement des trois

obstacles, il le ramasse et continue sa course normalement.

Au vingt-cinquième mètre, le concurrent trouve dans l'axe du couloir une table P, solidement fixée et lestée, de 0,80 m de hauteur, 0,60 m de longueur et 0,30 m de largeur, sur laquelle il dépose le sac de façon telle qu'il ne risque pas de tomber de la table; puis il termine le parcours par une course de 25 mètres.

Si le sac tombe avant que le concurrent n'ait franchi la ligne d'arrivée, celui-ci est obligé d'aller le replacer sur la table.

L'arrivée est matérialisée par la ligne LR et un jalon marquant l'extrémité du couloir.

**7 - EXÉCUTION DE L'ÉPREUVE**

Le concurrent est entièrement responsable de ses actions. Il doit de son propre chef corriger toutes les fautes qu'il a pu commettre. Ce n'est que dans le cas où ces corrections n'auraient pas été apportées que le Juge imposera au concurrent de réparer sa faute.

Le refus du concurrent entraînera son élimination.

Un seul essai est accordé au concurrent sauf en cas de défaillance technique du matériel.

**8 - JUGES DE PISTE ET CHRONOMÉTREURS**

Pour chaque piste, sont désignés 1 ou 2 Juges de piste et 2 ou 3 Chronomètres dont un entraîneur spécialisé d'entraînement physique. Le résultat à prendre en compte pour le concurrent sera le temps le plus élevé dans le cas de deux Chronomètres et le temps intermédiaire dans le cas de 3 Chronomètres.

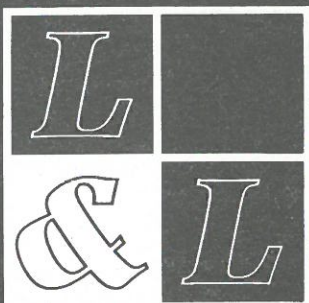
**9 - PARCOURS SPORTIF FÉMININ**

Le Parcours Sportif féminin est identique au Parcours masculin à l'exception du :

- lancer de commandes à 5 mètres,
- poids du sac de 20 kg.

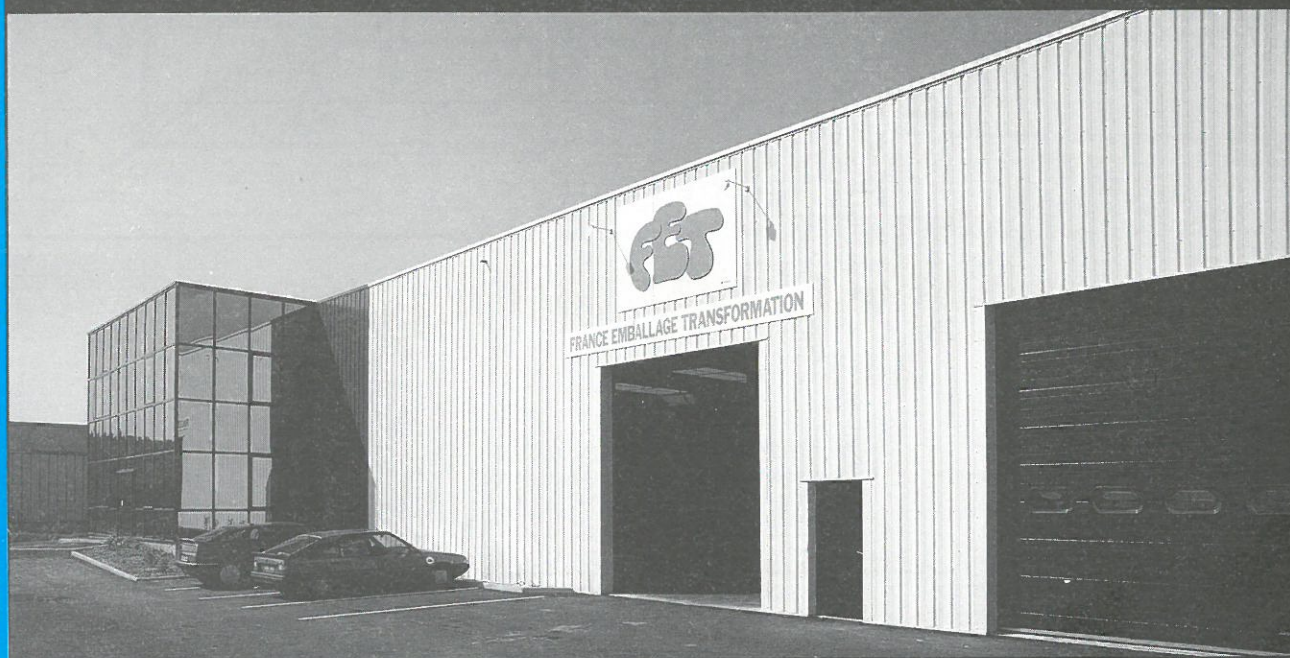
Le barème de cotation est également identique. ■





## QUELS LOCAUX POUR VOTRE ENTREPRISE ?

Artru Lorinquer et Lorinquer Engineering a créé  
LE BATIMENT COMMUNICATION : LE VRAI VISAGE DE L'ENTREPRISE.  
Outre la livraison du bâtiment dans le respect de délais convenus,  
Artru Lorinquer et Lorinquer Engineering se charge de l'étude et  
de la mise en œuvre



Lorinquer  Lorinquer Engineering

---

ROND POINT DE L'ETOILE 38170 SEYSSINET  
76 21 99 99

---

# 30<sup>e</sup> Championnat de France

## de cross-country des Sapeurs-Pompiers à Épinal (Vosges) le 1<sup>er</sup> avril 1990

**Champion de France :**  
**le Haut-Rhin**  
**toujours talonné par l'Ain**

### Les palmarès Catégories masculines

#### CADETS

272 concurrents classés

Place	Nom et Prénom
19	GUILLAU Frédéric
27	COUTURIER Olivier
34	TRIEPIEZ Fabrice
43	GRANADE Romulad
83	PRAS Christophe

Par équipe 5<sup>e</sup> sur 57 Départements classés

#### JUNIORS

299 concurrents classés  
Meilleure performance : 20'50"

Place	Nom et Prénom
9	MILLET Roger
88	TEPAZ Jean-Christophe
116	REVOL Jean-Claude
170	JAYME Thierry
200	ROBIN Francis

Par équipe 13<sup>e</sup> sur 66 Départements classés

#### SENIORS

330 concurrents classés

Place	Nom et Prénom
64	SERRE-COMBE Yann
110	FAURE Raphaël
121	BEGOT Denis
147	LACOURT Patrick
176	HUMBERT Thierry

Par équipe 24<sup>e</sup> sur 73 Départements classés

#### VÉTÉRANS I

313 concurrents classés  
Meilleure performance : 31'37"

Place	Nom et Prénom
99	BLANC André
112	ROLLAND Louis
135	RABATEL FERNAND
157	MILLET Albert
159	MARTINELLO Laurent

Par équipe 33<sup>e</sup> sur 67 Départements classés

# Grand' place

**Le Centre Commercial Régional**

Ouvert du lundi au samedi de 9 h à 20 h

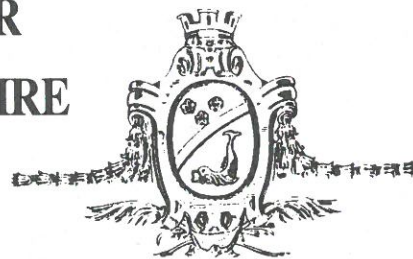
**4 000 places de parking gratuit,  
couvert et surveillé.**

**133 boutiques, grandes surfaces  
et services en tout genre**

à 2 minutes à pied d'Alpexpo et de Grenoble Alpes Congrès, accès direct TRAM.



## LE CENTRE HOSPITALIER REGIONAL ET UNIVERSITAIRE DE GRENOBLE



UN HOPITAL ET UNE UNIVERSITE DE RENOM  
UN PLATEAU TECHNIQUE DE POINTE DANS UN ENVIRONNEMENT SCIENTIFIQUE PRESTIGIEUX.

( LETI - CENG - INSTITUT LAUE LANGEVIN - IMAG )

UN SAMU PERFORMANT EN ORTHOPEDIE ET TRAUMATOLOGIE DU SPORT.

UN POTENTIEL DE RECHERCHE DEVELOPPE PARTICULIEREMENT

EN IMAGERIE MEDICALE ET EN INFORMATIQUE :

- GESTES CHIRURGICAUX ASSISTES PAR ORDINATEUR ET RESEAU D'IMAGES  
UNE UNITE INSERM DE NEURO-BIOLOGIE CLINIQUE - DES UNITES ASSOCIEES.

**DIRECTION GÉNÉRALE  
BP - 217 X  
38043 GRENOBLE CEDEX  
TÉL. : 76.42.81.21**

## VÉTÉRANS II

263 concurrents classés  
Meilleure performance : 26'26"



Place	Nom et Prénom
106	FORONI Armando
147	GAIGA Francisco
171	NICOLLET Michel
183	ESCALLON André
235	DUPORT Claude



Par équipe 36° sur 54 Départements classés

## Classement général

(des catégories masculines)

Place	Département	Points
1	Haut-Rhin.....	581
2	Ain.....	596
3	Ille-et-Vilaine.....	613
4	Saône-et-Loire.....	697
5	Oise.....	761
6	Vosges.....	820
7	Rhône.....	850
8	Calvados.....	902
9	Seine-Maritime.....	994
10	Bas-Rhin.....	1101
11	Ardennes.....	1103
12	Côtes-d'Armor.....	1129
13	Gironde.....	1156
14	Loiret.....	1156
15	Essonne.....	1172
16	Eure.....	1195
17	Mayenne.....	1224
18	Loire-Atlantique.....	1237
19	Finistère.....	1262
20	Eure-et-Loir.....	1281
21	Loir-et-Cher.....	1324
<b>22</b>	<b>Isère.....</b>	<b>1358</b>
23	Nord.....	1363
24	Morbihan.....	1394
25	Marne.....	1430
26	Haute-Savoie.....	1525
27	Moselle.....	1557
28	Indre-et-Loire.....	1574
29	Sarthe.....	1576
30	Seine-et-Marne.....	1613

Place	Département	Points
31	Drôme.....	1628
32	Vienne.....	1773
33	Doubs.....	1819
34	Yonne.....	1836
35	Cher.....	1845
36	Val-d'Oise.....	1851
37	Manche.....	1863
38	Maine-et-Loire.....	1907
39	Vendée.....	1964
40	Deux-Sèvres.....	2003
41	Allier.....	2054
42	Meurthe-et-Moselle.....	2118
43	Haute-Garonne.....	2162
44	Aisne.....	2190
45	Puy-de-Dôme.....	2199
46	Alpes-Maritimes.....	2259
47	Cantal.....	2283
48	Ardèche.....	2284
49	Loire.....	2335
50	Savoie.....	2476
51	Dordogne.....	2556
52	Orne.....	2557
53	Meuse.....	2575
54	Yvelines.....	2602
55	Haute-Saône.....	2639
56	Indre.....	2712
57	Territoire de Belfort.....	2870
58	Charente.....	3098
59	Tarn-et-Garonne.....	3315

# SPORTS



(Photos Marc AYACHE)



## Catégories féminines

### CADETTES

51 concurrentes classées  
Meilleure performance : 16'20"

Place	Nom et Prénom
1	PINKELE Patricia (Bas-Rhin)
25	PICARETTA Valérie
30	RABATEL Catherine
40	EMPTOZ Judith
45	CHERON Carole

Par équipe 5° sur 8 - Départements classés

### SENIORS

78 concurrentes classées  
Meilleure performance : 15'46"

Place	Nom et Prénom
1	WITCZYMYSZYN Agnès (Paris)
2	MESNIER Arielle (Vaucluse)
3	LAMBACH Paola (Haut-Rhin)
4	BRILLON Sylvie (Ain)
7	SERRE-COMBE Isabelle

### JUNIORS

44 concurrentes classées  
Meilleure performance : 16'08"



Place	Nom et Prénom
1	PERRUCHON Isabelle (Ain)
2	CAHOUR Valérie (Calvados)
3	POIRRIER Murielle (Calvados)
15	GRANADE Sophie
39	VARIOT Bénédicte

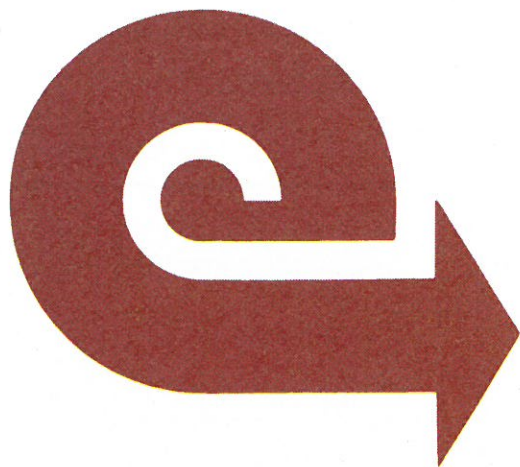


## VOTRE CENTRE AUTO MAXAUTO

*le maximum pour votre auto*

16, avenue Victor Hugo  
38170 SEYSSINET  
Tél. : 76.70.16.16

AUTORADIOS  
PNEUS - FREINAGE  
AMORTISSEURS  
VIDANGE  
ECHAPPEMENT  
ACCESSOIRES  
ET ATELIERS-SERVICES



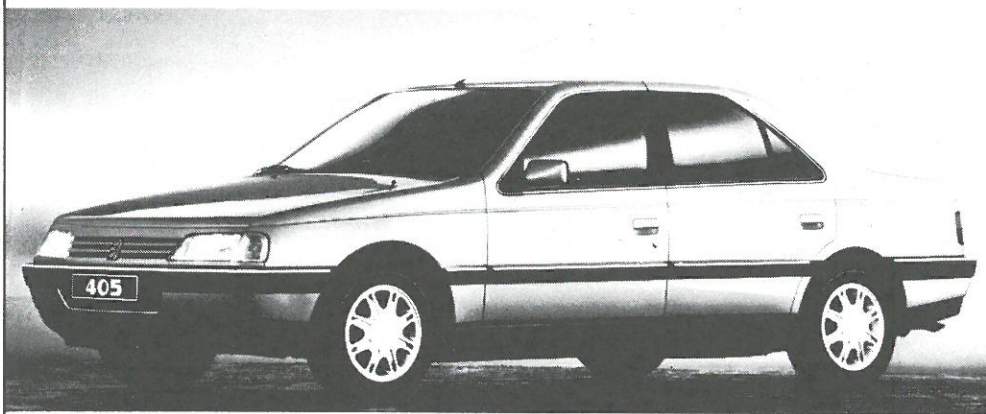
**CERP**  
RHIN RHONE  
MEDITERRANEE

**NOUS PARCOURONS POUR VOTRE SANTE  
PLUS D'UN MILLION DE KILOMETRES PAR AN  
DANS L'ISERE.**

AGENCE DE ST-EGREVE  
Z.I.  
12, rue des Glaireaux  
38120 SAINT-EGREVE



## DÉCOUVREZ UN TALENT FOU!



L'EXPRESSION DU TALENT POUR LA  
NOUVELLE PEUGEOT 405. C'EST LE  
RAFFINEMENT DE L'INTÉRIEUR. LA  
NOBLESSE DU MOTEUR. LA PURETÉ  
DES LIGNES. L'ESPRIT D'INNOVATION.  
À DÉCOUVRIR DÈS'AUJOURD'HUI.



Modèle présenté 405 S.R.I. A M 91. Jantes alliage léger en option.

**PEUGEOT 405**

**GROUPE  
PEUGEOT-BERNARD**

237, cours de la Libération  
38100 GRENOBLE - Tél. 76.09.43.54

*Les équipes  
qui gagnent !*

- et aussi :
- 01 BOURG • 12, bd Joliot-Curie  
Tél. 74.21.14.55
  - 73 ALBERTVILLE • 113, rue Pasteur  
Tél. 79.32.23.75
  - 73 MOUTIERS • av. des Saintes  
Tél. 79.24.29.88
  - 01 OYONNAX • rue Forge Bellingrat  
Tél. 74.77.46.09
  - 01 BELLEGARDE • av. Maréchal Leclerc  
Tél. 50.48.08.71



# Le feu

## aux portes de Vizille

**L**a forêt qui domine Vizille ravagée par les flammes : plusieurs maisons sont évacuées ; deux Sapeurs-Pompiers échappent de peu à la mort.

“Et ce diable de vent du sud qui ne cesse pas de souffler. Ça va être très dur !” Voilà quelques minutes que le feu qui ravage les hauts de Vizille a repris de plus belle. Les Sapeurs-Pompiers sont inquiets. Dans la vallée, sans interruption, les renforts continuent à affluer, venus des Centres de Secours de toute l'agglomération grenobloise. Il est 17 h 30, la nuit tombe : toute la montagne est en feu. Les flammes descendent même jusqu'à cinquante mètres environ des dernières habitations.

Tout a commencé vers 16 heures, lorsqu'à la hauteur du Château de Cornage, situé à la base de la forêt du même nom, le vent a fait basculer un arbre énorme. Ce dernier a entraîné dans sa chute un poteau EDF sur lequel était fixé un transformateur qui, en tombant à terre, a communiqué le feu aux broussailles particulièrement sèches. Le vent soufflant en très violentes rafales, a fait le reste. En un clin d'œil, l'incendie a traversé une petite route qui grimpe jusqu'au château d'eau, avant de partir à l'assaut de la forêt.

### Retour de flammes

“J'ai vu de la fumée, et j'ai immédiatement alerté les Sapeurs-Pompiers”, explique le propriétaire du château, encore sous le coup de l'émotion : à quelques mètres près, c'est tout le château qui aurait pu être la proie

des flammes. “Vous parlez d'une soirée de Noël”, grogne un Pompier : une demi-heure plus tôt, au Centre de Secours de Vizille, on fêtait le Noël des enfants. Pourtant, il faudra à peine quelques minutes pour que, toutes affaires cessantes, les premiers véhicules tout terrain s'engagent dans la bataille, au milieu d'une forêt touffue et escarpée, qui commence à s'enflammer de toutes parts.

Tandis que les lances sont mises en place, on commence à dégager l'arbre, qui, barrant une des routes qui serpentent dans la montagne, empêche les véhicules de progresser. Vers 17 heures, les Sapeurs-Pompiers parviennent à circonscrire le feu en partie. Pourtant, tout à coup, au niveau du réservoir d'eau qui domine le château d'une centaine de mètres, l'un des véhicules, qui se trouve en bordure du front, est brutalement cerné par un gigantesque retour de flammes.

Les deux hommes qui se trouvent à l'intérieur parviennent de justesse à redémarrer et à sortir du brasier, tandis que le feu leur passe littéralement au-dessus de la tête!

### Evacués

L'incendie, à la faveur de ce nouvel assaut du vent, vient de reprendre de plus belle. A la Centrale Départementale de Secours, on appelle plusieurs Centres en renfort : peu après 19 heures, environ 70 hommes et une vingtaine de véhicules sont engagés dans la lutte : Vizille, Grenoble, Pont-de-Claix, Brié-Angonnes, Jarrie, Vaulnavey, Saint-Martin-d'Uriage, Saint-Martin-d'Hères, puis Corenc et Moirans. Le feu a

quitté les abords des réservoirs d'eau, pour progresser, gigantesque barrière de flammes visible de toute la vallée, vers la route qui mène à Montchaboud. Pire : voilà que le sinistre commence à redescendre vers le camping et plusieurs habitations.

Aussitôt, tandis que les Pompiers installent plusieurs fourgons en protection, les habitants sont évacués : “On nous a demandé de sortir pour parer à toute éventualité”, explique M. SALMI, qui, à l'extérieur de sa maison, observe, en compagnie de ses deux filles, le feu qui s'approche jusqu'à cent mètres environ.

Vers 20 heures, tandis que d'autres véhicules continuent à affluer vers le Centre de Secours, les hommes du Lieutenant GUERCHET, Directeur des Secours, commencent à “cerner” le feu. Vers 21 heures, l'incendie est circonscrit, mais les soldats du feu devront encore s'employer toute la nuit : le pire a été évité, mais environ vingt hectares de forêt sont totalement dévastés. “Vous vous rendez compte”, murmure un Sapeur-Pompier, les yeux rougis par la fumée, “le même incendie s'était produit il y a quinze ans : tout avait juste commencé à reverdir au printemps dernier... et c'est à nouveau fichu...”

Denis MASLIAH  
avec la collaboration de  
Jean DANZ  
(Extrait du "Dauphiné Libéré"  
du 17 décembre 1989)

## Citations

**L**ors du violent feu de forêt du 16 décembre 1989 (l'un des plus importants de ceux qu'a connu le département de l'Isère), qui a mobilisé 15 Corps de Sapeurs-Pompiers avec 5 Officiers, 17 Sous-Officiers, 80 Caporaux ou Sapeurs, sur les communes de Montchaboud et Vizille, certains gradés et une personne civile ont eu un comportement très courageux et méritent d'être cités.

- Le Sous-Lieutenant Bernard BERTOIN (C.S. Vizille) qui conduisait la jeep dans laquelle se trouvait le Lieutenant GUERCHET et M. DENIAU, encerclée par le feu, a eu un comportement courageux

surtout lorsqu'il a fallu, pour s'en sortir, passer à travers le rideau de feu.

- Monsieur Jean-Loup DENIAU, qui, venant de guider les Secours, remontait par la route et s'est retrouvé encerclé avec les 2 Officiers par le feu, a eu un comportement courageux pendant cette période.

- Adjudant-Chef Robert BRUNEL (C.S.P. Grenoble) responsable du Secteur Villas camping.

- Adjudant-Chef Christophe CUGNOD (C.P.I. Vaulnaveys-le-Bas) responsable du Secteur Ferme Valeda.

- Adjudant-Chef Robert ROSA (C.S.P. Grenoble) responsable du Secteur "La Faisanderie".

- Caporal-Chef Pascal MA-

RINI (C.S. Vizille) responsable du Secteur Camping.

- Sergent-Chef Bernard CLAVEL (C.S. Vizille) responsable du Secteur Château de Cornage.

- Adjudant-Chef Maurice DEMARE (C.S. Saint-Martin-d'Hères) responsable du Secteur Château d'eau.

Ils ont fait un très gros travail en étant responsables de ces secteurs, ce qui a permis de préserver les fermes, les villas, le camping et d'éviter une propagation qui aurait été très dangereuse. ■

Lieutenant J.-J. GUERCHET  
Directeur des Secours



Votre **Genty SUPER**



Et ... la **FNAC**

30 BOUTIQUES A VOTRE SERVICE



**CONSTRUCTEUR  
LOTISSEUR  
PRETEUR**

18, cours Brillier - Vienne

**TÉL. : 74.85.33.93**



# Un Sapeur-Pompier blessé

## à Meylan

### alors qu'il participait à des secours sur un autre accident

**U**n automobiliste blesse grièvement un Sapeur-Pompier qui participait à des secours sur un autre accident.

Il était 19 h 50, hier au soir, lorsqu'un automobiliste a perdu le contrôle de son véhicule sur la RN 87, dans le sens Meylan Echirolles, au niveau de la rocade sud. La voiture a fait plusieurs tonneaux. Stéphane HOUDERMER, le conducteur (qui demeure à Saint-Ismier) a percuté à cette occasion un autre automobiliste, Mustapha SAIDOUN (de Grenoble).

Les Sapeurs-Pompiers de Grenoble sont arrivés rapidement sur les lieux pour porter secours au premier automobiliste qui se trouvait dans un état assez grave.

Mais c'est à ce moment-là, à 20 h 12, alors qu'une équipe de la CRS procédait au balisage de la chaussée, qu'un troisième véhicule est entré en jeu. Pascal FOUSSE, de Saint-Martin-d'Hères, qui arrivait à l'endroit même où quelques minutes plus tôt l'accident avait eu lieu, a été surpris et n'a pu éviter un

Sapeur-Pompier qui participait aux secours. Après l'avoir renversé, le conducteur inattentif a terminé sa course contre un véhicule du S.A.M.U. qui se trouvait là en raison du premier accident.

Jacques MARIN, le Sapeur-Pompier, a été évacué sur l'hôpital Michallon de La Tronche dans un état très grave. Stéphane HOUDERMER a suivi le même chemin.

Les hommes de la CRS 47 en poste sur l'autoroute ont procédé aux premières constatations.

## Félicitations

### Le Sapeur-Pompier Jacques MARIN médaillé

Grenoble, le 13 mars 1990

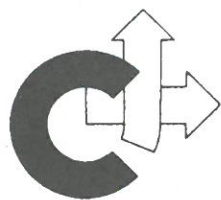
Monsieur,

J'ai le plaisir de vous faire connaître que par arrêté en date de ce jour, j'ai décidé de vous attribuer la Médaille de Bronze pour Acte de Courage et de Dévouement, à la suite de l'opération de secours qui s'est déroulée le 12 janvier 1990 sur l'autoroute A 41, opération au cours de laquelle vous avez été grièvement blessé.

Je suis particulièrement heureux de récompenser ainsi le courage dont vous avez fait preuve et vous adresse mes très vives félicitations.

Veillez agréer, je vous prie, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

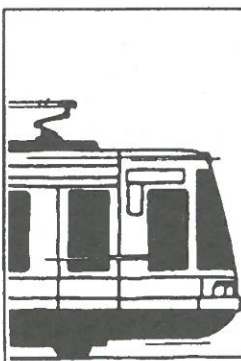
René VIAL  
Préfet de l'Isère



ENTREPRISE GENERALE DE BATIMENT  
**Entreprise CUYNAT**

S.A.R.L. au Capital de 1.700.000 F - FONDEE EN 1905

Rue de la Gare - Zone Industrielle - 38950 SAINT-MARTIN-LE-VINOUX - B.P. 46  
Tél. : 76.56.06.10 + - Fax : 76.75.82.73



DECEMBRE 90  
La 2<sup>e</sup> ligne  
de tramway  
arrive...

Mieux vivre sa ville



(DIFFUSION)

**CORSETERIE  
LINGERIE**

15, rue de la Tuilerie  
38170 SEYSSINET-PARISSET  
Tél. : 76.21.21.18  
Fax : 76.21.55.30  
Télex : 320 849 F

# Le pays de Chambaran

## "Tout naturellement"

**L**e Pays de Chambaran... Ce nom retentit comme un appel. Il semble jaillir du cœur de l'immense forêt, aux bois infinis et bourrus, avec les innombrables étangs, et bon dir de vallons en côteaux, réveillant les échos des grandes chasses d'autrefois du temps où les loups hantaient encore ces parages.

Aujourd'hui pacifiée, la nature ici a su plus qu'ailleurs rester naturelle. De Roybon, incontes-

table chef-lieu du pays de Chambaran, les nombreux sentiers pédestres vous permettront de croiser un chevreuil dans le sous-bois ou de trouver de succulents champignons.

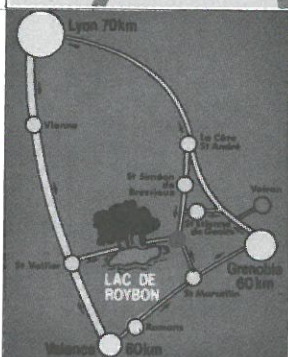
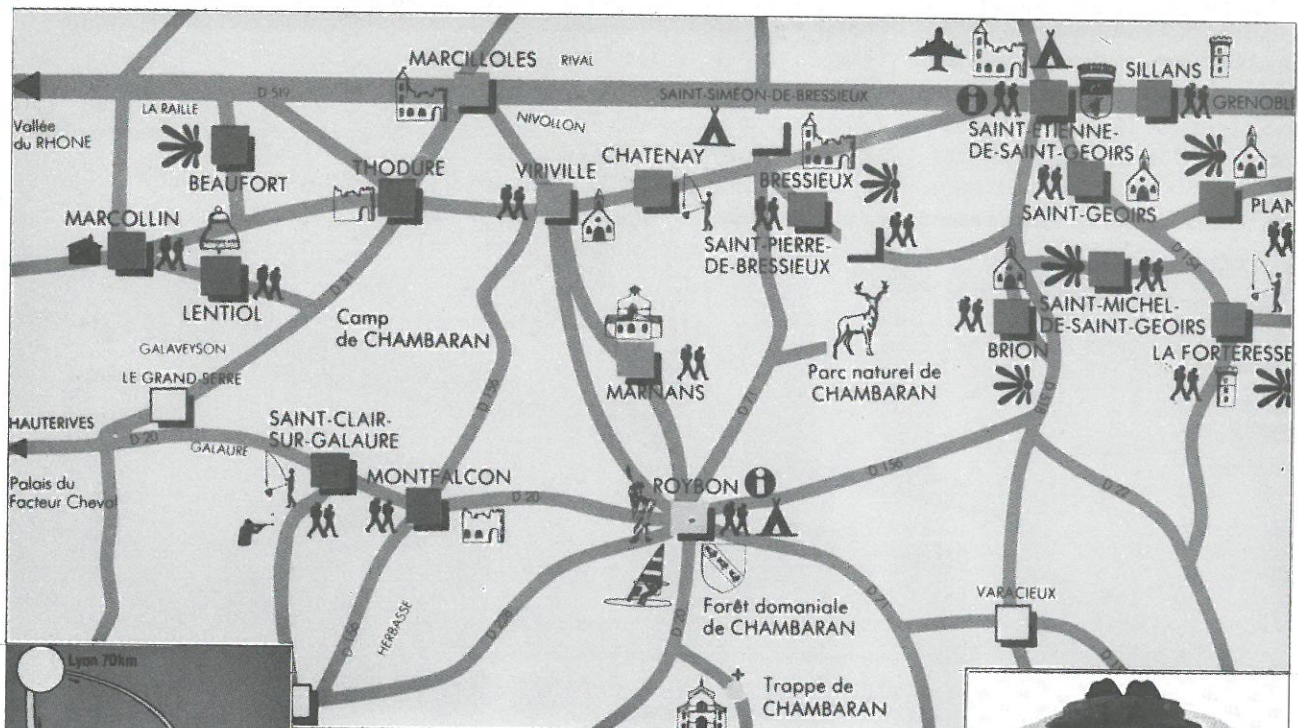
Petites routes et chemins ombragés conduisent sans effort au cœur du massif : véritable belvédère d'où la vue s'étend jusqu'aux massifs de la Chartreuse et du Vercors.

Plans d'eau et rivières à truites scintillent dans les vallées, ajou-

tons quelques ruines imposantes et de curieuses façades en galets et pisés, et vous aurez le décor de ce cadre naturel.

A une heure de route de Lyon, Grenoble ou Valence, le Pays de Chambaran vous permettra de passer d'agréables journées familiales.

- Parties de pêche, baignades, promenades, cyclotourisme... avec les chambarans le tourisme vert a trouvé son pays.





Une belle brochette d'hommes Volontaires

Des véhicules impeccables prêts à intervenir sur tous les sinistres





# Le Centre de Secours de Roybon

**A**u cœur de la région des Chambarans, un bourg pittoresque qui a conservé des vestiges de remparts, témoins d'un passé tumultueux.

Au centre du village, face à l'Hôtel de ville : la statue de la Liberté modèle réduit, réplique de celle de New-York, offerte par Bartholdi.

Roybon est aussi connu pour son lac : toboggan, planche à voile, pédalos, baignade, camping 2 étoiles.

- Superficie de la commune : 6 619 hectares dont 4 000 boisés.

- Habitants : 1 250.

- Altitude : 550 mètres.

## LE PERSONNEL DU C.S.

La Compagnie compte 34 Gradés et Sapeurs tous Volontaires.

- 1 Lieutenant Chef de Corps.

- 1 Sous-Lieutenant Adjoint.
- 1 Sergent-Chef.
- 3 Caporaux-Chefs.
- 4 Caporaux.
- 24 Sapeurs-Pompiers.

## SON ÉQUIPEMENT

- 1 VL, 1 CCF moyen.
- 1 VLTT, 1 CCF lourd.
- 1 FPT, 1 VSAB.
- 1 VTU.
- 1 embarcation de sauvetage à moteur.
- 3 motopompes.
- 1 groupe électrogène.

## ZONE D'INTERVENTION

Nous intervenons sur le plateau de Chambaran où nous défendons 6 communes.

A l'écart d'axe routier important nos missions sont plus orientées vers l'incendie (feu de broussailles et forêts) et le secours à personne en milieu rural.

## CONCLUSION

La position géographique de Roybon fait que notre C.S. doit surtout compter sur ses propres moyens, car nous sommes relativement isolés :

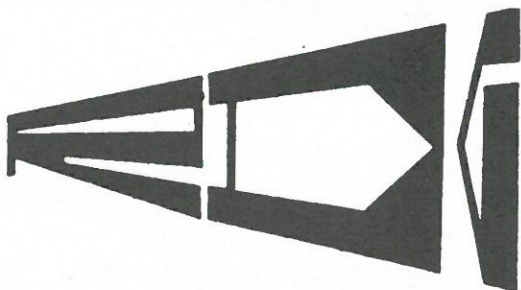
- les C.S. de 2ème appel Saint-Marcellin et Beaurepaire sont à 30 minutes,

- le SMUR de Voiron est à 40 minutes.

Le plateau de Chambaran est très boisé ; le C.S. assure la défense feux de forêts sur 6 000 hectares de bois, taillis et plantations de résineux difficilement pénétrables.

De ces particularités, il ressort que malgré un nombre restreint d'interventions (153 en 1989) par rapport à d'autres C.S., nous nous devons d'avoir un personnel compétent et un matériel efficace pour remplir nos missions. ■

## POUR REUNIR L'INDISPENSABLE ET L'AGREABLE.



FOURNITURES INFORMATIQUES  
MOBILIER

LIVRAISONS SOUS 48 H.

**R**ONSEAUX **D**IFFUSION **I**NFORMATIQUE  
12 - 14, avenue Général de Gaulle - SEYSSINET

**TEL. : 76.49.65.63**

Télécopieur : 76.48.96.47

**MEUBLE-MENAGER**  
**BUT**  
**CHOISISSEZ BUT.**

*le formidable succès  
du choix, de la qualité,  
du service et des prix*

**FONTAINE**  
Parking GENTY  
Tél.76.26.70.18

**EYBENS**  
Bordure u2  
Tél.76.24.30.95

**VOIRON**  
Route de Bourg  
Tél.76.05.10.22

**BOURGOIN**  
DOMARIN  
Route de Lyon  
Tél.74.93.06.15



- Produits Ultra-Durs de synthèse.
- Dépôts sous vide ou atmosphère contrôlée.
- Combustibles nucléaires.
- Dispositifs instrumentés.
- Equipements.
- Façonnage mécanique et assemblage de haute technicité.
- Pièces en uranium industriel.
- Quartz de culture.

**B.P. 2 - 38113 Veurey-Voroize**  
**Tél. : 76.53.88.88**  
**Télex : 320 714**



CAISSE D'EPARGNE  
ET DE PREVOYANCE DE  
VOIRON-CHARTREUSE

LA "CÉVÉ"  
L'ESPRIT  
DE CHALLENGE  
**AU SERVICE DE  
SES CLIENTS**

TEL. 76 05 40 66  
BP 108 - 38503 VOIRON CEDEX  
TELEX 308 499  
TELEFAX 76 66 14 41

## C.S. La Tour-du-Pin

C'est en présence de M. Francis SPITZER Sous-Préfet, Alain MOINE-BRESSAND Député, Jean BOURDIER Maire et Conseiller Général, du Lieutenant-Colonel E. BLANC Président de l'Union Départementale, du Commandant MARCHETTI représentant le Colonel G. POURCEAU Directeur Départemental, des Lieutenants Jacky JEMOND et Pierre CROIZAT Vice-Président et Secrétaire Général de l'Union, du Capitaine MARION Inspecteur Départemental Adjoint du Secteur, du Capitaine Robert JOSSERAND de la Direction, des représentants des Corps du Secteur, des Personnalités Civiles et de la Gendarmerie qu'a eu lieu au local du Centre

de Secours cette importante remise de diplômes et où il fut procédé à de nombreuses nominations dont celle du Chef de Corps le Lieutenant Max FERRAND.

### 1989 : RECRUES

- Roger FRETU.
- Eric DUMAS.
- Frédéric GUILLAUD PIVOT.
- Jean-François BLOYON.
- Johnny MACAIRE.
- Gérard MANDELER.

### 1989 : NOMINATIONS

- Jean-Jacques MICHEL, Maître Ouvrier.
- Maxime ORCEL, 1<sup>re</sup> classe.
- Michel PERRIN, 1<sup>re</sup> classe.
- Claude CARRERE, 1<sup>re</sup> classe.

- Pascal BARREYRE, 1<sup>re</sup> classe.
- Michel GAUTHIER, Caporal.
- Christian FRETU, Caporal.
- André POETE, Caporal-Chef.
- Christian SALLAMAND, Caporal-Chef.
- Raymond ORCEL, Caporal-Chef.
- Jean-Marc PARIS, Sergent-Chef.
- Robert GUILLOUD, Sergent-Chef.
- Jean-Pierre GAUTHIER, Sous-Lieutenant.
- Max FERRAND, Lieutenant Chef de Corps.
- Maurice CHEVRIER, Médaille de Vermeil pour 25 années de présence.

## Des Sapeurs-Pompiers diplômés

### Diplômes de Ranimation :

- Alain LEGIN.
- Pascal SERPOLLET.
- Gilles SOLER.
- Pascal BARREYRE.
- Jean-Jacques MICHEL.

- Thierry OLIER.
- Christian COQUAZ.

### Diplômes de Secours Routier :

- Laurent BUTTIN.

- Christian COQUAZ.
- Alain LEGIN.

### Diplômes d'Équipiers Sauvetage Déblaiement :

- Michel GAUTHIER.
- Pascal BARREYRE.

### Stage de Conduite Hors Chemin :

- René RANDANI.

### Stage de formation générale (Chaptal) :

- Max FERRAND.

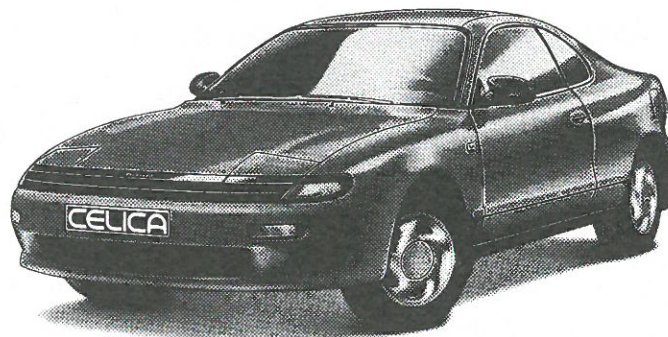
### Certificat de Lutte contre les feux de forêts :

- Lieutenant Max FERRAND.



T O Y O T A P R E S E N T E

## Le nouveau Celica



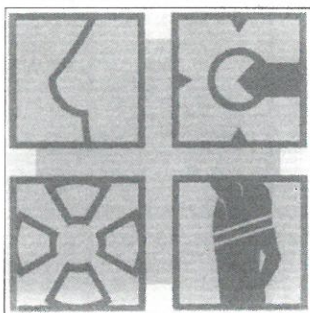
**Un coupé hors du commun.** Nouveau dans sa conception : ligne d'avant garde tout en rondeur et motorisation exceptionnelle : le nouveau Célica avec son équipement complet est doté d'un moteur 2 litres essence, 4 cylindres en ligne, 16 soupapes, 160 ch DIN, freins à disques à l'avant et à l'arrière et ABS en série. Il est garanti 3 ans ou 100 000 km \*. Venez vite le découvrir chez votre concessionnaire. Modèle présenté Célica 4 x 2 A.M. 90. Existe en version 4 x 4. Conso UTAC : 5,8 l à 90 km/h, 7,6 l à 120, 9,9 l en ville. \*La 1ère de ces limites atteinte. **MA TOYOTA EST FANTASTIQUE**

**ESPITALIER AUTO** CONCESSIONNAIRE

2, rue de la Levade - 38170 SEYSSINET

Tél. : 76.21.10.90

## CLINIQUE DU MAIL



- HOSPITALISATION : 20 lits de médecine - Lits de jour
- CHIMIOThERAPIE - RADIOTHERAPIE : accélérateur linéaire, cobalt  
Tél. : 76.09.31.63
- TOMODENSITOMETRIE (scanner crâne, corps entier) SCINTIGRAPHIE  
Tél. : 76.09.30.54
- RADIOLOGIE GENERALE - ECHOTOMOGRAPHIE - SENOLOGIE  
Tél. : 76.23.08.72

43, avenue Marie Reynoard 38100 GRENOBLE

**Pour vos boissons**

**Etablissements Marin Capponi s.a.**  
DÉPOSITAIRE DE GRANDES MARQUES

Société Anonyme au Capital de 300 000 F  
1, rue Marquian (Près du Marché de Gros)  
38100 GRENOBLE

Tél. : 76 22 00 72

Télex 980 414 F



GÉNÉRALE DES BOISSONS FRANCE

- Bières
- Boissons Gazeuses
- Eaux Minérales
- Jus de Fruits
- Vins de Table
- Vins Fins
- Champagnes

# CFEi

LE CHAUFFAGE PAR INDUCTION

SIEGE SOCIAL :  
20, avenue de Grenoble  
38170 SEYSSINET PARISSET  
Tél. : 76.49.32.50 - Télex : 320 364  
Téléfax : 76.49.32.50

# C.S. SAINT-GEOIRE-EN-VALDAINE

## SITUATION GEOGRAPHIQUE

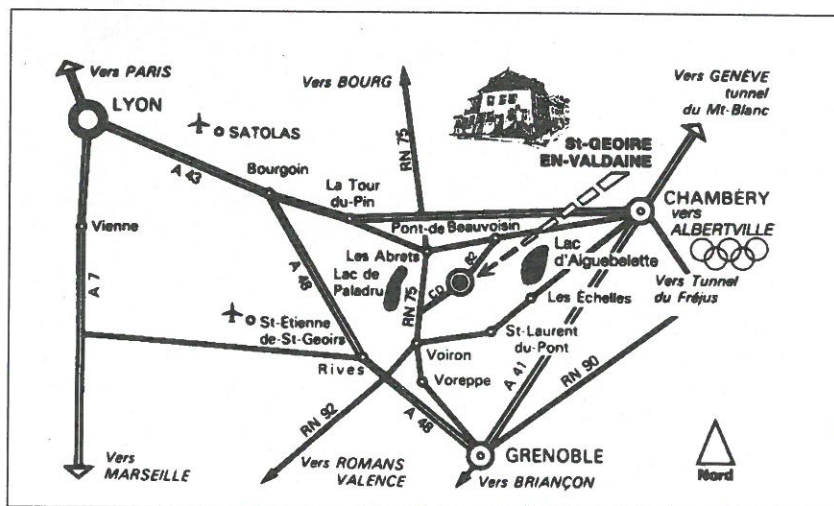
Au cœur de la vallée de l'Ainan, Saint-Geoire-en-Valdaine est le point de départ de randonnées pédestres et de promenades à cheval qui vous conduiront à des cascades et des chemins boisés. Les plaisirs de la voile peuvent se pratiquer au lac de Paladru et au lac d'Aiguebelette tout proches. Saint-Geoire-en-Valdaine, le village aux 7 châteaux, offre sa piscine et ses tennis aux visiteurs.

## HISTORIQUE DU C.S.

Le Corps de Sapeurs-Pompiers a été fondé en 1855 et faisait partie de la Société de Secours Mutuel.

En 1947 la Compagnie est devenue le Centre de Secours n° 32 de Saint-Geoire-en-Valdaine.

En 1987 les charges pour le fonctionnement du Centre de Secours devenant de plus en plus lourdes pour une commune de 1 560 habitants, M. André CHAIZE Conseiller Général, Président de la Commission Administrative des Sapeurs-Pompiers de l'Isère alors Maire de Saint-Geoire-en-Valdaine, décidait avec ses collègues Maires le regroupement des communes en 1er appel pour fonder un S.I.V.U. Ce syndicat regroupe les communes de Biliou, Merlas, Saint-Bueil, Saint-Sulpice-des-Rivoires, Velanne, Voissant et bien sûr Saint-Geoire-en-Valdaine pour une population d'environ 4 000 habitants.



## MATERIEL

Le Centre de Secours dispose de :

- 1 FPT.
- 1 FPTL.
- 1 Échelle sur porteur de 18 mètres.
- 1 CCFL cournil.
- 1 VSAB.
- 1 VSR.
- 1 VL.
- 1 MPR 60 m<sup>3</sup>.
- 2 MPE 15 et 70 m<sup>3</sup>.

## INTERVENTIONS

Le Centre de Secours a effectué en 1989, 298 interventions dont plusieurs incendies de ferme.

## MANŒUVRES

Elles ont lieu chaque mois, auquel il faut ajouter les soirées de recyclages de secourisme organisées par le Médecin-Capitaine qui permettent aux Sapeurs d'intervenir dans les meilleures conditions. Le C.S. organise aussi des sessions du Brevet National de Secourisme et du Brevet de Réanimation grâce à l'appui du C.S.P. de Bourgoin-Jallieu et des

Moniteurs du Nord Isère.

## EFFECTIF

Le Corps compte 30 Gradés et Sapeurs :

- 1 Chef de Corps : Lieutenant André CLEYET-MERLE.
- 1 Médecin-Capitaine.
- 1 Sous-Lieutenant.
- 1 Adjudant-Chef.
- 2 Adjudants.
- 2 Sergents.
- 2 Caporaux-Chefs.
- 6 Caporaux.
- 14 Sapeurs-Pompiers.

## FOURGON POMPE TONNE

En ce début d'année le Centre de Secours a été doté d'un Fourgon Pompe Tonne Renault 230 en remplacement du premier porteur d'eau qui était en service depuis 27 ans. Cette opération a pu être réalisée grâce à la subvention du Service Départemental Incendie, du S.I.V.U. et de l'Amicale.

Ce fourgon est doté d'une pompe de 120 m<sup>2</sup> d'un réservoir de 3 000 litres et 200 litres de mousse.

**M. André CHAIZE Président du S.I.V.U., Conseiller Général et  
Président de la Commission Administrative du département de l'Isère.**

**A**près avoir envisagé qu'une Section Incendie pouvait être ouverte dans le cadre du S.I.V.O.M. (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) de Saint-Geoire-en-Valdaine qui groupe 19 communes sur 4 cantons, l'étude de cette solution n'étant pas satisfaisante, il fut décidé de créer un S.I.V.U. "Syndicat Intercommunal à Vocation Unique" entre Saint-Geoire-en-Valdaine, commune siège du Centre de Secours n° 32 de Sapeurs-Pompiers et les communes de la vallée.

C'est ainsi qu'après les inévitables démarches administratives, ce nouveau syndicat était officiellement reconnu et mis en activité au 1er janvier 1988.

Il groupe Saint-Geoire-en-Valdaine, Biliou, Merlas, Saint-Bueil, Voissant, Velanne, Saint-Sulpice-des-Rivoires, toutes ces 7 communes étaient rattachées au C.S. en 1er appel et aucune d'entre elles ayant un Corps de Sapeurs-Pompiers.

**POURQUOI CETTE  
CREATION ?**

A la suite des charges pesant à l'origine uniquement sur la Commune de Saint-Geoire-en-Valdaine et par conséquent sur ses habitants, il est apparu aux Élus du secteur que ces charges devaient être réparties intégralement entre tous ceux qui pouvaient éventuellement bénéficier des services du Corps de Sapeurs-Pompiers du chef-lieu de canton.

Il est nécessaire de souligner que la progression des charges importantes provenaient de l'aménagement d'un garage avec cellules situé à la "chaffardière", l'ancien local étant trop exigü et fort mal placé en plein centre de l'agglomération. Certes cette construction, ces achats de matériel étaient indispensables, afin de doter le Centre de Secours des moyens lui permettant de lutter efficacement contre tous les risques auxquels il est appelé à faire face.

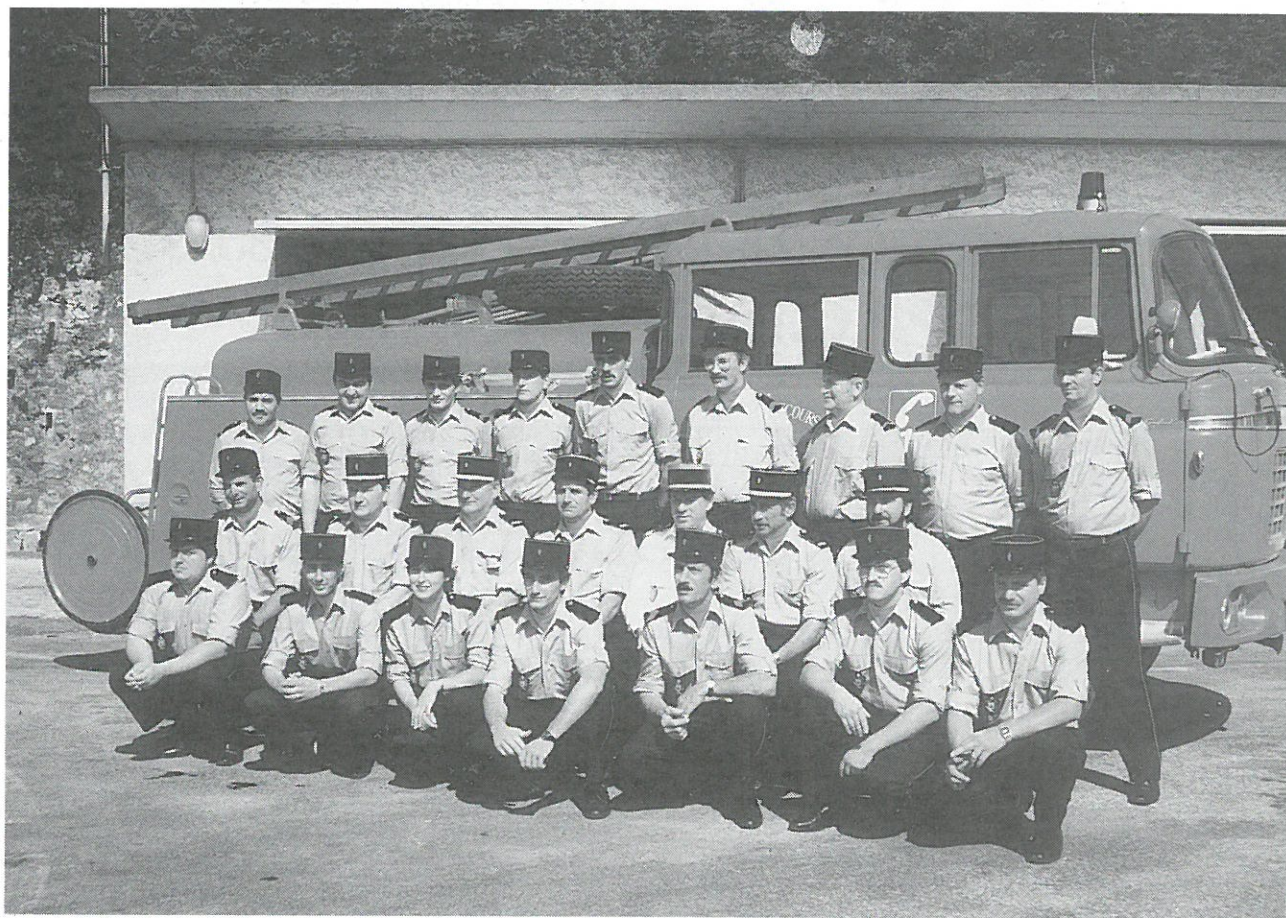
Il est réconfortant de pouvoir mentionner le plein accord des Elus municipaux ; certes des majorations ont été rendues inévitables pour équilibrer le budget et en particulier pour 1990. Des travaux pour l'aménagement de l'ouverture de la cellule réservée au récent Fourgon Pompe Tonne qui est venu remplacer un véhicule datant de 1962. Chacun sachant bien que cette période difficile doit être très rapidement améliorée dans un délai de 2 à 3 ans, par suite d'amortissement terminé (garage - remboursement TVA F.P.T.).

L'aide financière très efficace de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint-Geoire permet chaque année d'améliorer ou de compléter la dotation en matériel du Centre de Secours.

Cet apport financier est possible par suite de l'accueil chaleureux réservé aux Sapeurs-Pompiers lors de la présentation chaque année du calendrier par les populations des diverses communes syndiquées.



Les véhicules du Centre de Secours.



L'effectif du Corps

Le nouveau  
Fourgon



## Un blason au Centre de Secours

**P**rofitant de la cérémonie qui se déroulait place de la Chaffardière, devant le Centre de Secours de Saint-Geoire, à l'occasion de la mise en service du nouveau fourgon pompe-tonne, M. André CHAIZE Conseiller Général Président du S.I.V.U. était chargé d'enlever le voile qui recouvrait le blason de la ville de Saint-Geoire qui avait été fixé sur la façade du Centre de Secours.

Un bravo à l'Adjudant-Chef BRISA qui a pris l'initiative de faire exécuter ce blason par "MANDOLINE" le célèbre peintre voironnais, et un remerciement aux Ets. de M. Guy MAHE de Saint-Béron qui ont fait l'agrandissement de la photo pour faciliter la réalisation sur le panneau.

Autour du Lieutenant André CLEYET-MERLE, outre M.

CHAIZE on remarquait le Lieutenant-Colonel BLANC, le Commandant MARCHETTI, le Capitaine MARION, le Maréchal-des-Logis Chef CHABRAND, le Médecin-Capitaine Adrien CHOLLAT, M. Sester CARLIN, Maire de Saint-Geoire, M. BUSCOZ, Maire de Voissant, M. CARMAND, Maire de Velanne, les Elus et Délégués des communes rattachées. ■



Ouvert du lundi au jeudi de 9 h à 20 h 30  
vendredi de 9 h à 21 h - samedi de 8 h 30 à 20 h

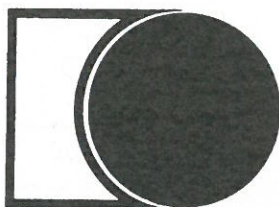
**ESPACE COMBOIRE**



Siège social : Z.I. - B.P. 35  
38206 SEYSSUEL-VIENNE  
Tél. : 74.85.50.00  
Télex : 300311  
Télécopie : 74.31.67.30

**GROUPE SAMAT**  
location de véhicules  
industriels  
transports publics

BOREL s.a. VALENCE 26 □ BOREL s.a. NESLE 80 □ BOREL s.a. ROUEN 76  
ONALOR s.a. FAULQUEMONT 57 □ ONALOR s.a. TANCARVILLE 76 □ RIGARD s.a. □ SEYSSUEL-VIENNE 38  
SAMAT s.a. PORTET-SUR-GARONNE 31 □ SAMAT s.a. SEMECOURT 57 □ DECAUDIN s.a. BERGERAC 24  
TRANSCHEM s.a. ROGNAC 13 □ TRANSCHEM s.a. CHALON-SUR-SAONE 71 □ TRANSLACQ s.a. LACQ 64



**DURAND**

**I  
N  
D  
U  
S  
T  
R  
I  
E  
  
T  
P**

- réalisation
- chaudronnerie
- acier inox et aluminium
- construction mécanosoudée
- construction de chasse-neige

Tous travaux de maintenance

127, rue du Progrès - 38170 SEYSSINET - Tél. : 76.96.27.32 - Télex : 320 036



**SETAI**

UNE ENTREPRISE DU GROUPE SYLDOS DAUPHINE-SAVOIE

**MAGASIN ET ATELIERS**

Pour l'automobile, Poids lourds, T.P., Agriculture, Industrie, avec service

ELECTRICITE	INJECTION DIESEL/ESSENCE	RALENTISSEUR	FREINAGE
TACHYGRAPHIE	HYDRAULIQUE	EQUIPEMENT D'ATELIER	

La gamme de produits particulièrement étendue et les installations des ateliers  
apportent dans ces domaines des prestations de premier ordre

11, avenue de la Houille Blanche - BP.16 - 38170 SEYSSINET PARISSET  
Tél. magasin : 76.96.39.72 - Tél. atelier : 76.48.20.19 - Tél. administration : 76.21.12.68  
Télécopie : 76.21.98.15 - Télex : 320390



# C.P.I. Albenc

## Le Mot du Maire

**S**i parfois la tâche d'un Maire est délicate et difficile, il est d'autres moments, au contraire, où elle est particulièrement agréable. Ce fut le cas le 11 juin 1989, au cours de la journée célébrant le 125<sup>e</sup> anniversaire de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers.

Mais quel anniversaire, puisqu'il s'agit de fêter ces 125 années d'existence d'une Société locale, vécues dans l'honneur, le dévouement, l'abnégation et le sacrifice.

Il est très réconfortant de constater qu'en 1990 il existe encore des hommes capables de perpétuer ces valeurs et ces traditions et de sacrifier une part importante de leurs loisirs, de leur repos, dans le seul but de porter secours.

Je suis persuadé que dans une commune rurale de notre dimension, une structure locale de lutte contre l'incendie, agissant en étroite collaboration avec les structures cantonales et départementales, peut permettre par une meilleure connaissance du terrain, des habitants et de leurs habitudes, une intervention de premier secours rapide et efficace.

La visite de ces locaux nous fait découvrir un environnement d'ordre, d'organisation et ressentir une ambiance d'amitié, de solidarité et de générosité.

Il est nécessaire de rappeler que nos Sapeurs-Pompiers assurent une part importante du financement de leur budget de fonctionnement, par l'organisation de festivités, des actions et de ventes diverses et par de nombreux dons.

En dépit de moyens et de subventions limités, ils réussissent néanmoins à assurer le renouvellement indispensable du matériel permettant, en parallèle avec des stages de formations spécialisées, une adaptation aux moyens et aux techniques nouvelles de lutte contre l'incendie.

Tout cela est magnifiquement organisé et orchestré par l'Adjudant Mauro COLOMBO, rentré au Corps de Sapeurs-Pompiers de l'Albenc en 1981 et qui, par son travail, sa personnalité, son exemple, en communiquant et partageant sa passion de servir et de sauver, a su dynamiser cette société pour en faire un exemple reconnu et très envié.

Je terminerai en adressant à l'ensemble des Gradés et Sapeurs actuellement en service, ainsi qu'à leurs prédécesseurs, les plus sincères remerciements de la Commune, pour tout ce qu'ont représenté ces 125 années.

L'Albenc est fière de ses Pompiers et sait qu'elle peut compter sur vous.

Le Maire,  
Bernard QUERCY



N° 1

Ambarès qui au moment  
de son tir a été effrayé  
et a abandonné le service.

L'UM mil huit cent soixante quatre et le  
travail du mois d'octobre, avec les dix heures du soir, un  
incendie a eu lieu dans le bâtiment de l'Université communale,  
de l'Alliance appartenant à M. Marchand la compa-  
gnie est venue sur les lieux pour protéger le dépôt  
du bâtiment et les maisons voisines la perte a été évaluée  
à deux mille cinq cents francs nous sommes restés  
sur nous vers les neuf heures du matin, et ce n'est qu'à  
un point.

Le Président *Poirier*  
Le Secrétaire *Marchand Louis*

Compte-rendu de la première intervention en 1864

N° 22

Sire  
L'indignité des sentiments de respect et d'honneur qui ont  
présenté les Braves Patriotes de la Commune de l'Alliance, à la  
nouvelle de la Commission Centenaire, qui a menacé les jours  
de votre majesté, la Compagnie de Vapeur Patriotes de la  
Commune de l'Alliance, rend grâces au Roi et à Son  
Gouvernement de la nouvelle Proclamation dont elle a l'honneur  
de votre majesté.

Sire  
En vous exprimant les sentiments de la Compagnie de  
Patriotes de l'Alliance et d'honneur de Vapeur, avec l'assurance  
de votre majesté l'hommage de son respectueux dévouement  
Le Seullement Commandant la

Compagnie des Patriotes  
Le Secrétaire  
*Yves Hoppin*  
Le Président  
*Poirier*

Courrier adressé à Napoléon III à la suite d'une tentative d'assassinat en 1873

C'est à la suite d'un incendie qui éclata dans le bourg de l'Albenc, dans la nuit du 30 au 31 octobre 1863, qu'une souscription volontaire fut ouverte par les habitants de la commune dans le but de faire l'acquisition d'une pompe à incendie.

Le Conseil Municipal se réunit aussitôt pour organiser le plus tôt possible une compagnie de Sapeurs-Pompiers. Il fut décidé : il sera établi une

Compagnie formée de 68 hommes y compris les Officiers et Sous-Officiers et que le montant de la souscription sera employé suivant les intentions des souscripteurs à l'achat d'une pompe à incendie; c'est ainsi que fut créée, suite à une délibération du Conseil Municipal en date du 7 août 1864, la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de l'Albenc. L'effectif était composé comme suit :

- 1 Médecin-Capitaine.

- 1 Capitaine.
- 1 Lieutenant.
- 1 Sous-Lieutenant.
- 1 Sergent Major.
- 1 Sergent Fourrier.
- 4 Sergents.
- 8 Caporaux.
- 4 Clairons et Tambours.
- 32 Sapeurs-Pompiers.
- 15 Musiciens.

La Compagnie faisant partie de la Garde Nationale, était armée de 40 fusils et de 40 sabres. ■



La Pompe requise en 1864



## La Compagnie aujourd'hui

**L**a Compagnie des Sapeurs-Pompiers de l'Albenc fondée en 1864, avec à l'époque une pompe à bras tractée par deux chevaux, et pour tout équipement quelques tuyaux en cuir, des seaux en toile, faisait beaucoup d'envieux parmi les Élus des communes environnantes car ce matériel, qui de nos jours peut paraître rudimentaire, était à l'époque servi par un effectif de 68 hommes.

Le village de l'Albenc est situé dans le bas Grésivaudan face à la chaîne du Vercors, traversé par la route nationale 92 reliant Grenoble à Valence, à mi-chemin entre ces deux villes.

900 habitants résident sur le territoire de la commune, dont la principale activité est la production de la noix. Après la création d'une zone industrielle, diverses industries s'y sont implantées (charpente métallique, garage, équipement de parcs et jardins, conditionnement de la noix... etc).

Actuellement le Centre de Première Intervention rattaché au Centre de Secours de Vinay distant de quatre kilomètres, possède un parc de matériel qui au cours de ces dernières années, avec d'une part l'appui financier de la commune et d'autre part la participation de la Caisse Amicale du Corps, s'est progressivement enrichi de véhicules, de matériel et d'équipements permettant aujourd'hui de faire face, sur le plan local, aux aléas de la vie.

Une étroite collaboration avec le Centre de Secours de Vinay a permis d'améliorer le système d'alerte et l'efficacité du personnel qui n'hésite pas chaque week-end à suivre les séances d'instruction et renforce les équipes de garde du Centre de Secours.

L'effectif de la Compagnie se compose aujourd'hui de 17 hommes :

- 1 Adjudant Chef de Corps,
- 2 Sergents,
- 2 Caporaux,

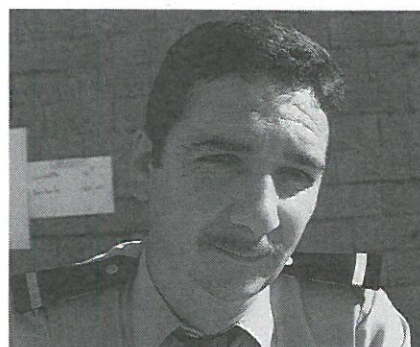
- 5 Sapeurs 1re classe,
- 7 Sapeurs 2e classe.

Parmi ces hommes : 2 sont Moniteurs de Secourisme, 2 Spécialistes Routier, 7 Spécialistes de Ranimation et 4 Secouristes.

Le parc matériel se compose de :

- 1 camion-citerne feux de forêt.
- 1 véhicule de Première Intervention.
- 1 véhicule interventions diverses.
- 1 véhicule de liaison (4 L).
- 1 motopompe remorquable 30 m<sup>3</sup>.
- 1 groupe électrogène.
- 1 motopompe d'épuisement.
- 1 poste radio fixe permettant le déclenchement des bips et de la sirène.
- 1 poste radio mobile sur P.S.
- 2 postes portatifs. ■

Adjudant  
Mauro COLOMBO  
- Chef de Corps



L'Adjudant COLOMBO, Chef de Corps.

Les véhicules du C.P.I. d'Albenc.

# Joseph COTTAZ

## Portrait du Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Dolomieu "Un homme de cœur, un homme d'honneur"

**J**oseph COTTAZ, surnommé amicalement "Jo", est Dolomois d'origine. Son père, son grand-père habitaient déjà ce charmant lieu-dit "Le Michou". Pendant la guerre, la famille vivait de l'agriculture, mais comme beaucoup de Dolomois, le tissage était omniprésent dans leur vie : il y avait à la maison deux ou trois métiers qui se sont tus il n'y a pas si longtemps...

Et pourtant, Joseph COTTAZ trouve que le temps passe bien vite : il a tant de choses à faire. Rien ne l'arrête, ni le travail ni le bénévolat : Président du Comité Paroissial, Président du Groupement des Pompiers de La Tour-du-Pin qui comprend 25 Corps de Pompiers de la région et surtout Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Dolomieu.

Toujours présent, il a su mener de front toutes ses activités, tout en réservant son jardin secret qu'il entretient avec beaucoup d'amour ; ce jardin réside dans l'amour profond pour sa famille, son épouse Madeleine, ses enfants et petits-enfants. Il a réussi à leur faire partager toutes ses activités.

### Pompier depuis 30 ans

Pompier, Joseph COTTAZ l'est jusqu'au plus profond de lui-même. Il est entré dans la Compagnie en 1960. Il a gravi les échelons dans un seul but : aller de l'avant. Pour être Officier, il part faire deux stages, un à Vienne pendant six mois, l'autre à Grenoble pour deux mois.

Lieutenant des Sapeurs-Pompiers, il dirige la Compagnie avec beaucoup de compétences : il sait que pour faire avancer les choses, il faut savoir se battre, relever les manches et surtout savoir commander, se faire aimer et respecter par ses hommes.

Actuellement, la Compagnie est forte de 28 Pompiers. Depuis ses débuts où ils n'avaient qu'un "vieux Dodge" de l'armée, bien des choses ont changé. En 1976, elle se dote d'une ambulance, actuellement quatre véhicules sont prêts à toutes interventions. La Compagnie est reliée depuis quatre ans directement au Centre de Secours de La Tour-du-Pin par appel direct. Chaque année, elle participe au concours départemental des manœuvres du feu : il y a trois ans, elle sortait 1re et

l'année suivante obtenait la 2<sup>e</sup> place. La rapidité d'intervention est leur qualité première : en moyenne, ils sont sur le lieu d'intervention 7 à 8 minutes après l'appel.

Les Sapeurs-Pompiers suivent la même formation que les Professionnels et c'est pour cette raison que la Compagnie est aussi efficace ; ils sont titulaires du Brevet de Secourisme, de Réanimation et du Secours Routier.

Jo COTTAZ a su transmettre à ses hommes le goût de l'effort, du risque, car il faut savoir que le risque existe vraiment. Par quatre fois, les Pompiers de Dolomieu ont été envoyés dans le Midi pour combattre les feux de forêts.

Trente ans de bénévolat dans les Sapeurs-Pompiers... Une vocation ? Si c'était à refaire, il recommencerait avec la même idée : faire parfaitement son travail. Sans parler de retraite, il se prépare à passer le flambeau à son fils Guy. Celui-ci a été formé à bonne école : celle de son père ! ■

Madeleine LAGACHE  
Extrait du "Dauphiné Libéré".



**Bureau d'étude et d'ingénierie :**

- Sols - Fondations
- Stabilité des constructions - Infrastructure
- Superstructures
- Maçonnerie - Béton armé - Charpente métallique - V.R.D.

**GROUPE Delta**  
GROUPE DELTA 24, rue Lamartine - 38320 EYBENS  
Tél. : 76.24.02.50



## C.P.I. Vignieu

**O**rganisateur cette année de la fête du groupement des Sapeurs-Pompiers de la région de la Tour-du-Pin, le C.P.I. de Vignieu est un Corps dynamique, en pleine évolution.

Fondé en 1904, avec à l'origine une pompe à bras (toujours en état de fonctionnement), ce Centre de Première Intervention est rattaché au Centre de Secours de Morestel. Il a pour mission la protection du village de Vignieu, essentiellement agricole, de 520 habitants (en hiver).

Il est composé du bourg et de hameaux, dont deux importants situés en hauteur avec des chemins d'accès à travers bois et surtout pauvres en réserve d'eau.

Vignieu a pour risque principal les problèmes liés au rythme de la vie rurale.

Avec une aide importante de la Municipalité, le Corps s'est développé ces dernières années, et en 1990 les engagements sont en voie de réalisation. L'achat d'un C.C.F.M., d'une V.L. (d'occasion) et surtout la construction d'une caserne sont prévus pour cette année.

Une infrastructure radio a été mise en place ces dernières années et permet aujourd'hui d'avoir une alerte BIP du personnel et de la sirène.

### EFFECTIF

- 1 Sous-Lieutenant, Chef de Corps.
- 1 Sergent-Chef.
- 2 Caporaux.
- 13 Sapeurs-Pompiers.

### PARC MATÉRIEL

- 1 P.S.

- 1 JEEP.
- 1 M.P.R. 500 l/mn.
- 1 M.P.E. 72m<sup>3</sup>/h.

### SORTIES

- 1988 : 53.
- 1989 : 102.

La fête du groupement des Sapeurs-Pompiers de la région de La Tour-du-Pin se déroule toute la journée. Le matin, parcours sportif, puis cérémonie; l'après-midi, fête avec défilé et cliques, finale du parcours et démonstration par les équipes de Jeunes Sapeurs-Pompiers.

Le dimanche 8 juillet, si vous passez par le Bas-Dauphiné, détournez-vous des grands axes routiers et venez nous dire un petit bonjour. Vous découvrirez Vignieu dans son cadre de verdure et de calme (même si ce n'est pas le cas en ce jour de fête). ■



## CRISTAUX SYNTHÉTIQUES

pour : bijouterie - horlogerie - industrie

SAPHIR BLANC STABILISÉ "OPTRONIC"®

pour : glaces de montres - électronique - optique - micromécanique



Adresse usine :

38560 JARRIE France

Tél. : 76.73.99.35 - Télex : 320 169 F

Téléfax : 76.73.86.50

## Carnet

### Nos peines

Décès de l'Adjudant-Chef Prosper BERGER,  
Chef de Corps de Trept  
Né le 1<sup>er</sup> juillet 1945.  
Entré au C.P.I. de Trept le 4 novembre 1966.  
Caporal le 1<sup>er</sup> janvier 1967.  
Sergent le 7 mars 1970.  
Chef de Corps le 9 février 1973.  
Marié, 4 enfants.  
Il avait été hospitalisé le 1<sup>er</sup> septembre 1989.  
Il a été inhumé le samedi 17 mars à 15 h 30. ■

Le Caporal-Chef Patrick RONGHETTO du Corps  
de Sapeurs-Pompiers de Grenoble est décédé à l'âge  
de 37 ans le 22 juin 1990 des suites de blessures  
d'un accident de moto.

Ses obsèques ont été célébrées le 25 juin 1990 à  
Grenoble.

Il a été inhumé à Murianette. ■



**L'AIR LIQUIDE**

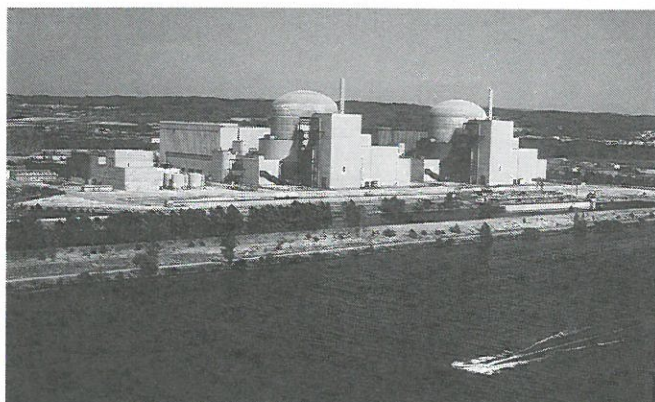
département français des gaz

**Direction commerciale**  
42, bd Eugène Deruelle  
69432 LYON CEDEX 3  
Tél. : 72.61.40.00

**Centre de Service aux clients**  
20, rue Jean Pain  
38600 FONTAINE  
Tél. : 76.26.47.63

**LEADER MONDIAL  
SUR LE MARCHÉ  
DES GAZ  
INDUSTRIELS**

**Centrale de Production  
des gaz de l'air**  
Le Marais - 38560 JARRIE  
Tél. : 76.68.85.22



**CENTRALE DE  
ST ALBAN - ST MAURICE**

**EDF**  
Electricité  
de France

**RENDEZ-NOUS  
VISITE...**

en téléphonant au :  
**74 29 44 29 poste  
3710 ou 4019**

# Les Assurances

## des Sapeurs-Pompiers de l'Isère Questions - Réponses

### ASSURANCE AUTOMOBILE

De nombreuses questions sur le contrat d'assurance auto-mobilité souscrit par l'Union Départementale.

Ces questions peuvent se résumer comme suit : lorsque j'ai un accident suite à l'appel de la sirène, pourquoi le contrat de l'Union n'intervient-il pas systématiquement ? Pourquoi dois-je déclarer l'accident à ma compagnie d'assurance qui, si je suis responsable, va appliquer un malus ?

*Réponse* : Cabinet COUROT.

Le contrat souscrit par l'Union Départementale, dont le coût annuel est de 24 F T.T.C. par

Sapeur-Pompier, n'intervient que dans le cas de non garantie ou d'insuffisance d'assurance pour les seuls dommages subis par le véhicule du Sapeur-Pompier. La garantie est acquise à concurrence de 20 000 F par sinistre et après application d'une franchise de 500 F.

**ATTENTION** : Cette garantie est facultative; seuls sont couverts les Corps ayant réglé en début d'année les cotisations.

*Question* : un Sapeur-Pom-

### ASSURANCE DÉCÈS

pier décède au cours d'une intervention ; qui va toucher le capital ?

*Réponse* : Cabinet COUROT.  
Toute personne désignée par

l'Assuré, à défaut ses ayants droits. En l'absence de bénéficiaire et si vous êtes marié, le bénéficiaire sera donc votre conjoint et vos enfants, si vous êtes célibataire, vos parents, vos frères et sœurs.

Par contre si vous vivez en concubinage et que vous voulez désigner votre concubin, ne pas oublier de transmettre à l'Union Départementale une fiche de désignation de bénéficiaire.

Nous vous rappelons que lorsque vous avez désigné un bénéficiaire, il ne faut pas oublier de signaler, au cours des années suivantes, toutes modifications que vous souhaitez apporter aux personnes désignées.

## Montant des garanties accordées aux Sapeurs-Pompiers de l'Isère au 1<sup>er</sup> janvier 1990

Montant des garanties	en service	hors service
<b>DÉCÈS</b> : capital de :	7 000 vacations	3 500 vacations
Marié sans enfant .....	365 750 F	182 875 F
Par enfant à charge <sup>(1)</sup> .....	91 438 F	45 719 F
Maximum total .....	731 500 F	365 750 F
Célibataire .....	91 438 F	45 719 F
<b>INVALIDITÉ PERMANENTE</b>	5 250 vacations	2 625 vacations
Capital proportionnel aux taux d'invalidité retenu - sans franchise - (exemple :)		
Invalidité de 100 % .....	274 313 F	137 156 F
Invalidité de 7 % .....	19 202 F	9 601 F
<b>INCAPACITÉ TEMPORAIRE</b> (si perte effective de salaire)	5 vacations	8 vacations
Allocation quotidienne à partir du 1 <sup>er</sup> jour avec un maximum de 2 ans .....	261 F	418 F



## ASSURANCES

Montant des garanties	en service	hors service
FRAIS MÉDICAUX .....	non garanti	150 %
Barème Sécurité Sociale.....		
Lunettes et prothèses .....	200 %	
FRAIS D'OBSÈQUES .....	175 vacations 9 144 F	175 vacations 9 144 F
FRAIS DE RECONVERSION .....	si taux infirmité supérieur à 25 %	non garanti sauf en cas de secours spontanés
(si inapte à reprendre la profession <sup>(2)</sup> ) .....		
RESPONSABILITÉ CIVILE : sans limitation de somme - faute détachable comprise.		
EXCLUSIONS : Accidents en cas de guerre ou survenus en état d'ivresse.		
<sup>(1)</sup> sens fiscal pour déterminer les personnes à charge. <sup>(2)</sup> justification que la formation de reconversion ait bien eu lieu. Limitation maximum au quart du capital versé au titre de la garantie INFIRMITÉ PERMANENTE.		

## U.A.P. Cabinet Courot

**SAPEURS-POMPIERS, RETRAITES, VOLONTAIRES, PROFESSIONNELS  
L'ASSUREUR DES POMPIERS**

*vous propose pour vos assurances personnelles des réductions spéciales  
pour vos risques automobile, habitation, maladie, retraite, etc...*

**CONSULTEZ-NOUS...**

1, rue des Bons-Enfants - 38000 Grenoble - Tél. : 76.46.24.17 - Télécopie : 76.87.82.36



# FOURS SOUS VIDE



GROUPE FIVES-LILLE  
FILIALE STEIN-HEURTEY

5, rue de Pacalaire - Z.A. des Iles - B.P. 12  
38170 SEYSSINET PARISSET  
Tél. : 76.49.91.31  
Télex : 980 838 F - Télécopie : 76.49.13.26